



Livre Blanc des Etats généraux de la Guyane

Préambule par le Président de la CTG	5
Introduction : contexte, enjeux et ambitions du Livre Blanc.....	8
Première partie : comptes-rendus des commissions thématiques des Etats-généraux	17
<i>Les moyens mis en oeuvre</i>	17
<i>Synthèse des commissions</i>	21
commissions 1 « un aménagement qui désenclave le territoire » et 2 « pour une planification économique et durable de la Guyane » :.....	21
commission 3 « la Guyane, territoire de cultures qui valorise ses identités et son droit coutumier » :	29
commission 4 « La bonne santé des familles au cœur de la prévention » :	31
commission 5 « la Guyane, créatrice de ses propres richesses » :.....	35
commission 6 « Gouvernances dont cadre institutionnel, droit coutumier, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles » :	37
commission 7 « pour une jeunesse active, prometteuse et talentueuse » :.....	42
commission 8 « un tissu associatif compétent, vecteur de cohésion sociale »	46
commission 9 « mieux vivre ensemble dans un environnement unique en France ».....	50
Deuxième partie : la stratégie territoriale de développement	52
<i>I- Développer, équiper, et moderniser le territoire au bénéfice de tous les habitants</i>	52
<i>II- Relever le défi de la mise en place de modèles économiques adaptés, basés sur l'exploitations de nos ressources naturelles</i>	66
<i>III- Donner à la jeunesse une instruction de qualité, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle</i>	79
<i>IV- Valoriser le patrimoine culturel et identitaire de la Guyane dans toute sa diversité</i>	85
<i>V- L'humain au cœur des politiques de développement : pour une amélioration de la qualité de vie et de l'accompagnement médicosocial de tous sur l'ensemble du territoire</i>	89
<i>VI- Pour une augmentation significative des moyens humains et matériels de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance</i>	96
<i>VII Permettre une autonomie financière des collectivités pour leur donner les moyens d'investir au service de la population</i>	97
<i>VIII- Adapter les normes européennes et françaises aux spécificités de la Guyane en permettant une différenciation législative et réglementaire simplifiée dans un périmètre défini, au sein de la République</i>	100
Troisième partie : proposition d'une « loi Guyane »	103
Conclusion	110
Annexe 1 : liste des documents disponibles.....	111

Préambule par le Président de la CTG

Au sortir du mouvement de mars et avril 2017 d'une ampleur sans précédent, qui laissa la Guyane face à elle-même et face à une page de son histoire à écrire, il a été convenu, à l'initiative notamment du collectif « Pou Lagwiyann dékolé », qu'il fallait aller plus loin que l'Accord de Guyane négocié avec le Gouvernement ; que les Guyanais avaient encore des choses à se dire, et surtout, un projet de société à écrire.

C'est ainsi que le 14 octobre 2017, le Congrès des élus de Guyane officialisa le lancement de nouveaux Etats généraux (après ceux de 1997). L'objectif, dans le cadre de cet exercice de démocratie participative, était de libérer la parole sur l'ensemble du territoire, de manière à recueillir les avis et propositions de toutes celles et ceux souhaitant s'exprimer sur des problématiques spécifiques ou tracer les grandes lignes de la Guyane de demain, voire d'après-demain.

Tous les sujets relevant du développement du territoire au sens large, tous champs de compétences confondus, ont ainsi pu être abordés sans tabous. Ces contributions ont été collectées, compilées et analysées dans un document de référence, le « Rapport des Etats généraux de Guyane ». De nombreux documents utiles, susceptibles de permettre une mise en perspective des événements de mars et avril 2017 et de ces Etats généraux (Accord de Guyane, délibérations, Rapports et Projets de société antérieurs, schémas directeurs, diagnostics territoriaux, etc.) ont par ailleurs été mis en ligne sur un site internet également destiné à recueillir les contributions de la population.

L'organisation de ces Etats généraux a été quelque chose d'extrêmement dense et complexe ; et, même si, au final, la fréquentation des réunions publiques fut sans doute en-deçà de ce à quoi nous nous attendions, nombre de Guyanais ont joué le jeu. Je tenais à les en féliciter et à les en remercier, comme je voudrais remercier ici chaleureusement les agents de la Collectivité qui se sont impliqués dans l'organisation de ces Etats généraux et dans l'élaboration du rapport final, qui fait désormais partie des documents de référence de l'histoire de la Guyane.

Néanmoins, nous avons souhaité aller plus loin.

Nous avons en effet estimé que la Collectivité territoriale de Guyane, institution disposant d'un large champ de compétences héritées de la Région et du Département, se devait de mettre à profit la maîtrise des dossiers et l'ingénierie dont elle dispose, dans le cadre de ses compétences et même au-delà, pour apporter sa pierre à l'édification d'une Guyane plus

forte, plus sûre d'elle, plus ambitieuse, placée sur les rails de son développement et de l'accroissement de ses prérogatives.

Alors que d'aucuns ont tenté de discréditer notre initiative dans un réflexe pavlovien d'opposition stérile – les mêmes sans doute qui nous auraient reproché de n'avoir rien fait si nous n'avions pas mené ce travail –, nous avons élaboré ce Livre Blanc. Ce document, qui n'a évidemment pas vocation à se substituer au débat qui de toute façon aura nécessairement lieu lors du Congrès du 27 novembre 2018, consiste en une réflexion que nous avons souhaité mener en trois temps :

- d'abord un rappel synthétique des propositions recueillies dans le cadre des Etats généraux (synthèse du Rapport des Etats généraux) ;
- ensuite un état des lieux des actions, projets et propositions portés par la Collectivité pour les années à venir sur la base des neuf commissions définies par le Congrès des élus (le plan stratégique territorial) ;
- et enfin une proposition d'orientation susceptible d'être prise par la Guyane dans la perspective d'un accroissement de ses prérogatives.

Il s'agit donc pour nous d'apporter une contribution à l'élaboration du « Projet Guyane », qui doit ensuite conditionner, conformément à l'Accord de Guyane, la mise en place d'une consultation sur l'évolution statutaire du territoire.

Notre volonté, c'est de nous assurer que ce débat soit véritablement un débat de fond, serein, prospectif ; une confrontation d'idées et d'arguments, et non l'expression de la volonté d'un petit nombre d'imposer leurs aspirations idéologiques à la majorité. Car le statut, encore une fois, n'est pas une fin en soi. Il n'est qu'un moyen, un cadre. Il ne doit pas enfermer ou limiter l'action des collectivités ; au contraire, il doit leur permettre de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible et des financements adéquats pour agir.

C'est ainsi que nous proposons, dans la troisième partie de notre document, une solution innovante, extrêmement volontariste, s'inspirant des expériences de la Corse et plus récemment de l'Alsace : l'intégration de la Guyane dans un processus de différenciation territoriale et l'adoption d'une loi dédiée spécifiquement au territoire, qui lui permettrait de disposer de compétences supplémentaires que nous aurions choisies, sans pour autant perdre les avantages (financiers notamment) inhérents à notre statut de collectivité territoriale d'Outre-mer (en application des articles 74 et 73 de la Constitution et de l'article L7152-1 du code général des collectivités territoriales).

La Collectivité territoriale de Guyane pourrait ainsi se voir transférer des compétences particulières dans le cadre d'une « loi Guyane », qui lui permettrait de répondre directement aux grands enjeux du territoire tels que la maîtrise du foncier, la maîtrise de notre ressource halieutique, la valorisation de notre biodiversité, les permis miniers terrestres, l'énergie, etc.

Si nous voulons que ces Etats généraux, dans la continuité des mouvements de mars et avril 2017, soient véritablement le point de départ d'un nouveau souffle, d'un nouvel élan pour la Guyane, alors il nous faut, tous ensemble, travailler à la définition d'un projet de société qui soit porteur d'une ambition pour la Guyane, mais tout en étant viable. Car il ne s'agit pas simplement de définir un projet pour le territoire ; il s'agit aussi de le porter et de se donner les moyens de le mener à son terme.

Et alors que l'outil CTG est désormais quasiment opérationnel, le moment est venu, je crois, de préparer sa montée en puissance, et de le doter de leviers supplémentaires qui permettront à celles et ceux qui, demain, seront amenés à diriger cette collectivité, d'impulser au territoire une dynamique de développement plus ambitieuse et plus performante, au bénéfice des prochaines générations de Guyanaises et de Guyanais.

Rodolphe Alexandre

Introduction : contexte, enjeux et ambitions du Livre Blanc

I. Le Livre Blanc : un document stratégique de synthèse et de propositions, résultat d'une vaste consultation citoyenne

A- La Guyane du 28 mars 2017 : un mouvement historique

La marche du 28 mars 2017 fut un formidable sursaut, un élan d'espoir exceptionnel pour le territoire. **La population s'est levée pour dire non à la délinquance** devenue ordinaire et **non à toutes les formes d'insécurité** : économique, sanitaire et sociale. Pour dire **non à un sentiment d'abandon du territoire**. Cette marche n'était pas un défilé contre la République française, mais pour que la République se donne les moyens de la réalisation pleine et entière de sa devise – liberté, égalité, fraternité - sur l'ensemble du territoire, y compris en Guyane. Cette marche a créé des attentes immenses. Il est juste de devoir y répondre.

En unissant pour la première fois l'ensemble de la population, sans distinction sociale ou ethnique, cette démonstration a été celle d'une **volonté de réussite du peuple de Guyane**, unifié pour l'égalité des droits, la liberté d'entreprendre et d'affirmer ses choix, la fraternité entre les représentants des différentes communautés.

Le mouvement des mois de mars et avril 2017 fut un cri d'alarme face aux mutations immenses de ce territoire : mutation démographique, économique, sociétale, sécuritaire, etc. Il s'inscrit dans la lignée de ces nombreuses manifestations pour l'égalité des droits et les revendications économiques et politiques depuis plus de trente ans en Guyane, avec, parmi les plus emblématiques :

- en février 1994, les Guyanais se sont mobilisés contre le chômage, les impôts élevés, l'absence de perspectives économiques favorables. Déjà, le taux de chômage officiel dépassait les 20% et la pression migratoire non contrôlée débutait.
- en novembre 1996, Cayenne subit plusieurs soirées d'émeutes. Après deux nuits de violence, le gouvernement envoie des renforts de police contre quelques casseurs. Rapidement les manifestations de lycéens, rejoints par les travailleurs, prennent de l'ampleur. Après quatre semaines de crise, le Ministre de l'Éducation Nationale, M. Bayrou, annonce la création d'un rectorat et d'une académie de Guyane. C'est seulement en février 1997 que les socio-professionnels guyanais mettent fin à une grève qui a paralysé l'activité du Département. Des accords de nature sociale et fiscale sont trouvés.
- en juin 2003, des manifestations d'enseignants se déroulent dans tout le département. Les établissements sont occupés pour dénoncer le manque de moyens adaptés.

- en novembre 2008, la grève des transporteurs routiers paralyse l'activité. Les routes principales sont bloquées pour demander une baisse du prix du carburant. Après onze jours de blocages, satisfaction est donnée. Ce mouvement est, on l'oublie souvent, un point de départ d'une mobilisation qui s'est diffusée aux Antilles début 2009. Le point central est le prix des carburants, mais au-delà, le coût de la vie et l'absence de décollage économique.
- en février 2012, de nombreux manifestants défilent contre l'insécurité, contre l'immigration illégale massive. Ils réclament plus de moyens.
- En octobre 2013, en réaction à la fermeture de la licence professionnelle Protection de l'Environnement, les étudiants et leurs professeurs de l'ex-pôle universitaire de l'Université des Antilles et de la Guyane entament un mouvement destiné à mettre à plat tous les dysfonctionnements du pôle. Il est rapidement apparu que seule la sortie de la tutelle des Antilles et la création d'une université de plein exercice pouvait permettre la levée des nombreux freins recensés. C'est ainsi qu'après un mois de mobilisation, le principe de création de cette université guyanaise fut acté par le Gouvernement, puis confirmé par décret le 31 juillet 2014 avant la naissance officielle au 1^{er} janvier 2015 de l'Université de Guyane.

Aujourd'hui, il est nécessaire de **construire la Guyane de demain en définissant une ambition nouvelle, forte et rassembleuse** : une Guyane sûre de sa force, capable d'unir ses talents et sa jeunesse pour la construction d'un territoire exceptionnel. Elle dispose pour cela d'atouts considérables.

B- L'ambition des « Etats-généraux de Guyane »

Après les événements de mars et avril 2017 conclus par l'« Accord de Guyane » du 21 avril 2017, il était nécessaire de rassembler les forces du territoire, de porter un message d'union vers un destin commun et de concrétiser l'espoir. L'ambition de la démarche des Etats-généraux était de donner un souffle nouveau à la hauteur des attentes et de traduire dans un document l'ambition de la Guyane et de ses habitants.

En effet, le tournant historique qui s'opère actuellement en Guyane nécessite une prise de recul et une transversalité. Au-delà des besoins en infrastructures rappelés par l'« Accord de Guyane » et mis en œuvre par des moyens financiers, par l'accompagnement des secteurs productifs, et par les plans pluriannuels (CPER, Programmes opérationnels, schémas territoriaux, etc.), c'est une vision de la société autant qu'un objectif du bien-être de la population qui doivent être au cœur de la démarche des Etats-généraux.

Plus qu'un catalogue de mesures ou de projets, plus qu'une demande de financement, plus qu'un nouveau rapport, il s'agit de construire un modèle de société et un projet unificateur. **Aucune société ne peut se construire sans définir un destin commun autour d'objectifs partagés par tous.**

L'Assemblée de Guyane décidait ainsi par délibération, le 21 septembre 2017, de convoquer, le samedi 14 octobre 2017 à l'Hôtel de la Collectivité territoriale de Guyane, le Congrès des élus. L'objectif était de lancer et préparer les États généraux de Guyane, qui

permettront de tracer les grandes lignes du projet de société répondant aux problématiques guyanaises, et enfin, de fédérer les Guyanais autour de ce projet.

Le règlement intérieur du congrès précise notamment que les propositions de cette instance sont « transmises dans un délai de quinze jours francs à l'Assemblée de la Collectivité Territoriale et au Premier ministre ». Il s'agit donc d'entamer une discussion sur les ambitions de la Guyane pour construire ce projet et le remettre au Gouvernement.

Dans ce cadre, les élus se sont accordés sur neuf thématiques permettant la réunion de neuf commissions qui ont sillonné le territoire entre janvier et mai 2018 et qui ont travaillé au recueil des informations, des besoins et des stratégies des acteurs locaux, représentants d'associations, d'institutions ou citoyens. **C'est sur cette base qu'est conçu le projet guyanais, exposé dans ce Livre Blanc.** Ces neuf thématiques sont les suivantes :

Titre	Périmètre
Un aménagement qui désenclave le territoire au bénéfice d'une libre circulation de tout un chacun	Commission n°1 : aménagement, transport, foncier et habitat, continuité territoriale et accessibilité du territoire, infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité
Pour une planification économique et durable de la Guyane	Commission n°2 : économie (agriculture, pêche, bois, tourisme, mines ...), développement numérique, innovation, exploitation des ressources endogènes, fiscalité des entreprises, recherche, développement durable des territoires, environnement, biodiversité, recherche et énergies (dont les énergies renouvelables)
La Guyane : territoire de cultures qui valorise ses identités et son droit coutumier	Commission n°3 : cultures, patrimoines et « identités », valeur des pratiques
Pour des membres d'une famille en bonne santé au cœur de la prévention	Commission n°4 : prévention, solidarité, santé, médico-social, famille et enfance en danger
La Guyane : créatrice de ses propres richesses	Commission n°5 : finances (dont finances publiques), fiscalités (dont celles issues des ressources endogènes), adaptation des règles
La Guyane, actrice de son cadre institutionnel au sein de la République	Commission n°6 : gouvernance, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles
Pour une jeunesse active, prometteuse et talentueuse	Commission n°7 : emploi, éducation, enseignement supérieur, formation, cohésion sociale et insertion
Un tissu associatif compétent, vecteur de cohésion sociale	Commission n°8 : sport, jeunesse et vie associative
Mieux vivre ensemble dans un environnement unique en France	Commission n°9 : sécurité, secours et prévention de la délinquance, immigration, coopération

Focus : les Etats-généraux, moyens et résultats

*Les Etats généraux voulus par le Congrès des élus ont permis à chaque citoyen volontaire de s'exprimer, dans une démarche participative. Ces débats ont été possibles dans chaque commune, à travers des commissions ou des forums publics, en filmant les débats et en les retransmettant en direct, par le rassemblement de multiples propositions écrites, notamment sur la plateforme internet dédiée. Cette participation est le fondement qui permet la construction d'un **véritable projet de société**. C'est ce projet qui est né de la participation de chacun et qui unifiera les Guyanais vers des objectifs communs qu'ils ont choisis.*

Les moyens mis en œuvre par la CTG ont été multiples. D'abord, une mobilisation massive du personnel de la CTG. Ainsi, une centaine d'agents ont été impliqués à plusieurs niveaux, représentant au moins 765 heures de travail ou 235 jours agent. Les personnels et les élus de la CTG se sont déplacés dans chaque commune.

Quelques chiffres :

- 274 personnes ont été inscrites sur le site Civocracy (plateforme pour le public ouverte depuis le 11 janvier 2018) qui a permis 1989 visiteurs uniques.*
- Environ 100 propositions citoyennes ont été formulées.*
- 507 abonnés Facebook des Etats généraux.*
- la participation physique totale a été de près de 1200 personnes dans les diverses manifestations.*

La participation par bassin de vie s'établit ainsi :

- Maroni-Mana : 300 personnes présentes et 6269 vues sur Facebook live,*
- Centre littoral : 380 personnes recensées et 16400 vues sur Facebook live,*
- Savanes : 140 personnes recensées et environ 3000 vues sur Facebook live,*
- Oyapock : 50 personnes présentes (problème de connexion internet),*
- Focus réalisés à Paris et focus thématiques : environ 300 personnes cumulées.*

C- Pourquoi un Livre Blanc ?

1- Définition

Un Livre Blanc est à l'origine un terme anglais désignant un rapport dont l'objectif est la prise de décisions sur une thématique définie. Il contient un ensemble de propositions d'action.

Le Livre Blanc de la Guyane vise à exposer un cadre d'analyse des enjeux du territoire en 2018 et surtout une vision à long terme comprenant des propositions opérationnelles pour répondre aux enjeux de transformations profondes que connaît le territoire, l'économie et la société guyanaise. Il n'est pas un document de constat mais un plan d'action visant à accompagner les mutations démographiques, économiques, sociales.

Ce Livre Blanc, qui s'appuie sur les propositions exprimées durant les Etats généraux ainsi que sur l'expertise de la CTG en termes de développement économique et social du territoire, représente la contribution de la Collectivité à l'élaboration du « Projet Guyane », émanation du mouvement de mars et avril 2017.

2- Les documents stratégiques existants

Les documents stratégiques réalisés par la Région Guyane, par le Département et, depuis 2016, par la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), sont nombreux, aux objectifs et aux natures variables et aux ambitions pas toujours coordonnées et aux enjeux financiers pas toujours assurés également. Ces documents sont par ailleurs d'une temporalité distincte : seul le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) donne une vision à horizon 2030, les autres schémas sont généralement sur 5 à 7 ans. Aussi, il est nécessaire de penser la complexité du territoire par une vision transversale unifiée pour répondre aux besoins exprimés de la population, de résoudre les problèmes en innovant.

La synthèse de ces documents est nécessaire, l'addition des projets également afin d'obtenir une transversalité des propositions techniques. Mais la seule synthèse et unification des documents en un seul ne sauraient former une ambition pour la Guyane, ni ne saurait tracer un chemin d'avenir pour les Guyanais.

3- Un document d'engagements et d'actions

Ce document ne retracera pas les rendez-vous manqués ou les promesses oubliées. En s'appuyant sur le passé, il s'agit désormais de tracer un nouveau cap pour ce territoire et sa population, jeune, dynamique, désireuse d'un avenir meilleur. Compte tenu de ses compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'éducation et d'action sociale (notamment), la CTG se doit de proposer une stratégie et un projet unificateur, mobilisateur et engageant, qui prenne en compte les contributions exprimées dans le cadre des Etats généraux. Elle n'hésitera pas à prendre les décisions politiques fortes que les circonstances, sécuritaires, économiques et sociales de la Guyane nécessitent. Ce Livre Blanc est donc un document d'engagements et d'actions :

- Engagements car il s'agit pour le territoire et sa population : de déterminer un cadre juridique de compétences adapté à la réalité du territoire pour que chacun puisse exprimer toutes ses potentialités ; de nouer des relations nouvelles avec l'Etat ; de réellement fonder un modèle économique adapté, ouvert sur le monde ; et de créer des infrastructures nécessaires au bien-être de la population. Mais également, et peut-être surtout, de déterminer un projet de société mobilisateur et unifiant toutes les composantes de la population.
- Actions car la situation économique et sociale du territoire, l'état de désespérance d'une partie de la population sans commune mesure avec ce que l'on connaît en France hexagonale, nécessite des décisions immédiates et fortes, en matière de finances locales, de renforcement des services de l'Etat, ou d'accompagnement des acteurs locaux dans le développement des compétences et des écosystèmes économiques. Il est nécessaire de construire un nouveau modèle économique et social et un nouveau modèle de société, inclusif et dynamique.

L'objectif de la CTG n'est pas de réaliser un résumé ou un compte-rendu exhaustif des Etats-Généraux de Guyane qui sont déroulé pendant cinq mois sur tout le territoire. Ces documents existent et sont disponibles à la lecture sur le site internet de la CTG.

La CTG s'appuie sur les Etats généraux, sur la participation populaire et les propositions des citoyens pour nourrir sa réflexion et son action. A la suite du cri d'alarme porté par la population le 28 mars 2017, puis des besoins et attentes exprimées de manière plus développée et plus participative au cours des Etats généraux de Guyane, la CTG enrichit les stratégies et les objectifs existants et en formule de nouveaux.

Il est fait état des priorités établies par les citoyens et des propositions stratégiques validées par les élus ou par les services de l'Etat. C'est cette double analyse qui permet de prendre en compte les propositions les plus adaptées au territoire en priorisant les actions les plus fondamentales.

Ainsi, la CTG est parfois confortée dans ses politiques et stratégies car de nombreux citoyens demandent des actions qui sont précisément mises en œuvre, projetées ou en cours d'exécution. D'autres fois, les citoyens ont pu mettre en avant des idées innovantes et pertinentes ; l'objectif étant alors de les concrétiser en leur donnant vie dans le cadre de l'action politique portée par la Collectivité.

L'ambition décrite participe à la mise en œuvre d'un projet de société autour de la jeunesse, d'un nouveau modèle économique, d'équipements de qualité, d'une solidarité renouvelée et d'une amélioration des conditions de vie sur tout le territoire.

II. Une situation économique et sociale tendue

Les réalités de la situation économique et sociale en 2017 peuvent être résumées en dix données statistiques :

- **la croissance démographique** : +2,45% par an actuellement, sans compter des vagues d'immigration clandestine. L'indice de fécondité de 3,54 enfants par femme. Ajoutons que 42% des jeunes vivent dans une famille monoparentale.
- **la jeunesse** : 34% de la population a moins de 14 ans, 44% moins de 20 ans, l'âge médian est de 23 ans. 58% des jeunes ont quitté le système éducatif sans diplôme (contre 19% en moyenne française).
- **la délinquance** : 23 faits de violence pour 1000 habitants, record français. Les vols avec violence ont progressé de 30% entre 2014 et 2016. Les homicides volontaires sont de 10,2 pour 100 000 habitants contre 2,8 pour les Bouches-du-Rhône par exemple.
- **la précarité** : le taux de pauvreté atteint 44% de la population.
- **la santé** : la CMU couvre 38,5% de la population, les bénéficiaires de l'AME sont environ 23 000 selon la CGSS. La couverture médicale est très limitée avec 47 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre 106 en moyenne nationale.

- **Le taux de chômage** de la population active de l'ordre de 23% et jusqu'à 44% pour les moins de 30 ans.
- **l'investissement privé** par habitant : il est d'environ 3 300 euros par habitant et par an contre 6 200 euros en moyenne en France.
- **la balance commerciale** est très largement déficitaire, la Guyane important huit fois plus qu'elle n'exporte.
- **le PIB** : 4 203 millions d'euros en 2016, soit environ 16 547 euros par habitant, moins de la moitié de la moyenne nationale (36 855 €).
- **l'Indice de Développement Humain** place la Guyane au 73^{ème} rang mondial, alors qu'elle était au 34^{ème} rang en 2000. Elle se situe à 27 années de retard par rapport à l'Hexagone.

Au-delà de ces chiffres, la qualité de la vie en Guyane s'assombrit :

- Le **trafic de drogue** d'Amérique du Sud impacte désormais fortement la Guyane, devenue une véritable plaque tournante d'exportation vers l'Europe. Il attire une jeunesse désœuvrée et sans perspective d'emploi.
- L'absence de perspectives d'emplois est aggravée par le **manque d'infrastructures sportives, culturelles et de loisirs** et pousse une partie de la population, et notamment les jeunes, vers le repli sur soi, la violence et l'interrogation identitaire.
- Le **décrochage scolaire** éloigne plusieurs centaines d'élèves chaque année de l'école. De plus, 40% des jeunes sortent du système scolaire chaque année sans diplôme. 56% de la population sont peu ou pas diplômés, 16% seulement disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur.
- Les distances entre les pôles urbains ou les zones de vie créent des **frontières intérieures** : l'accès aux biens et aux services nécessite parfois plusieurs heures de transport, contribuant au sentiment d'exclusion et de désintérêt.
- **L'accès aux services publics et aux droits** est limité pour une partie de la population, mal informée ou vivant loin des centres urbains.
- La **prévention des maladies** et la faiblesse des structures de soins créent en Guyane des risques sanitaires majeurs. L'incidence sida atteint chaque année 147 pour 100 000 habitants (17 au niveau national), la prévalence atteignant 1% de la population. La prise en charge du handicap est très faible, de même que les structures d'accueil des personnes âgées dépendantes.
- **L'accès à l'eau potable** est faible ou nul pour environ un quart de la population, ce pourcentage étant supérieur à deux tiers dans certaines communes.

III. La Guyane, un territoire en mutation rapide

Terre à la richesse et à la biodiversité exceptionnelles et à l'espace maritime dont la France peut s'enorgueillir (encore récemment accru 72 000 km² par l'extension de son plateau continental), la Guyane n'est pas en capacité d'exploiter ses ressources et de donner des emplois à sa jeunesse. Les difficultés que rencontre l'Etat à faire respecter sa souveraineté entre le Maroni et l'Oyapock ainsi que l'application intégrale sur pratiquement

tous les sujets d'une législation européenne et française dans un territoire sud-américain freinent les initiatives locales de développement légal et raisonné, et laissent place à un pillage des ressources qui est notamment le fait d'étrangers illégaux.

L'immigration est en enjeu car dans un contexte où les Guyanais ont eux-mêmes peu de perspectives d'emplois, les nouveaux arrivants sont souvent dans une situation de précarité inquiétante. L'accélération ces dernières années de ce flux migratoire ne permet pas l'intégration de tous et crée des îlots communautaires où chacun ne se retrouve qu'avec ses propres compatriotes, avec des perspectives d'intégration réduites.

La Guyane a besoin de temps pour pouvoir intégrer ses nouveaux habitants et faire une place à ses jeunes. Elle ne doit pas devenir un territoire d'émigration de sa jeunesse formée, à la recherche d'un ailleurs car il serait impossible de lui donner l'avenir de réussite auquel elle aspire. Le système social et sanitaire, exceptionnel dans l'environnement géographique amazonien, ne doit plus être un de ses seuls facteurs d'attractivité.

Ce Livre Blanc propose une nouvelle lecture des objectifs de la CTG afin de permettre un décollage économique fondé sur de nouvelles bases et un projet de société intégrateur. Ce travail de synthèse, transversal, représente une unité des besoins. Il s'agit d'abord et avant tout de mettre en exergue à la fois les stratégies sectorielles et l'urgence d'un sursaut collectif.

La Guyane moderne s'est aussi construite par des apports extérieurs qui ont façonné ce territoire. Elle ne souhaite pas tourner le dos à son passé mais devenir maîtresse de son destin et actrice de sa propre stratégie. Elle souhaite avoir les moyens de décider de son avenir et de maîtriser les changements rapides auxquels elle est confrontée. Pour cela, elle doit disposer de moyens qui doivent être innovants quant aux méthodes et aux actions. Ces moyens sont juridiques, financiers, humains.

IV. L'objectif du Livre Blanc

L'ambition est claire : les citoyens souhaitent une amélioration de leurs conditions de vie, par les équipements, par l'activité économique, par la solidarité. Ils veulent, d'ici **2030, pouvoir disposer d'un niveau de vie comparable à celui de la France hexagonale.**

L'objectif de ce Livre Blanc est d'aboutir à des prises de décisions structurelles immédiates, dès 2018, qui permettront une mise en œuvre progressive d'actions majeures pour accompagner les mutations du territoire entre 2018 et 2030 afin d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi, les propositions présentées ici doivent être reprises dans un plan d'action 2022 soit une période de 4 ans, conforme à la date limite de mobilisation des programmes opérationnels européens 2014-2020, et très proche des échéances des mandats politiques locaux et nationaux.

Sous la condition de la réussite de ce premier plan à 2022, deux plans quadriennaux devront alors être engagés par la suite afin d'atteindre ces objectifs : 2023-2026 et 2027-2030. Il est donc proposé ici une première étape à 2022 pour atteindre un objectif de prospérité, d'équilibre économique, social et territorial en 2030.

Ce plan quadriennal ne pourra pas être seulement consacré à l'investissement mais également à certaines dépenses de fonctionnement, principalement à l'intention de la jeunesse. Ainsi par exemple, l'accroissement des effectifs de l'Etat, dans le domaine de la sécurité, de l'insertion professionnelle, de la santé, du contrôle des activités économiques et, surtout, de l'éducation est essentiel. Mais également les moyens de financer la formation des encadrants pour l'insertion sociale et économique durable de la jeunesse.

La Guyane ne souhaite pas seulement un nouvel accompagnement financier pour réaliser plus d'établissements scolaires, embaucher plus de fonctionnaires. Elle souhaite avoir les moyens de son développement. Qui passe autant par les services de base avec un plan d'investissement massif dans le domaine dans la santé, de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie et du numérique, que par un accroissement de son attractivité économique favorable aux investissements privés. Et également par une adaptation législative et réglementaire en fonction de ses contraintes. La France et l'Union européenne doivent avoir pour objectif de faire de la Guyane un modèle de développement unique dont chacun pourra être fier.

Première partie : comptes-rendus des commissions thématiques des Etats généraux de la Guyane

Les Etats-généraux ont permis d'associer et d'impliquer les citoyens de Guyane à la réussite de leur territoire. Il s'agit d'une entreprise vivante, où possibilité a été offerte à chacun de s'exprimer.

Dans le présent livre blanc, et après avoir rappelé les enjeux que devaient mettre en exergue chaque commission, sont présentées les synthèses des discussions qui ont eu lieu dans les commissions.

L'intégralité des comptes-rendus par commission, focus, forum, et tous les événements sont disponibles en ligne sur le site de la CTG (www.ctguyane.fr).

Les moyens mis en œuvre

Le 14 octobre 2017, le Congrès des élus de Guyane a lancé les Etats Généraux de la Guyane. Ainsi, les populations du territoire guyanais ont été invitées à prendre la parole. Des centaines de propositions sur le **Projet Guyane** ont été collectées lors des différents événements organisés ou par les différents moyens mis en œuvre.

La population a pu ainsi entre le 15 janvier 2018 et le 31 mai 2018 participer :

- à une ou plusieurs des 36 commissions thématiques déployées sur plusieurs communes ;
- aux 4 séminaires destinés aux socioprofessionnels dans les quatre bassins de vie ;
- aux forums organisés conjointement par la CTG et les mairies ;
- à des focus thématiques comme celui dédié aux *étudiants* le 15 mars ou au *statut* de la Guyane du 5 avril ou encore à celui qui a traité de la *santé* du 24 avril.

Au 1^{er} juin 2018, des forums réunissant la population et ouverts à tous les sujets s'étaient tenus dans les communes de Mana, Saint-Laurent du Maroni, Matoury, Cayenne, Saint-Georges de l'Oyapock, Ouanary, Camopi-Trois Sauts, Régina-Kaw, Maripasoula, Papaïchton, Apatou, Awala-Yalimapo, Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie, Macouria.

Certains forums, programmés parfois plusieurs fois, n'ont pu se tenir pour différentes raisons, notamment celui programmé dans la commune de Saül, où l'hélicoptère n'a pu atterrir à cause d'une météo défavorable. 6 communes qui sont concernées : Rémire-Montjoly, Roura, Grand-Santi, Montsinnéry-Tonnégrande, Kourou, Saül.

Les séminaires dédiés aux socioprofessionnels ont été organisés sur les quatre intercommunalités et bassins de vie que sont le bassin Maroni-Mana, le bassin du Centre Littoral, le bassin de l'Oyapock et enfin le bassin des Savanes.

Des moyens techniques ont été mis en place pour permettre la diffusion de l'information la plus large possible et l'expression de la population. C'est ainsi que les Etats généraux ont pu disposer :

- d'une plateforme numérique de participation citoyenne (CIVOCRACY), où des citoyens connectés pouvaient proposer des discussions ou donner leur avis :
- D'un Facebook « Etats généraux de la Guyane » et des « Facebook live » retransmettant certains évènements.

EN RESUME :

- 1 532 personnes étaient présentes dans les diverses manifestations
- 1 site internet dédié aux EGG administré et animé par un des chefs de projet
- 274 personnes étaient inscrites sur la plateforme CIVOCRACY au 1^{er} juin 2018
- 2457 visites sur le site, dont 2029 visiteurs uniques recensés
- 101 propositions citoyennes formulées
- 38 discussions proposées
- 1 compte Facebook EGG animé par la direction de la communication de la CTG
- 507 abonnés inscrits sur le Facebook des Etats généraux (au 20 février 2018)
- 40 agents de la CTG mobilisés
- Distances routières parcourues : 3277 km
- Distances aériennes en Guyane en avion : 476 km (plus un aller-retour Cayenne-Paris)
- Distances aériennes en Guyane en hélicoptère : 1 579 km
- Locations matérielles occasionnelles : 1 minibus et 2VL (sonorisation en amont des forums)
- Mobilisation et flochage Etats généraux de la Guyane de 2 minibus du parc de la CTG
- Dépenses payées à ce jour : (Cf bilan financier)
- Moyens de communication spécifiques mis en place :
 - passages de spots audio dans les radios, dont spots en langue kalina et en langue sranan tango
 - passages de voiture avec mégaphone sur les marchés et dans les quartiers, en amont des forums de Mana, de Saint-Laurent du Maroni, de Matoury, de Cayenne
 - réalisation de banderoles pour les forums
 - fabrication de 2 kakémonos par commission thématique, soit 18 kakémonos thématiques de 4 kakémonos génériques
 - affichage permanent sur l'écran d'accueil de la CTG des Etats généraux de Guyane
 - parution d'un encart dans le journal France Guyane pour annoncer le focus santé-avec le programme de la journée
 - édition de livrets des EGG : 750 exemplaires distribués dans les différents évènements et dans la rencontre des Guyanais à Paris
 - impression de 1 500 exemplaires (dont 250 livrés à ce jour) déposés en différents lieux dont bibliothèque territoriale Franconie, Archives territoriales, accueil des mairies, bibliothèques municipales... d'un livret relatif aux trois

démarches antérieures comprenant le projet de société présenté au Congrès des élus du 2 septembre 2009, le projet d'accord relatif à l'avenir de la Guyane de 2001 et le Document d'orientation d'un pacte de développement pour la Guyane

- émissions télévisées et radios nombreuses qui ont retransmis les événements ou dans lesquelles le Président et les élus ont rappelé le rôle des EGG
- réalisation d'une vidéo explicative destinée au public jeune: <https://www.youtube.com/watch?v=P9kMz98yp3gk>.

Bassins de vie			
CENTRE LITTORAL	OYAPOCK	MARONI-MANA	SAVANES
<u>Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Roura, Montsinnéry, Tonnégrande, Macouria</u>	Saint-Georges de l'Oyapock, Régina, Camopi Trois-sauts, Ouanary	Saint-Laurent du Maroni, Mana, Awala-Yalimapo, Apatou, Papaïchton, Maripasoula, Grand-Santi, Saül	Kourou, Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie

Bassin de vie Maroni-Mana : 332 personnes présentes et jusqu'à 6 269 vues des reportages Facebook live

- Public présent sur les commissions et le séminaire des socioprofessionnels : 120 personnes
 - Suivi du Facebook live du séminaire des socioprofessionnels du bassin Maroni-Mana : 955 vues au 20 février 2018
- Forum grand public de Saint-Laurent du Maroni : 150 personnes
 - Personnes en simultanée sur Facebook live du forum grand public sur St-Laurent : 6 (en raison de la mauvaise captation du son)
 - Suivi Facebook live du forum de Saint-Laurent du Maroni : 380 vues au 26 janvier 2018 (386 vues au 20 février 2018)
- Forum grand public Mana : 30 personnes
 - Personnes en simultanée sur Facebook live sur le forum grand public de Mana : 60
 - Suivi Facebook live forum de Mana : 4 894 vues au 26 janvier 2018 (4 928 vues au 20 février 2018)
- Forum Awala-Yalimapo : 8 personnes
- Forum Apatou : 8 personnes
- Forum Maripasoula : 8 personnes
- Forum Papaïchton : 8 personnes

Bassin de vie Centre littoral : 735 personnes et jusqu'à 6 500 vues du Facebook live

- La communication du programme par Facebook sur le bassin Centre Littoral a été vue par 16 400 personnes
- Public présent sur les commissions et le séminaire des socioprofessionnels : 350 personnes

- Forum grand public de Matoury : 30 personnes
 - o Personnes en simultané sur Facebook live sur Matoury: 40
 - o Suivi Facebook live forum grand public de Matoury : 3 309 vues au 26 janvier (6 500 vues le 29 janvier) et (6 841 vues au 20 février)
- Forum grand public de Cayenne : 70 personnes (feuille d'émargement)
- Forum de Macouria : 8 personnes
- Focus Etudiants : 35 personnes
- Focus Statut de la Guyane : 100 personnes
- Focus Santé : 50 personnes
- Rencontre avec les jeunes du service civique : 42 personnes
- Rencontre avec les chefs coutumiers à la CTG : 50 personnes
- Rencontre avec les élèves des écoles primaires : 47 personnes

Nb : pas d'information relative à l'audimat

Bassin de vie des Savanes : 200 personnes

- Le programme des EGG des Savanes a été vu par plus 3000 personnes
- Public présent sur les commissions et le séminaire des socioprofessionnels : 140 personnes (certaines d'entre elles ont fréquenté plusieurs commissions)
 - o Suivi Facebook live du séminaire des socioprofessionnels: 1 627 vues (20 février 2018)
- Forum Iracoubo : 10 personnes
- Forum Sinnamary : 10 personnes
- Forum Saint-Elie : 40 personnes

Bassin de vie de l'Oyapock : 110 personnes

- Public présent sur les commissions et le séminaire des socioprofessionnels : 50 personnes (elles ont fréquenté plusieurs commissions)
- Suivi Facebook live: 0 vue (problème relevé : pas de réseau)
- Forum Régina-Kaw : 50 personnes /MFR
- Forum Ouanary : 10 personnes

Rencontres à Paris avec les Guyanais: 100 personnes

Atelier de réflexion sur la participation numérique citoyenne : 8 personnes

Synthèse des commissions

Commission n°1 : un aménagement qui désenclave le territoire au bénéfice d'une libre circulation de l'humain

Commission n°2 : pour une planification économique et durable de la Guyane

N.B. : pour des raisons d'organisation et de participation, ces deux commissions se sont parfois tenues de manière fusionnée. Nous vous proposons une synthèse unique de leurs travaux.

Rappels des enjeux présentés

Enjeux de la commission 1 :

- Quel développement urbain en 2030 : comment loger 500 000 habitants ? Quelles nouvelles zones d'urbanisation ?
- Comment envisager un équilibre villes/campagnes et ne pas oublier ces dernières dans le développement de l'offre de services ?
- Quels moyens de désenclavement pour le sud, l'est et l'ouest du territoire ?
- Quels transports collectifs et/ou peu polluants privilégier dans les villes et entre les villes ?
- Quelle politique foncière en Guyane ?

Enjeux de la commission 2 :

- La Guyane doit-elle entrer dans une économie d'exploitation massive de ses ressources minières et de sa ressource pétrolière, compte tenu des risques environnementaux ?
- En 2030, quels seront les 3 ou 4 principaux secteurs économiques en Guyane ?
- Comment créer 130 000 emplois d'ici 2030 ?
- Comment rendre attractif le territoire ?
- Quels sont les investissements essentiels pour les acteurs économiques ?
- Quels sont les atouts de la Guyane et ses spécificités qui en feraient un champion économique ?
- Comment renforcer les acteurs locaux et les encourager à investir pour accroître leur production ?

Synthèse des commissions 1 et 2

Avant de pouvoir s'inscrire dans la construction du Projet Guyane, la population a souhaité partager les constats. Avec engagement, passion, agacement, forte récrimination ou parfois jusqu'à la colère, les participants ont durant des heures exposé ou partagé leurs

réflexions et émis plusieurs propositions. Certains habitants ont suivi plusieurs réunions et apporté leurs contributions en divers lieux du territoire.

La synthèse retient les comportements et les actions susceptibles d'être des catalyseurs pour faire émerger et porter tout au long de sa réalisation le Projet Guyane.

D'abord, doivent être mis en avant un mode de pensée, un état d'esprit, certains ont parlé de faire évoluer les mentalités et le regard sur la Guyane, mais aussi les comportements de chacun. Plusieurs participants, nonobstant les difficultés de la présente Collectivité territoriale de Guyane, et celles des collectivités municipales de Guyane, se sont autorisés à rêver d'une Guyane meilleure, d'une qualité de vie meilleure, d'équipements dignes d'un pays riche de potentiels, d'une multiculturalité qui soit un propulseur pour la Guyane, et ils l'ont fait remarquer au débat.

L'objectif est de faire de la Guyane un carrefour pour le plateau des Guyanes et un territoire d'excellence, un pays où il fait bon vivre. Le Projet Guyane doit rattacher résolument la Guyane à son environnement géographique et dans tous les domaines. Nous devons pouvoir « tenir la main de nos voisins » « La route qui nous lie entre pays Argentine- Pérou- Guyane- Surinam- Venezuela- doit être une réalité » (une transamazonienne). « Les barrières érigées, celles des normes européennes notamment, doivent être abaissées pour favoriser les échanges avec nos voisins » ; « Passer d'une économie de comptoir à une économie de production » ; « Posséder le foncier de Guyane »

Ensuite, il conviendrait de définir ensemble une stratégie de développement, une dynamique de changement pour la Guyane, mobiliser les forces vives du territoire et agir sur le court, moyen et long terme et s'y tenir fermement. Certains acteurs du développement existent, d'autres doivent évoluer et modifier leur manière d'interagir, d'autres doivent être créés dans plusieurs domaines. Ils devront agir en concertation, en transparence, dans la confiance, démocratiquement et durablement.

Cette stratégie s'appuierait sur une dynamique de changement, des orientations comprises par les citoyens. Le plan se déclinerait en politiques contractuelles efficaces s'étendant sur plusieurs années. Les financeurs potentiels seraient associés aux choix et orientations et des comptes- rendus réguliers seraient faits à la population.

Il conviendrait de doter l'institution majeure de compétences, ressources et moyens pour embrasser les futurs souhaités formulés par les habitants.

L'ensemble des projets vise à l'accessibilité du territoire et au développement des équipements modernes et sécurisés. La sécurité sur les routes est un sujet mis en avant dans tous les débats. Plusieurs témoignages appellent les décideurs à améliorer l'état des axes routiers tout en rappelant l'urgence du remplacement et de la suppression de tous les ponts à une voie. L'ouverture d'autoroutes est demandée.

L'objectif est de favoriser un traitement humain équitable et respectueux des populations des communes isolées, de faire cesser les situations inhumaines inacceptables, de mobiliser les moyens pour que les Guyanais puissent se rencontrer, aller du littoral vers

l'intérieur et inversement, et surtout organiser le transport et déterminer des tarifs accessibles aux populations des communes enclavées.

La population de la Guyane est composée de jeunes et de très jeunes enfants qui arpentent quotidiennement les rues et voies diverses des communes de Guyane. Ces piétons sont des usagers pour lesquels la Guyane doit se structurer et faire de gros efforts dès maintenant.

Les jeunes et les familles ont émis leur volonté de se déplacer dans le territoire sans pouvoir le faire compte tenu des coûts élevés des déplacements pour aller d'une commune à l'autre. Ils appellent à des mesures publiques tendant à faciliter l'accès aux communes de Guyane par les Guyanais.

La population cite les points noirs et les attendus: gares routières modernes, propres et sécurisées à Cayenne et dans les communes ; voies piétonnes, trottoirs, signalétique et marquage au sol, accotements, éclairage, fréquence et régularité des transports ; arrêts de bus aménagés avec abris, horaires, circuits, passerelles, signalisation des horaires ; transports interurbain sécurisés, fiables et écologiques à développer.

L'aménagement numérique est un axe majeur que la Guyane doit travailler. Avec le développement d'offres qualitatives dans ce domaine et le développement de la dématérialisation, l'aménagement numérique contribuerait à réduire la grande dépendance aux déplacements.

Sur la question du foncier, certains citoyens en appellent à une gouvernance locale dans ce domaine et à un « déverrouillage du foncier » afin de libérer l'activité économique, pour la filière agricole notamment mais aussi le domaine forestier afin de coordonner les attributions de concessions forestières avec les besoins de désenclavement de création de pistes et de route. Le Projet Guyane doit par ailleurs tout mettre en œuvre pour généraliser l'accès à la propriété.

Pour le développement de l'habitat, la population demande à favoriser et financer les opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) permettant d'augmenter le parc de logements sociaux. En outre, doivent être imposés aux bailleurs sociaux des principes de construction durables dans les logements sociaux (orientation des bâtiments, par rapport aux conditions climatiques, récupération des eaux de pluie pour les usages domestiques divers) et la mise en place de jardins familiaux.

Alors que la Guyane est un pays de forte pluviométrie, les populations en plusieurs endroits du pays peuvent souffrir du manque d'eau potable. Par conséquent, le Projet Guyane doit penser et organiser un plan adapté au territoire, de gestion et de stockage d'eau potable permettant une utilisation en saison sèche.

Ainsi les mots clés des travaux de ces commissions sont les suivants : anticiper (l'environnement, les conséquences des flux migratoires, des politiques sociales), mettre en synergie, fédérer, déployer, mailler, développer, innover, sécuriser, requalifier, désenclaver, équiper, aménager, transporter, fiabiliser, maîtriser et coordonner (l'attribution du foncier),

faciliter (l'accès au service public), simplifier les procédures, lutter (contre les occupations illégales), respecter (la qualité de citoyen), qualité de vie, ressources (financières, naturelles, endogènes), protéger, sauvegarder, valoriser (les ressources).

Parmi les propositions sur les infrastructures et équipements :

- Réhabiliter ou construire des pistes d'atterrissage, pour les avions et hélicoptères, de Ouanary, Trois-Sauts notamment pour les évacuations sanitaires et les personnels de santé, les enseignants et l'ensemble des habitants qui attendent désespérément le désenclavement ;
- Rendre l'accès au service public de transport fluvial à bas coût en permettant la desserte en continuité des villages de l'Oyapock ;
- Mettre de la concurrence dans le service public aérien de l'intérieur
- Améliorer l'état de la flotte aérienne ;
- Réaliser une route Sinnamary- Saint-Elie et régulariser la route de Petit-Saut ;
- Aménager les berges des communes pour permettre le développement du cabotage ;
- Lancer les études pour la construction d'un réseau ferroviaire ;
- Proposer une alternative par la création d'activités professionnelles de ballons dirigeables pour des transports de marchandises de tonnages importants ;
- Lancer le transport par navettes fluviales ;
- Repenser les dessertes fluviales comme moyens et voies de transport des biens et des personnes, moins onéreux et moins polluants ;
- Expliquer le processus de cession des 250 000 ha de l'Accord de Guyane ;
- Mettre en œuvre la cession à la Collectivité de Guyane et aux communes de la totalité du foncier de l'Etat ;
- Déverrouiller l'accès au foncier et l'accès à la propriété, notamment pour les classes moyennes. Il s'agirait d'encourager et d'accompagner l'auto-construction, d'offrir des lots à bâtir, de remettre en place des programmes d'accession à la propriété, de construire des logements durables et moins énergivores, qui seraient adaptés à la taille des familles. La population est favorable à des programmes denses de logement, mais ne veut pas des logements en hauteur. Le souhait serait de disposer de lots à bâtir, de logements permettant une plus grande intimité et un meilleur cadre de vie avec jardins d'enfants, parcs, logement pour personnes handicapées ;
- Développer le logement locatif, mais aussi l'accès à des locaux pour des commerces, les crèches et jardins d'enfants, les maisons de quartiers ;
- Encourager la population à rentrer dans la légalité par les actions visant à faciliter l'obtention de foncier agricole et de foncier urbain, de permis de construire et une vulgarisation de la réglementation dans ce domaine, si possible en plusieurs langues locales ;
- Faire respecter les décisions de justice relatives à l'expulsion des terrains squattés. La population demande la programmation d'équipements et de logements pour éviter les implantations anarchiques. Le contrôle du développement des bidonvilles doit

être une des priorités des pouvoirs publics. Il revêt en outre, un aspect de salubrité et de santé publiques. Par ailleurs, la population demande de la cohérence dans les décisions qui concernent les cessions foncières en articulant notamment entre elles les commissions d'attribution foncière pour le foncier agricole, le foncier des collectivités locales et les cessions onéreuses.

Sur l'économie de la Guyane :

- Quelle identité économique du territoire Guyane pour quel projet ?
- Exigence d'établir des priorités à partir des plans élaborés par la Guyane (pêche, tourisme, énergies renouvelables)...
- Quels moyens financiers pour que l'aéroport de Guyane puisse exercer sa fonction d'aéroport international ?
- Demande d'arrêter le « saupoudrage »
- Rendre le territoire attractif sur le plan économique
- Les projets doivent s'inscrire dans une démarche cohérente avec les principes du développement durable
- Mutualisation des réseaux en matière de numérique
- Suppression de la « discrimination » entre l'intérieur et le littoral en matière d'offre numérique
- Constat d'un salaire minimum trop bas et du seuil de pauvreté inférieur à l'Hexagone
- Mettre en place un outil de pilotage actif regroupant les acteurs du secteur : élus, techniciens, CTG, Guyane Développement Innovation (GDI), société civile, chambres consulaires. Outil de pilotage qui devra permettre de pallier les freins administratifs.
- Lancer les structures d'amorçage (interprofession, coopérative, etc.)
- Créer des fonds d'investissements pour les jeunes : « *les Guyanais aisés, riches, au lieu de faire de la spéculation, pourraient déposer leur argent dans ce type de fonds pour accompagner la création d'activités par les jeunes* » (campus de Troubiran 15 mars)
- Créer et développer l'économie du recyclage jusqu'à développer une Silicon Valley de l'Amazonie (campus de Troubiran le 15 mars).
- Installer des comités thématiques, avec des investissements financiers ad hoc aux objectifs fixés, notamment au regard des retombées économiques attendues (ex du carnaval)
- Diminuer les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités, au profit des dépenses d'investissement
- S'inspirer des modèles Surinamien et néo calédonien en matière d'exploitation minière industrielle (investissement dans les infrastructures scolaires, routières, de santé ...)
- Créer un musée de l'or, afin de valoriser cette ressource naturelle
- Intégrer la Guyane au programme national numérique
- Demander la compétence de la gestion locale pour les ressources du sous-sol
- Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire

- Valoriser les petites activités, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire.
- Mettre en place une politique de lutte contre la pauvreté

Citations et propositions citoyennes

Commission 1 :

- « Je voudrais des hydravions pour amerrir sur l'eau sans pistes (déjà fait à l'époque en Guyane) »
- « Nous devrions, suite à la signature de l'Accord de Guyane concernant 250.000 hectares + 400.000 hectares rétrocédés par l'Etat, mettre en place un comité de réflexion sur la répartition de ce foncier »
- « Pour résoudre le problème de désenclavement du territoire, ne pensez-vous pas qu'il faille étudier la mise en place d'un réseau de chemin de fer ? »
- « Trouvons une solution pour éviter une spéculation actuelle sur le foncier par les groupes immobiliers en Guyane »
- « Je voudrais un vrai service public moderne performant des transports en commun à l'échelle du territoire. ex. : 50% de la population guyanaise a moins de 25ans ; a-t-elle vocation ou les moyens d'avoir un véhicule personnel pour assurer son quotidien et son avenir? »
- « Je voudrais que chaque commune octroie des parcelles viabilisées pour que chaque habitant de Guyane puisse avoir sa maison avec des aires de jeux dans chaque quartier et des espaces dédiées aux commerces »
- « Je voudrais la construction d'un véritable port en eaux profondes, Un pôle compétitif est la base de tout développement économique, la création d'emplois, la compétitivité économique, des prix plus bas pour les marchandises importées et les matières premières »
- « Nous avons besoin d'un Plan de Prévention Désamiantage afin de pouvoir utiliser les nombreux bâtiments abandonnés »
- « Je voudrais réduire le prix des billets d'avion pour espérer voir des touristes, sans quoi les grands projets touristiques sont vains »
- « Comment pourrions-nous faire entendre les risques environnementaux qu'engendrent les activités spatiales en Guyane et la peur des habitants des savanes quant à la santé de leurs enfants. Plusieurs tonnes d'ergols sont brûlées chaque semaine au sol dans l'ignorance de beaucoup »
- « Je souhaiterais un désenclavement de la commune de Saint Elie et de toutes les communes de l'intérieur »
- « Je voudrais que la Guyane devienne une vitrine internationale du savoir-faire et du savoir-gérer en matière de développement durable et d'énergie renouvelable. »

- « Je voudrais plus de place laissée aux modes de déplacements alternatifs ou doux (vélo, pédestre...), non polluants et non bruyants, dans les centres villes. »
- « Je voudrais un pont (qui devra servir) sur le Maroni entre Saint-Laurent et Albina. »
- « Trouvons une solution Zones « blanches » où le réseau mobile de téléphonie est inexistant »
- « Nous avons besoin de ballon dirigeables pouvant transporter 10 tonnes voire 50 tonnes ou plus »
- « Il faut réfléchir aux modalités de réalisation de la 2x2 voies entre Balata et Macouria. »
- « Je voudrais moins d'entassement comme Soula et plus de maisons avec jardin »
- « Nous devrions pouvoir disposer d'un plus grand réseau de transports en commun propres (électriques ou autres) et moins chers (quelques centimes ou en tout cas moins d'1€ par trajet »
- « Je voudrais des jardins potagers collectifs »
- « Je voudrais une route d'Apatou à Maripasoula et une voie rapide Cayenne-Kourou-Saint-Laurent-du-Maroni. Avec autour de ces nouveaux axes, la mise à disposition importante du foncier. »
- « Nous avons besoin d'un maillage cohérent (de voie rapide) entre le Rond-point de Balata (bientôt entre le Rond-point du P.R.O.G.T.) et le Rond-point Galmot. »
- « Nous devrions accorder la priorité aux communes enclavées, elles sont vraiment en souffrance. Une Guyane ne peut pas se faire à deux vitesses. La route du fleuve pourrait débloquent beaucoup de situations. »

Commission 2 :

- « Nous devrions recenser toutes les activités qui peuvent créer des richesses pérennes »
- « Nous devrions mettre en valeur les petits sites à fort potentiel touristique le long des voies nationales et territoriales : utilisons les infrastructures déjà en place (crique Brémon, Organabo, et autres petites criques) »
- « Nous devrions faire de l'élevage d'animaux sauvages à grande échelle (homologué aux normes franco-amazoniennes) cochon bois; maïpouri; hocco (cf. études déjà réalisées) pour une quasi autonomie alimentaire. »
- « Proposition de création d'un parc de loisir autour du spatial (« Arianeland ») à dimension sud-américaine et internationale, géré par le CTG avec des retombées pour le tourisme guyanais »
- « Je voudrais mettre en gérance les sites touristiques, sous forme de concession, avec devoir d'aménagement en suivant les règles à minima légales d'une ERP mais avec des dérogations locales, site privé un site recevant du public »

- « Il faudrait plus de propreté pour les criques et autres sites de baignades pour l'attrait touristique avec possibilité de loger un gardien qui s'occupe du site entièrement proposition à faire aux communautés de communes »
- « Je voudrais que les agriculteurs se battent pour faire reconnaître un produit mondialement connu et qui met en avant la Guyane : le piment de Cayenne. Pourquoi personne n'a jamais fait reconnaître ce produit et fait de recherches pour obtenir une AOC? »
- « Je voudrais que la Guyane, terre d'eau, de rivières et de fleuves, puisse proposer une véritable offre de cabotage et de zones de loisirs. Quelle soit connue et reconnue et que l'on communique autour des vrais atouts qui la différentient par rapport aux autres destinations. »
- « Je voudrais que la production locale soit réellement soutenue »
- « Nous devrions agir pour la création d'une SEM territoriale autour du spatial et de l'aurifère (33% Privé, 33% Collectivité, 33 % Etat ou autres) »
- « Nous devons créer une société de fonds participatifs ; une banque guyanaise de développement, qui abonde aux principales SEM du pays, amorcée par un fond créé par un Groupement des Riches Guyanais (les 10 ou 100 plus grandes familles du pays) ». »

Commission n°3 : la Guyane, territoire de cultures qui valorise ses identités et son droit coutumier

Rappel des enjeux présentés

- Comment mettre en valeur les identités et intégrer les nouveaux arrivants sans disloquer un socle commun ?
- Comment mettre en valeur les enjeux essentiels : laïcité, égalité hommes-femmes, émancipation des femmes ?
- Comment ne pas détruire les valeurs traditionnelles, mais permettre leur réalisation dans le cadre des valeurs de la République ? Quelles dérogations envisager ?

Synthèse de la commission 3

Plusieurs acteurs culturels et citoyens au moment de la mobilisation historique de mars avril 2017 étaient réunis autour du Manifeste 518 du collectif Culture pour la Guyane. L'ire du monde de la culture devait porter « aux oreilles de la République et du monde les inégalités » dont le territoire ne veut plus souffrir et les acteurs culturels l'ont dit. Ils ont « constaté avec effroi l'absence du mot culture au cœur des revendications du bien collectif », rappelant à cette occasion l'exceptionnelle diversité culturelle, de femmes et d'hommes, de la Guyane, de racines et de cultures d'origines diverses. Cette diversité devant être accueillie comme une authentique force pour un jour, ensemble s'inscrire en peuple pour un avenir commun.

La culture dont il a été question dans les travaux est un élément déterminant de l'identité des personnes ; un puissant facteur de cohésion sociale et de transmission intergénérationnelle ; le résultat permanent de l'interaction entre l'homme et son environnement, façonnée et nourrie par le temps, modelée par les modes de vie et de pensée, de spiritualité ; un ensemble de « savoirs, de croyances, de pratiques et de valeurs portées par sa société ».

Le *Projet Guyane* dessiné par la population met en union les populations qui composent la Guyane, décroïsonne les communautés et valorise leur patrimoine culturel, environnemental, linguistique et autres. Avec l'éducation, la culture est un des moyens qui peut permettre à la Guyane de développer son image, de préparer et de renforcer la jeunesse dans son identité.

Il est demandé au *Projet Guyane* d'assumer la diversité culturelle du pays dans la communication, dans la signalétique sur le territoire et de faire de la culture une plus-value additionnelle en valorisant le plurilinguisme.

Le Projet Guyane prend en compte la revendication des communautés amérindiennes de voir un jour la France ratifier la convention internationale 169 de l'O.I.T.

Citations et propositions citoyennes

Lors des Commissions :

- « En 2030, il serait bien qu'en Guyane, l'on puisse communiquer quelle que soit notre origine culturelle car la langue est le premier relais. »
- « Le dialogue est essentiel, le problème c'est l'interlocuteur qui est devant vous. A partir de mars, le chantier s'est avéré énorme. Nous nous sommes demandé ce qu'était un acteur culturel, à quoi servait une activité culturelle ? »
- « Pour faire cohésion, cela commence à l'école. Faire du lien, des échanges, se connaître, connaître le territoire ».
- « Il est temps que nos cultures se connaissent, se rapprochent et dialoguent »
- « La création des infrastructures doit être en accord avec un projet politique et un soutien pérenne. Comment s'assurer que les besoins exprimés seront pris en compte à long terme ? ».
- « Sujet important de l'identité pour définir un socle commun et pérenniser les cultures traditionnelles ».
- « En famille, les parents n'ont plus le temps de transmettre, c'est l'école qui doit jouer ce rôle ».

Sur Internet :

- Nous avons besoin de créer le liant identitaire par la valorisation de l'existant culturel et l'incitation à une créativité et à un développement marqués « Amazonie »
- Je voudrais qu'on lutte davantage contre l'homophobie et ses conséquences pour éviter les suicides et les violences intrafamiliales.
- Nous devrions financer les associations sportives et culturelles en affectant 2% de la Taxe Spéciale sur les Carburants perçue par la CTG aux projets en direction des jeunes.

Commission n°4 : pour des membres d'une famille en bonne santé au cœur de la prévention

Rappel des enjeux

- Comment développer la médecine sur tout le territoire ?
- Comment développer la prévention ? Quelles actions mettre en œuvre ?
- Quels sont les établissements de soin les plus essentiels à développer sur territoire ?

Synthèse de la commission 4

Le débat plébiscite la création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) pour la Guyane qui doit prendre effet en 2018.

L'issue du débat met en exergue une double évidence : **la nécessité d'un rattrapage structurel des investissements de santé** (plateau technique répondant au standard des bonnes pratiques médicales, création de services spécialisés cruciaux pour la prise en charge de la population évitant notamment les évacuations sanitaires, création d'un hôpital de proximité à Maripasoula, redimensionnement des Centres Délocalisés de Prévention et de Soins, développement et modernisation de l'offre de soin d'aval pour moyens et longs séjours afin de désengorger l'hôpital...) et **l'adaptation du financement du cadre budgétaire de santé aux réalités guyanaises** avec une exigence majeure, le versement dans les délais prévus des dotations, subventions et autres recettes de fonctionnement et d'investissement qui permettent le fonctionnement normal des établissements de santé. Ce cadre doit être mis en forte corrélation avec les schémas, stratégies territoriales de santé, et autres projets médicaux de territoire.

La démographie exceptionnelle ; la forte immigration qui exerce une réelle pression sur le service public de soins et de prévention ; les surcoûts liés au territoire et ses particularités géographiques, bioclimatiques affectant bâtiments, matériaux, mobiliers et véhicules dont le rythme d'entretien ou de remplacement devrait être plus élevé ; les situations complexes, difficiles, urgentes, humainement insoutenables auxquelles doivent faire face les professionnels du secteur social et médico-social, constituent les principaux paramètres de la tension qui règne dans ce secteur.

Parmi les nombreuses conséquences de la pression exercée sur le service public de santé, le débat a entendu le besoin de professionnels de santé dont la Guyane est largement déficitaire, mais aussi la détresse des personnels et des usagers exposés aux risques de manque de soin et de rupture du droit à la santé.

En outre, le débat a posé la Prévention comme pilier de la politique de santé pour la Guyane. Ainsi le Projet Guyane doit d'abord structurer le service public, dont l'action des professionnels de santé dans un cadre réglementaire et budgétaire permettant

l'exercice optimal des activités de soin et de prévention, puis responsabiliser les individus, les familles et les usagers plus généralement, comme acteurs de leur propre *parcours de santé*.

Le cadre législatif de la santé en Guyane appelle à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures qui viseraient à donner un statut d'établissement international à plusieurs hôpitaux, en priorité le nouveau Centre hospitalier de l'Ouest Guyanais.

Le débat met en avant la jeunesse comme un des enjeux prioritaires. Des jeunes sont en situation de vulnérabilité diverses ; pour exemple, les conditions graves dans lesquelles certains accèdent à la parentalité. En effet, la situation des mères de plus en plus jeunes, à peine sortie de l'enfance, qui acquièrent la responsabilité d'élever et d'éduquer un et parfois plusieurs enfants, mettrait en « danger » une certaine société qui en sous estimerait les conséquences. La jeunesse doit être une priorité à tous les niveaux, tant au niveau des moyens matériels et financiers que des effectifs de professionnels du secteur social et médico-social que des professionnels de santé. La priorité doit être en cohérence avec les moyens de l'Education nationale, car l'école, les lycées et collèges, sont souvent les premiers à être en contact avec le jeune, pour peu qu'il ait la chance d'être scolarisé. Enfin sur les dotations financières planifiées, les cadres budgétaires et logistiques doivent permettre d'agir efficacement en prévention, avant le curatif.

Les moyens pour améliorer les conditions des personnes en perte d'autonomie et l'importance des soins adaptés à chaque situation doivent être pris en compte dans le Projet Guyane.

Le débat a aussi entendu le besoin de médiation culturelle, d'approche interculturelle, la demande de reconnaissance des connaissances traditionnelles et coutumières. Ce sont aussi des éléments à intégrer pour réussir les parcours de santé dans plusieurs communautés.

Le débat a ainsi recueilli de nombreuses propositions pour un Projet Guyane en capacité de :

- Permettre l'utilisation de la route de l'espace réservée aux activités du centre spatial (trajet plus court que la portion de la RN1 réservée aux usagers) en cas d'urgence
- Mettre en place un SAMU en zone intermédiaire et sur l'Est
- Créer un observatoire du cancer de la thyroïde
- Créer un centre de dialyse et développer l'auto-dialyse
- Lutter contre le désert médical
- Construire un hôpital International
- Mettre en place des pirogues médicales
- Faire appel aux réservistes de santé pour couvrir les besoins en ressources humaines
- Faire une campagne de sensibilisation pour les recours possibles en cas d'erreur médicale

Dans les domaines de la Famille, de la Protection de la Santé de la mère et de l'enfant :

- Créer une maison territoriale de la solidarité et de la santé

- Développer la vaccination sur l'ensemble du territoire
- Réhabiliter les PMI (protection maternelle et infantile)
- Développer les centres de planification et d'éducation familiale
- Créer des structures d'accueil pour les familles dont l'accueil d'urgence
- Développer une politique familiale qui prenne en compte les problématiques de la Guyane
- Rendre gratuit le transport en bus scolaires
- Développer des structures médico-sociales
- Responsabiliser les parents et développer la prise en charge des enfants à domicile

Pour une meilleure efficacité de la protection de l'enfance et des patients sur le territoire :

- Aider à l'installation de médecins
- Revoir le *numerus clausus*, avec un statut de fonctionnaire pour les médecins affectés en Guyane
- Recruter des médecins des pays voisins
- Former de nouveaux médecins et mailler le territoire avec des médecins spécialistes
- Autoriser l'implantation d'une annexe de pharmacie là où la densité de population le nécessite
- Créer une cellule au sein de la CTG en charge de rechercher des profils en rapport avec les projets de développement de la Guyane (toutes professions confondues)
- Avoir un plateau technique de qualité
- Sécuriser le transport des patients du lieu de leur prise en charge jusqu'à l'hôpital
- Procéder à des campagnes de sensibilisation des jeunes aux métiers de la santé, du social et de médico-social
- Lutter contre la désertification des communes isolées
- Développer la culture du contrôle des dépenses sociales et d'aides sociales
- Lancer une étude dans le cadre de la réapparition de maladies qui avaient disparu (la typhoïde, la lèpre...)

Le Projet Guyane doit mettre l'utilisateur au cœur du service public de santé et faire en sorte que le service public soit promoteur de santé sur les bassins de population et en capacité de répondre aux grandes causes nationales. Il devra relever le défi de conduire des actions diplomatiques efficaces afin d'associer en coopération transfrontalière et internationale, les organismes de prévention et de sécurité sociale afin qu'ils supportent en partie les charges de santé de leurs ressortissants. Enfin, le Projet Guyane doit permettre à toute la population de bénéficier des actions de prévention dans tous les domaines et d'accéder aux soins dans les conditions normales de sécurité sanitaire, avec des personnels formés, rémunérés et en nombre suffisant.

Citations et propositions citoyennes

- « Nous avons besoin d'inscrire la lutte antivectorielle (moustiques vecteurs de maladies infectieuses) dans le champ de pleine compétence de l'Assemblée de Guyane. Les

arboviroses sont en Guyane à l'état endémique sans équivalence sur le territoire métropolitain. »

- « Nous avons besoin d'une politique de santé guyanaise qui met l'accent sur les déterminants du système de santé que sont : le rapport de l'homme avec son milieu naturel, le climat, la qualité des eaux, de l'air, l'alimentation, l'habitat et le cadre de vie, l'épanouissement »
- « Nous avons besoin d'une politique de santé guyanaise donnant toute sa place et sur l'ensemble du territoire à la médecine de santé publique et à la médecine préventive (scolaire, de protection maternelle et infantile, du travail), aux dépistages, aux bilans »
- « Nous avons besoin d'une organisation publique et privée permettant un égal accès aux soins et intégrant l'approche "système de santé" sur un territoire guyanais en zone intertropicale avec un tableau épidémiologique distinct de celui de la métropole. »
- « Je voudrais la création d'un pôle de formation paramédicale en Guyane »
- « Je voudrais que l'on aide les personnes en situation de handicap, les malades, les personnes âgées à pratiquer une activité sportive ou physique régulière »
- « Comment pourrions-nous soulager les surplus de souffrances générés par les dysfonctionnements du système local d'accompagnement des personnes en situation de handicap ? »
- « Trouvons une solution afin de pouvoir indiquer les bons chiffres des personnes en situation de handicap sur le territoire Guyanais. »
- « Comment pourrions-nous structurer la MDPH avec des antennes par bassin ? »
- « Nous avons besoin de structures sportives adaptées aux personnes en situation de handicap. »
- « Il nous faut un IFSI digne de ce nom qui puisse former un nombre suffisant d'infirmières pour le territoire. »

Commission 5 : la Guyane, créatrice de ses propres richesses

Rappel des enjeux présentés

- L'accroissement des ressources des collectivités locales par une taxation adaptée vous paraît-elle pertinente ?
- Quid d'une taxe sur les services ?
- Faut-il revoir les outils de défiscalisation (pour les particuliers et les entreprises) ?
- Quel financement des entreprises pour accroître l'activité économique ?

Synthèse de la commission 5

La population demande que la fiscalité soit repensée pour améliorer à la fois l'attractivité du territoire et les recettes des collectivités.

Cette commission dédiée au financement du Projet Guyane porte au bilan des travaux que l'évolution statutaire serait un préalable au développement économique afin d'adapter le cadre normatif et réglementaire. En bref, la révision du cadre actuel devrait être la base de tout débat sur l'avenir de la Guyane. En outre, la population attend un niveau d'implication des élus plus marqué dans la levée des freins. Il est demandé une meilleure synergie entre les différents acteurs : collectivités, Etat, chambres consulaires. Il est proposé de lister les freins légaux et réglementaires pour libérer l'activité économique.

La politique fiscale du Projet Guyane doit s'articuler avec les objectifs du Projet Guyane, dès lors qu'il sera défini. Elle doit contribuer à accompagner sa réalisation.

Lors des évènements de mars avril 2017, certains ont remarqué que si des éléments ont été pris en compte, les questions relatives à la fiscalité et singulièrement celle des ressources fiscales propres via le paiement de la taxe foncière par l'Etat sur ses biens du domaine privé, la taxation des pylônes EDF, la création de la TBS (TVA guyanaise) et la compensation du non assujettissement à l'octroi de mer des activités spatiales, n'ont pas avancé.

Propositions :

- 1 Faire un bilan de l'octroi de mer et repenser le dispositif
- 2 Repenser la fiscalité du spatial
- 3 Repenser la fiscalité minière
- 4 Lier la politique économique aux retours fiscaux attendus
- 5 La maîtrise du foncier est un préalable au développement du territoire (problématique soulevée dans le cadre de la commission n°5)
- 6 Attirer de gros investisseurs (fiscalité locale et d'Etat)

- 7 Utiliser le levier fiscal pour favoriser l'autonomie financière des collectivités vis-à-vis de l'Etat
- 8 Obtenir une juste compensation des exonérations dont bénéficient l'Etat, les activités liées au spatial, le parc amazonien

Citations et propositions citoyennes

- « Je voudrais alerter la CTG sur les taux d'octroi de mer concernant les produits bois et dérivés. Aujourd'hui la filière bois s'organise pour avoir un monopole, qui conduit à pratiquer des tarifs pénalisant la construction et le porte-monnaie des citoyens. »

Commission 6 : Gouvernances dont cadre institutionnel, droit coutumier, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles

Rappel des enjeux présentés

- **Quels seraient les secteurs sur lesquels des adaptations législatives ou règlementaires sont absolument nécessaires ?**
- **Quel partenariat envisager avec les administrations de l'Etat pour permettre l'atteinte d'objectifs communs ?**
- **Quelle disposition permettrait de prendre en compte les spécificités de la Guyane dans l'application des règles nationales ?**

Synthèse de la commission 6

Les travaux des Etats généraux de la Guyane convergent sur la nécessité d'un cadre institutionnel adapté au développement économique et social du territoire pour la maîtrise du foncier, l'aménagement du territoire, la prise en compte des réalités, le développement des relations avec les pays voisins (la coopération au sens large), la promotion d'une identité et d'une citoyenneté guyanaises.

Le débat fait observer cependant que dans les huit autres commissions, et dans les 16 forums, et les deux focus (celui sur le statut de la Guyane et celui de la santé), la population s'est exprimée sur la gouvernance, dans les domaines de l'aménagement du territoire et des infrastructures, de l'économie, de la fiscalité, des relations avec nos voisins et de l'action extérieure de la Guyane, pour l'Education, l'enseignement supérieur, la formation, la culture, la santé, l'immigration, la sécurité. Ainsi les interventions relatives à la gouvernance pourraient être multipliées par deux voire trois.

Les échanges ont rappelé le cadre dans lequel les Etats généraux de Guyane se déroulent, en insistant particulièrement sur l'obligation de porter à la connaissance de la population l'Accord de Guyane et les documents antérieurs (impression des documents qui doivent être mis à disposition dans les mairies et dans plusieurs autres endroits à déterminer).

Certaines personnes ont fustigé dès l'ouverture des travaux les enjeux tels qu'ils ont été présentés pour les travaux des Etats généraux comme étant trop frileux, timorés et non fidèles à ce qui est écrit dans l'Accord de Guyane. Ces enjeux ont été réécrits pour la commission du bassin des Savanes (Kourou) et du bassin de l'Est (Saint-Georges de l'Oyapock).

Il a été demandé de modifier l'intitulé du cadre des enjeux proposé pour les travaux (et rappelé à la page précédente). Pour le débat, il a été proposé les modifications suivantes des enjeux :

- *Les élus du prochain Congrès de Guyane doivent-ils / vont-ils se prononcer OUI ou NON pour qu'il y ait une consultation de la population ?*
- *La consultation porte sur l'évolution statutaire de la Guyane (c'est ce que dit l'Accord de Guyane)*
- *Quel statut pour la Guyane ? (Les demandes formulées lors du débat précisent, la plus large autonomie possible car les fléaux s'installent durablement)*

Il est possible à cette étape d'identifier au moins deux groupes dans les participants aux travaux de cette commission sur la gouvernance car les interventions oscillent entre l'une ou l'autre position.

Pour un groupe, les interventions des participants consistent à persévérer dans les demandes formulées à l'Etat pour adapter les règles. Il s'agirait d'adapter pour ce groupe les normes et autres mesures afin de permettre un développement durable de la Guyane et prendre en compte tous les besoins des Guyanais.

L'autre groupe a d'abord rappelé que le fil rouge des Etats généraux de Guyane est l'Accord de Guyane signé le 21 avril 2017. La détermination à changer de cadre a été clairement exprimée. Il conviendrait de changer les relations avec l'Etat, de changer de statut. Le cadre dans lequel est aujourd'hui la Guyane aurait atteint ses limites et ce changement est un « préalable à tout ce qui doit suivre »

Un troisième groupe « les silencieux » ont été identifiés par certains participants comme relevant d'une posture politique de désenchantement, ou du type « vote blanc ».

En avant-propos, certains ont rappelé que la confiance devait être renouée et qu'une relation de défiance, pour peu qu'elle soit encore présente, était normale, compte tenu de l'histoire de la Guyane, truffée de promesses non tenues, de trahisons, de démarches avortées.

Une certaine méfiance existe donc entre la population et les hommes politiques, autant qu'avec l'Etat dans ses rapports avec la Guyane.

Le débat note donc une forte détermination à mener le processus de saisine du gouvernement à son terme, dans le respect de l'Accord de Guyane.

Les points de discussion étaient souvent similaires sur l'ensemble du territoire.

Sur la gouvernance :

- L'approche relative à demander l'adaptation des règles serait dépassée, et il est demandé au *Projet Guyane* de se concentrer sur l'élaboration des règles applicables

sur le territoire (plusieurs domaines : transport, santé dont démoustication, entreprises, éducation...).

- La Guyane appelée à changer de paradigme avec l'accent porté sur la distinction à faire entre égalité et équité
- Incapacité de l'Etat, compte tenu de la connaissance qu'il a des problèmes guyanais, à apporter des réponses fiables et durables.
- Un nouveau statut pour la Guyane : A l'instar de la Corse, de la Polynésie, de la Nouvelle-Calédonie, des îles de la Caraïbe comme Aruba où il existe une assemblée locale et un gouvernement local, il est demandé un autre cadre juridique pour la Guyane et d'autres relations avec la France (nombre de domaines : foncier, immigration, exploitation des ressources endogènes, financement du développement de la Guyane, pêche...). Changement demandé du cadre relationnel avec la France et très rapidement.
- Des inquiétudes sont formulées et demandent à ne pas sortir d'une tutelle pour une autre tutelle.
- Questionnement sur les négociations, sur l'élaboration des normes dans le cadre de l'évolution statutaire (ex : domaine des assurances).
- Mettre en évidence, voire rajouter une commission relative aux freins législatifs constatés.

Sur le plan de la temporalité de la mise en place du changement, la population demande de ne pas trop attendre car les problèmes croissent de manière exponentielle, cependant il paraît important de « se donner le temps de mettre en place le Projet Guyanais et jeter les bases d'une plus large autonomie ».

Sur les **droits coutumiers**, il y a nécessité de commencer à mettre en place les solutions, car il y a un vrai problème de reconnaissance des chefs coutumiers qui ne sont plus écoutés. Il est souhaité que le Projet Guyane permette à la gouvernance locale autochtone de fonctionner. Aujourd'hui, elle manquerait cruellement de moyens financiers pour mieux fonctionner. (*Kourou*)

Un point est particulièrement mis en exergue : que l'objectif ne serait pas tant de transmettre un Livre Blanc que de saisir le Gouvernement sur un projet d'évolution statutaire.

Les observations oscillent entre l'espoir d'avoir un jour des normes adaptées à la Guyane et la décision ferme de ne plus attendre qu'elles arrivent mais de les élaborer. Le cadre juridique devrait donc permettre à la Guyane d'élaborer ses règles juridiques et normes pour propulser son développement et pour l'épanouissement de ses populations : développement de l'agriculture, des ressources endogènes, protection des intérêts des Guyanais, protection de la santé, anticipation des besoins d'équipements divers, création de sociétés d'économie mixte, aide au développement des entreprises, mobilisation de l'épargne populaire, développement des équipements dont le territoire a besoin.

Il est observé que la compétence de pouvoir négocier avec les pays voisins doit revenir pleinement à la Guyane. En effet, des évolutions se sont faites dans ce domaine mais elles restent insuffisantes. La rupture nette est demandée dans ce domaine afin que la Guyane prenne progressivement en main son destin.

Le *Projet Guyane* doit asseoir des procédures d'intégration des populations d'immigrants parfois présentes sur le territoire depuis de très longues années. Il convient de poser aussi les bases du traitement des jeunes immigrés, scolarisés ou étudiants, (documents de circulation sur le territoire pour les activités diverses, sport, culture, stages, échanges entre lycées, voyages d'études, etc.), parfois sur le territoire depuis leur plus jeune âge et qui pour des raisons administratives, dont la complexité et les coûts divers, ne peuvent à leur majorité accéder à la nationalité française. Certains ont exposé leur situation dont les humiliations diverses ou les interpellations sur le chemin de l'université ou du centre de formation, sans que leurs parents soient prévenus et les gardes à vue. Le débat appelle à aider à l'intégration des immigrants bloqués par des cartes de séjour de 10 ans alors qu'ils pourraient participer activement à l'économie, au développement, et aux ressources fiscales du pays.

Sur l'organisation future de l'Assemblée de Guyane, l'exemple de l'Assemblée de Martinique organisée avec un contre-pouvoir a été évoqué. Ce modèle pourrait autoriser la Guyane à se penser comme un « gouvernement », même si les dysfonctionnements actuels que connaît la Collectivité territoriale de Martinique doivent inciter à la prudence sur ce point.

Citations et propositions citoyennes

- « Je voudrais un changement de cadre institutionnel. Seule une évolution du cadre administratif et réglementaire permettra de répondre aux défis que doit relever le territoire. »
- « Nous devrions obtenir le financement du Projet Guyane sur le budget de l'Etat au titre non des dotations exceptionnelles mais, en conformité avec la Constitution, des dotations de solidarité nationale à un territoire français sous-développé et en retard structurel. »
- « Je voudrais que l'on crée la Haute autorité pour la défense des intérêts des pays d'outre-mer (HADIPOM). Elle s'appuie sur le constat du non développement chronique des pays d'outre-mer, et des freins à leurs développements »
- « Nous avons besoin de mettre un terme à un assistanat institutionnalisé depuis plus de 60 ans. Le pilotage par l'Assemblée de Guyane des politiques de développement économique, fiscal et social, protection sociale incluse, doit être légitimé. »
- « Trouvons une solution, il nous manque tout : la liberté, l'égalité et la fraternité véritables. Parce qu'il nous manque la connaissance et la reconnaissance de notre passé commun. Il nous manque des écoles privées hors contrat pour enseigner tout ça. »

- « Nous avons besoin d'inscrire dans l'organisation politico-administrative du projet Guyane la constitution d'un vivier de compétences locales indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques de développement et de progrès dans la durée et la continuité. »
- « Nous devrions conserver toutes les spécificités de la chasse guyanaise ne pas être régis par des lois inadaptées. »
- « Nous avons besoin que la Guyane devienne un territoire autonome. »
- « Pour un changement de Statut (La Guyane Française Autonome) »
- « Nous avons besoin d'un changement statutaire, d'une autosuffisance alimentaire, et de ne pas avoir à hésiter à nous servir de notre situation géopolitique (Américano-européenne et multiculturelle) pour un développement efficace. »

Commission n°7 : pour une jeunesse active, prometteuse et talentueuse

Rappel des enjeux présentés

- Quelle politique d'insertion pour les jeunes (ou moins jeunes) en déshérence ? Quels outils adaptés ?
- Comment permettre le retour de jeunes Guyanais partis poursuivre leurs études supérieures à l'extérieur du territoire, et sans envie de retour ?
- La double vacation (utilisation des établissements scolaires le matin pour une classe d'âge, l'après-midi pour une autre) vous semble-t-elle une solution pour permettre une amélioration de la prise en charge des jeunes et l'utilisation totale des établissements ?

Synthèse de la commission 7

Les participants demandent que de la maternelle à l'université, une approche globale de l'enfant et de son environnement éducatif soit considérée.

Il convient de favoriser l'éducation, la réussite éducative en créant les conditions de cette réussite, par les infrastructures, mais aussi par l'accompagnement des familles par le développement des conditions d'accueil de la petite enfance au baccalauréat : augmenter le nombre de crèches, de structures de garde au plus près du domicile, du lieu de travail, des grands centres urbains, ouvrir des espaces de cohésion dédiés aux jeunes, scolariser dès l'âge de 2 ans, afin de diminuer la difficulté de garde des jeunes enfants.

Le Projet Educatif Guyane porte en lui des attentes fortes afin de développer des programmes régionaux ; instaurer le système éducatif global guyanais. Les participants demandent l'adaptation des éléments structurants, équipements scolaires à taille humaine, voire la réalisation d'un collège et d'un lycée par commune considérant la démographie et les distances entre les communes.

Parler de réussite éducative et non de réussite scolaire :

- Ouvrir une "école de la 2ème chance "
- Ouvrir des structures d'accueil pour pérenniser la présence des opérateurs sur le territoire
- Identifier les besoins des communes
- Arrêter la systématisation du passage en classe supérieure si les compétences ne sont pas acquises
- Créer des collèges dans les communes éloignées
- Développer chez les scolaires le savoir être, susciter la « guyanité », l'esprit d'appartenance à un peuple et l'estime de soi chez les élèves
- Mise en place d'une « Etude du soir »
- Bénévolat des étudiants de l'Université pour accompagner les lycéens dans les devoirs

- Comment la société civile/militaire peut aider les familles à assumer l'éducation des enfants ?
- Création de structures adaptées pour les élèves en grande difficulté
- Accueillir les enfants le matin et mettre en place l'accompagnement scolaire ou sportif l'après-midi
- Instaurer un transport en commun intercommunal avec des horaires à respecter

Revoir déjà les dysfonctionnements signalés par les communautés éducatives et universitaires, comme les attributions du CROUS, les dotations de bourses et d'autres aides financières à des bénéficiaires qui n'ont aucune ambition d'étudier, ce qui lèserait des étudiants méritants.

Les mesures de politiques publiques doivent être contrôlées, évaluées et surtout réajustées afin qu'elles portent leurs fruits. Plusieurs propositions ont été émises dans l'ensemble des réunions déployées sur le territoire :

- « Créer un programme d'échanges ERASMUS sur le bassin de populations de la Guyane et des Etats voisins »
- « Créer un programme d'échanges, de déplacements, de découvertes sur l'intérieur de la Guyane ». Des étudiants déplorent, « n'osent pas dire » qu'ils ne connaissent pas leur pays, car ils n'ont jamais eu les moyens de se déplacer pour connaître les communes et leurs populations
- Favoriser l'enseignement agricole
- Développer et consolider l'offre de formation dans le secteur social, médical, paramédical, scientifique, les métiers de la restauration et de l'hôtellerie
- Favoriser l'apprentissage
- Développer des pôles spécifiques autour des métiers du bois et de la mer
- Création d'un secteur bois écoconstruction
- Proposer une offre de formation répondant aux besoins locaux
- Créer un foyer maternel pour les familles monoparentales et mettre une crèche au sein de ce foyer.
- Réhabiliter toutes les structures administratives pour en faire des locaux pour accueillir les enfants
- La CTG ou le Centre Spatial : création de crèches d'entreprises
- Tout ce qui gravite autour de la petite enfance doit être déployé sur le territoire

Les travaux des Etats généraux appellent pour la scolarité dans les communes isolées à :

- Faire la promotion d'enseignements à distance, et/ou envisager de décentraliser des enseignants quand il y a un fort besoin (lié à des priorités locales)
- Planifier les constructions scolaires dès aujourd'hui
- Adapter les programmes à nos enfants
- Favoriser l'accès systématique aux activités extrascolaires pour ouvrir l'esprit des enfants
- Adopter un modèle brésilien : création d'une ferme agricole d'insertion pour réhabiliter un public fragilisé
- Accompagner par l'immersion les enfants pour les motiver et les faire « rêver »
- Etudier la mise en place de vacances dans les établissements scolaires

- Concentrer les moyens sur l'éducation permet d'endiguer de manière transversale beaucoup de problèmes
- Assurer le suivi des élèves « décrocheurs »
- Réaliser un audit du rectorat par un organisme extérieur (ONG)
- Publier les chiffres de réussite
- Associer les parents aux choix des filières du prochain lycée
- Développer des écoles de parents pour favoriser le suivi des jeunes et l'aide à la parentalité
- Dans la construction du lycée : inclure les clauses d'insertion pour l'embauche des jeunes
- Filière sport étude dans le lycée
- Modification des horaires des enfants des communes éloignées, exemple : 08H00 14H00
- Adaptation du calendrier scolaire au territoire afin de tenir compte des situations physiologiques (à la CTG, il est demandé de convoquer le CAEN car possibilité de modification sans dérogation législative ou réglementaire)
- Double vacation : faire préalablement une étude d'impact ; identifier les besoins des communes
- Création de l'équivalent d'un foyer FEJHOC pour les jeunes (internat et lieu de vie)
- Favoriser le « permis de conduire à 50€ »
- Mise en place d'une école de remise à niveau
- Mieux accueillir et mieux intégrer les parents au sein de la communauté éducative
- Développer l'esprit « Guyanité », les valeurs de respect, de solidarité, un sentiment d'appartenance à la société guyanaise
- Accepter d'intégrer les associations culturelles et sportives au sein des établissements pour apprendre les valeurs de partage, de cohésion, susciter des échanges et de l'émulation
- Sensibiliser et faire prendre conscience aux plus jeunes de l'environnement dans lequel ils vivent en partenariat avec des associations par des ateliers et pérenniser ces actions
- Développer la culture en Guyane, accompagner les porteurs de richesse culturelle
- Développer l'esprit de réussite, d'excellence
- Asseoir le financement des études (aides, bourses)
- Développer la coopération avec le Brésil pour assurer des transferts de technologie.
- Faire de l'Université de Guyane une université populaire d'excellence dans sa prédilection, ouverte sur l'Amazonie, sur le monde
- Développer les études sur le bois, la pharmacopée, la production de plantations de bois pour les études - faire de la recherche sur la flore et la faune
- Création d'un secteur bois écoconstruction
- Mettre en place des salons d'éco-tourisme et les secteurs : maritime, forestier (atouts incontestables de la Guyane)
- Planifier les constructions universitaires dès aujourd'hui

L'Université de Guyane doit mettre l'Homme au centre. Elle peut contribuer au développement des droits de l'Homme, favoriser la filière littéraire locale, la connaissance des grands Guyanais (exemple L-G. Damas), leurs écrits, leurs actions, leurs impacts, favoriser la connaissance des grands marqueurs de la société guyanaise, son histoire, son peuple, favoriser l'apprentissage des langues locales.

Les propositions pour le *Projet Guyane* visent à développer la collaboration avec les peuples autochtones détenteurs de savoirs ancestraux ; à associer les jeunes, les étudiants, aux recherches des organismes de recherche présents en Guyane afin de développer les connaissances fondamentales pour la Guyane et les niches d'emploi dont le pays a besoin.

Citations et propositions citoyennes

- « Nous avons besoin de restructurer les formations professionnelles avec pour priorités l'acquisition de cultures professionnelles solides et la constitution d'un vivier local de compétences techniques, d'encadrement, d'ingénieries, d'expertises. »
- « Je voudrais une éducation guyanaise, et que l'histoire de la Guyane soit enseignée aux élèves de Guyane dès l'élémentaire »
- « Nous devrions proposer un calendrier scolaire tenant compte de notre climat en rentrant fin septembre, en travaillant uniquement le matin en octobre, en arrêtant d'avoir des coupures de 15 jours, en sortant plus tard (mi-juillet) et en reprenant plus tôt »
- « Je voudrais déposer un projet sur la formation des métiers de la musique pour nos jeunes Guyanais à dimension internationale, avec un rayonnement sur le bassin Caraïbes - Amérique du Sud »
- « Je voudrais qu'on récupère les jeunes devant les chinois et qu'en parallèle on prospecte les secteurs en manque de personnel de façon à leur proposer un pack contenant une formation diplômante (en peu de temps de préférence) avec un boulot. »
- « Il faut renforcer les formations RSMA pour les jeunes inaptes à suivre des cours classiques en lycée. L'lycée Balata, par exemple, sert de fourre-tout : on y retrouve des gamins illettrés en première. On croit rêver! »
- « Je voudrais que la Guyane ne soit plus une terre d'échec pour de nombreux jeunes. Comment expliquer que bon nombre de nos jeunes entrent dans le second degré voire à l'université sans maîtrise des compétences élémentaires (français, maths)? »
- « Nous devrions demander à l'ENAC que les 3 derniers contrôleurs aériens de chaque promotion aient l'obligation de rester 2 ans afin que ce roulement comble le problème de carence en contrôleurs aériens »
- « Nous devrions mettre en place un partenariat entre les jeunes Guyanais souhaitant devenir médecin et la CTG, avec l'octroi d'une bourse contre l'obligation faite au futur médecin d'exercer en Guyane durant au moins 5 ans après l'obtention de son diplôme. »
- « Je propose plus d'infrastructures pour les jeunes ».

Commission n°8 : un tissu associatif compétent, vecteur de cohésion sociale

Rappels des enjeux présentés

- Quelles sont les domaines sur lesquels les associations doivent être plus soutenues dès lors qu'elles contribuent à la réalisation d'un bien être ou d'une moindre détresse sociale ? Quelle politique permettrait de retrouver du lien entre les différentes composantes de la société, entre les générations, entre les habitants originaires de secteurs géographiques distincts pour permettre de donner du corps à une société guyanaise pleine d'avenir ?
- Comment développer le tissu associatif en Guyane ?
- Comment permettre l'insertion plus active des plus démunis (économiquement, socialement, etc.) ?

Synthèse de la commission 8

Les participants attendent du Projet Guyane qu'il se dote des moyens et de la réglementation adaptée afin de favoriser la cohésion sociale sur le territoire. Il faut que tout jeune vivant en Guyane, toute personne qui souhaite participer, s'impliquer par la voie associative, puisse le faire sans en être empêché par les contraintes fortes du territoire. Nul ne doit se sentir exclu, nul ne doit être exclu. Les freins sont identifiés, il faut dès lors programmer leur suppression.

Les évènements de mars avril 2017 ont mis en évidence les attentes fortes de la population guyanaise et ses fragilités dans le domaine du sport:

Pour le CROS¹, **l'accès au sport pour tous, comme un pari pour un avenir meilleur et la cohésion sociale et citoyenne**, l'organisation de cycles de formation dans tout le pays, l'augmentation d'intervenants professionnels, le développement du tissu associatif, l'organisation annuelle d'un forum des sports dans chaque commune de Guyane, la création de parcs, dojos, plaines de jeux sur les communes, l'amélioration du confort des sites existants et leur accessibilité, l'entretien des chemins de randonnées, la création de parcours sportifs et de parcours de santé, l'attribution de nouvelles sources de financement, l'encouragement des échanges associatifs avec les pays voisins, le développement du sport de masse, du sport de haut niveau, du sport loisir et du sport scolaire.

Pour le djokan : la reconnaissance par les ministères de la culture, de l'éducation, de l'outre mer, des sports, l'enseignement du djokan à l'école obligatoire dans les petites classes, collège et lycées, leur demande de foncier d'une superficie de 5 hectares pour construire le centre Mondial du djokan et de moyens financiers pour développer le djokan dans toute la Guyane.

¹ Comité Régional Olympique et Sportif Guyane

La société guyanaise c'est aussi une jeunesse pour laquelle le Projet Guyane doit construire résolument des parcours adaptés et innover rapidement dans les moyens de tous ordres car les besoins sont multiples et relèvent de plusieurs responsabilités. Les étudiants en avril 2017 ont rappelé les conditions dans lesquelles ils étudiaient en Guyane, et la nécessité qu'elles s'améliorent rapidement.

Il avait été demandé que l'administration soit plus réactive vis-à-vis des demandes des étudiants, une meilleure accessibilité des notes reçues « beaucoup trop tardivement », une cohérence sur le statut des étudiants en BTS pas considérés comme étudiants à part entière, une meilleure lisibilité concernant les maquettes des différentes formations. Les revendications ont évoqué des injustices relatives aux notes données (des notes sont attribuées à certains étudiants sans qu'ils aient composé !). Les étudiants exigeaient des enseignants réellement spécialisés dans leurs domaines (FI et FC).

S'agissant des conditions de vie des étudiants, la mise en place d'un système de transport plus efficace, plus régulier, prenant en considération tout type d'étudiants et la fin des cours après 20h, avoir des stages en adéquation avec leur formation à un moindre coût, des logements universitaires supplémentaires, voire remédier à la précarité de certains étudiants.

Parmi les doléances en mars avril 2017, une alerte avait été posée par la CRSA² sur les publics des 16-25 ans parmi lesquels 47% n'ont pas de diplômes et n'ont en conséquence qu'une faible capacité à répondre aux opportunités du marché du travail. Ces jeunes sont potentiellement en première ligne des faits qui affectent gravement la société (précarité financière, conduites à risques, addictions, violences diverses)

Le tissu associatif est très dynamique, aussi il convient de l'entretenir (beaucoup d'associations sont créées et interviennent dans les mêmes domaines). Les mairies doivent assurer la formation des personnels encadrant pour maintenir l'engagement dans ce secteur. Ainsi la place donnée dans le Projet Guyane aux associations, doit être conséquente. Elles réclament la création d'un *fond de paiement* pour pallier les retards de versement de subventions, la décentralisation des équipements, l'amélioration de l'accès à internet pour les jeunes avec des lieux dédiés avec larges horaires ouvertures, l'éclairage public solaire, soulignant l'importance de rechercher des solutions adaptées aux sites isolés. Il convient enfin d'éviter de laisser les jeunes livrés à eux-mêmes.

Le projet de société porte en lui l'idée d'un pays qui mettrait le citoyen au cœur de son organisation et de ses ambitions, où chacun trouverait sa place. Structures publiques, privées, associatives, moyens matériels, financiers, humains et autres seraient mutualisés, et l'engagement social serait promu.

La création d'espaces de discussion et de concertation permettrait d'établir des liens et/ou des partenariats au développement du secteur associatif. Le bénévolat n'est pas "pris au sérieux" par les administrations, sentiment d'être le parent pauvre de la société. L'altruisme ayant des limites dans un contexte comme celui de la Guyane, il convient de

² Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est une instance stratégique de concertation et de démocratie sanitaire

promouvoir le bénévolat et d'accompagner les associations dans leur volonté de pouvoir indemniser leurs bénévoles pour les dépenses qu'ils engagent.

Par ailleurs, un volet émerge des travaux de cette commission, c'est la **possibilité d'occuper les niches d'emplois révélées par les bénévoles, par des salariés du secteur associatif**. Dans le contexte socio-économique guyanais, avec près de 23 000 chômeurs, la Guyane peut dans ce secteur, créer des emplois durables (personnel encadrant dans les métiers du sport, dispositifs d'aide...) La formation reste un secteur en forte demande où le bénévolat doit être de moins en moins mobilisé au profit de salariés formés et professionnalisés.

Les associations des bassins de vie de l'ouest et de l'est se sentent oubliées. Elles ressentent une absence de solidarité les laissant face à de nombreuses difficultés : celles que rencontrent toutes les associations de Guyane auxquelles viennent s'ajouter celles qui sont consécutives à leur enclavement telles que les centaines de kilomètres à parcourir, les objectifs à atteindre sans moyens supplémentaires, et la raréfaction des sponsors privés. En outre, s'agissant des compétitions sportives, l'éloignement et/ou l'enclavement des communes ne favorisent pas les échanges avec les autres clubs ou la participation aux différents championnats. Les difficultés en termes de logement et de restauration ne permettent pas non plus d'accueillir convenablement pour la tenue d'événements sportifs.

Il y a une forte demande pour que les classes sports/études soient développées, en partenariat avec l'Etat. L'hébergement et la restauration restent des postes très lourds à porter pour les associations. Le manque d'infrastructures et d'accès aux halls sportifs sont des freins au développement des activités qui doivent pouvoir être levés.

A Apatou, l'adjoint au maire a informé la population qu'un gymnase était prévu. Il a toutefois été convenu qu'il serait également opportun de réhabiliter l'existant.

A Papaichton, concernant la cantine scolaire, il est prévu que soit trouvé « un bon équilibre pour prévenir les risques cardiovasculaires et l'obésité ».

En mars 2017, le collectif A no wi opo de Maripasoula posait parmi ses revendications « une vraie restauration scolaire ».

Les associations sportives et culturelles doivent pouvoir agir efficacement auprès de la jeunesse, par la vie associative, sur les domaines de la prévention, de la santé communautaire et des activités sportives.

A la question « Quelle politique sportive ? Quelle est la politique en faveur des jeunes ? », la commission a répondu en émettant des dizaines de propositions appelant par exemple la DJSCS à former les associations lors de leur demande d'agrément, à créer des infrastructures simples (locaux, gradins, sanitaires), à repenser les structures qui ne sont pas adaptées, à favoriser « l'entente globale pour que les associations disposent des écoles ou des structures quand elles sont fermées par des conventions d'utilisation avec les mairies ou la CTG », à repenser le sport dans un modèle économique.

Proposition de création d'une banque associative : « la Collectivité territoriale de Guyane devrait convoquer une réunion avec le secteur bancaire ». Il a été proposé que les taxes payées (octroi de mer) soient réinjectées dans le tissu associatif. Davantage de compétences humaines et sociales pour former les travailleurs sociaux ont été demandées, de même que l'adaptation des rythmes scolaires, la création d'infrastructures dont une piscine scolaire dans l'est, ou encore une piscine à Iracoubo.

Rappel des enjeux présentés

Comment lutter contre le pillage organisé des ressources et les filières de l'approvisionnement ?

Quels moyens pour lutter contre l'insécurité du quotidien ?

Quelle politique de contrôle de l'immigration adaptée au territoire ?

Synthèse de la commission 9

Les participants ont, plusieurs fois durant le débat, regretté l'absence des forces de sécurité de l'Etat. La CTG organisatrice ayant été informée du droit de réserve que l'ensemble des agents de l'Etat doivent observer en période électorale, soit jusqu'à mi-mars 2018 en a informé la population.

Les différents sujets : sécurité, prévention de la délinquance, secours, immigration, coopération ont été abordés dans les travaux de façon pragmatique, et souvent illustrés par des exemples du vécu des habitants.

Les participants appellent à l'adaptation des réglementations et des démarches au contexte guyanais. Il conviendrait de lutter efficacement contre toutes formes d'activités illégales comme l'habitat informel, l'orpaillage, le travail clandestin ou dissimulé et les trafics divers.

Il ressort de ce débat le sentiment que l'Etat de droit est bafoué en Guyane et que les acteurs qui ont la compétence de la sécurité, de la prévention de la délinquance, des secours, et du contrôle de l'immigration et l'intégration des immigrés sont souvent dépassés.

Les demandes sont urgentes et devraient être mises en œuvre par les autorités locales et nationales :

- 1) La localisation des *appels au secours* sur la commune
- 2) La révision du système de fonctionnement de la plateforme d'appel
- 3) La professionnalisation des centres de secours
- 4) Le renforcement des forces de sécurité, au besoin avec les légionnaires
- 5) La multiplication des actions comme les contrôles douaniers
- 6) Le recrutement d'agents de police locaux pour les futurs commissariats
- 7) La création d'une « police de la sécurité en milieu forestier »

- 8) La création d'une "police verte" composée d'agents issus des peuples autochtones, qui veillerait à la préservation de la nature dans son ensemble et pas seulement des parcs
- 9) L'augmentation des moyens et des effectifs des forces de l'ordre
- 10) La modification des pouvoirs du maire en matière de lutte contre l'habitat illégal pour une plus grande efficacité et la simplification des procédures dans ce domaine.

Par ailleurs, le traitement de l'immigration doit s'inscrire dans une réflexion partagée associant à la fois le respect des droits de l'homme et la protection des frontières de la Guyane. Ainsi, il porte à la fois sur l'immigration clandestine et légale. Certains participants au débat proposent ainsi de :

- 11) Régulariser les personnes sans papiers adultes et mineurs qui travaillent ou vont à l'école, à l'université ou qui sont en formation professionnelle, sur le territoire afin qu'elles participent de fait à la société guyanaise
- 12) Mettre en place de structures d'accueil pour l'intégration des immigrés dès leur arrivée sur le territoire.
- 13) Modifier la réglementation sur les visas, car bien que réclamée à l'ouest du territoire, il s'avère que les procédures restent toujours bloquantes, lourdes à mettre en œuvre, dans le cadre d'échanges touristiques ou commerciaux comme à l'est. Les procédures doivent être simplifiées afin de faciliter la coopération avec les pays voisins. En outre, il a été proposé de repenser les constructions nouvelles qui ghettoïsent les jeunes et de prévoir des espaces favorisant les rencontres entre jeunes avec plus d'accompagnement par les associations.
- 14) Création d'un groupement local du traitement de la délinquance juvénile
- 15) Création d'un partenariat CTG-Rectorat pour mettre en œuvre une coéducation populaire afin d'occuper le temps libre des jeunes
- 16) Et enfin la mise en place de journées d'action et d'information initiées par les différents services de sécurité sur leurs activités

Le désœuvrement des jeunes pourrait être enrayer grâce à des actions sociales préventives telles que la redynamisation de la vie associative, la création d'emplois en nombre suffisant, durables et rémunérés en conséquence, ou une urbanisation qui tienne compte des conséquences des quartiers livrés à la délinquance.

Citations et propositions citoyennes

- « Trouvons une solution pour mieux contrôler les résidences des bénéficiaires de carte de séjour pour éviter les squats »
- « Je voudrais un commissariat dans le bassin de l'Ouest »

Deuxième partie : la stratégie territoriale de développement

I- Désenclaver, équiper et moderniser le territoire au bénéfice de tous les habitants

A- Eau, assainissement, collecte et traitement des déchets

Diagnostic :

Le nombre d'abonnés au service public de distribution de l'eau potable augmente de 3% par an, ce qui ne permet pas à la fois de rattraper le retard dans l'accès à l'eau potable (15 à 20% de la population en est privée) et de suivre l'augmentation de la population de Guyane.

De plus, pour les communes de l'intérieur, au-delà d'un déficit en équipements d'adduction d'eau potable, se posent des problèmes sanitaires liés à la consommation de l'eau des criques polluées par les activités d'orpaillage, à l'adaptation des équipements aux contextes locaux avec un ratio prix par habitant très élevé et à la difficulté des collectivités à financer les projets.

La production annuelle recensée par habitant de Déchets Ménagers et Assimilés en Guyane demeure inférieure à celle observée dans l'Hexagone. Elle fait peser d'importants risques sanitaires et de pollution des sols, de l'air et des eaux, en raison du retard structurel en matière d'installations de stockage et de traitement respectant les normes réglementaires en vigueur. La France est donc sous le coup de lourdes sanctions européennes dues au retard pris dans la mise aux normes de ses infrastructures de traitement des déchets.

Les spécificités inhérentes au territoire telles que le contexte géographique, les faibles capacités contributives de la population et l'impossibilité de mutualiser les équipements sont particulièrement exacerbées sur le territoire de la CCOG et de la CCEG dont ces compétences font peser de lourdes contraintes financières, difficilement supportables.

Propositions :

1- Alimenter toute la population en eau potable

Un plan d'urgence pour l'accès à l'eau potable dans toutes les zones d'habitat sans réseau devra être mis en œuvre pour permettre un raccordement et un accompagnement des collectivités faisant face à des besoins considérables d'investissement pour les réseaux devra être engagé.

L'amélioration constante de la qualité et la sécurité des approvisionnements en eau de la population et des activités économiques actuellement bénéficiaires devra être la priorité. Cela passe par le renforcement des capacités techniques des collectivités territoriales et l'accroissement des capacités de captage, de traitement, de stockage et d'assainissement. La

tarification sociale de l'eau devra être mise en œuvre et prolongée sur tout le territoire.

L'assainissement collectif et individuel sera considérablement renforcé afin que le cycle de l'eau (pompage, traitement, stockage, distribution, traitement des eaux usées, retour en milieu naturel) soit réalisé pour la totalité de la population à horizon 2030.

2- Mieux collecter et traiter les déchets partout sur le territoire

Des propositions spécifiques pour la prise en charge seront nécessaires afin de mettre en œuvre le Plan unique de prévention et de gestion des déchets et permettre la prise en charge totale de la compétence par un financement adapté.

Le développement d'une économie circulaire visant à la valorisation des déchets ménager ainsi que la production électrique sera une solution d'avenir afin de soulager les capacités des collectivités locales et de créer une industrie du recyclage performante et pourvoyeuse d'emploi, à moindre coût.

Il s'agit également d'inciter les entreprises à collecter et à recycler elles-mêmes leurs déchets.

B- Transport, déplacements, désenclavement

Diagnostic :

La population guyanaise est en forte croissance sur un territoire très étendu, dont certaines communes qui ne sont pas accessibles par la route. Il convient donc de dimensionner et d'adapter les infrastructures de transport de la Guyane à ces caractéristiques particulières.

Plusieurs liaisons aériennes revêtent un caractère essentiel au désenclavement des communes de l'intérieur guyanais. L'exploitation de ces liaisons étant déficitaire compte tenu des trafics faibles, un financement a été mis en place depuis 2007 par la Région Guyane, aujourd'hui la CTG, sous forme d'aides sociales aux résidents guyanais éligibles empruntant ces liaisons. L'accroissement démographique pose la question du financement.

Propositions :

Assurer des déplacements efficaces, économiques et diffus, individuels et collectifs par un plan d'investissement massif dans les infrastructures routières, maritimes, fluviales et aériennes. Le potentiel de développement des modes de transport alternatifs à la voiture, notamment les transports en commun, est particulièrement important en Guyane.

Améliorer le transport terrestre

1. Développer les transports en commun :

Le Projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur l'agglomération de Cayenne

piloté par la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) en est un exemple. La participation financière de l'Etat devra être confirmée pour la totalité du projet.

2. Mettre à niveau la RN1 et la RN2 :

La RN1 relie Cayenne à Saint-Laurent-du-Maroni en passant par Kourou. Il s'agit d'un axe de transport stratégique pour la Guyane. Les opérations suivantes sont nécessaires :

- l'échangeur des Maringouins et à la mise à 2x2 voies entre Balata et Tonate ;
- la reconstruction des ponts de Saut Sabbat et Grand Laussat ;
- l'élargissement de l'ouvrage sur la crique Portal ;
- l'aménagement de créneaux de dépassement ;
- la construction d'un nouveau pont sur le Kourou ;
- l'élargissement des ouvrages sur la Counamama et le fleuve Iracoubo.

De même, la RN2 constitue l'unique liaison entre Cayenne et les communes de l'est du territoire et avec le Brésil après l'ouverture du pont sur l'Oyapock. La priorité va :

- à la mise à 2x2 voies de la RN2 entre Balata et le Palais Régional Omnisports Georges Théobalde (PROGT) de Cayenne ;
- au doublement des ouvrages à voie unique de portance 60 tonnes (Kapiri, Kaurrouai, Gabarret) ;
- au contournement de Matoury.

3. Doubler le pont du Larivot :

Le doublement du pont du Larivot constitue une priorité absolue dans un contexte de très forte croissance de l'agglomération du centre littoral. Le financement est acté dans le CPER. Il devra être mis en œuvre au plus vite compte tenu de la très forte croissance démographique sur Macouria liées aux constructions de logement à Soula et Tonate.

4. Engager le désenclavement intérieur

Le SAR prévoit le désenclavement intérieur par le prolongement de la route du fleuve entre Apatou et Maripasoula, avec comme priorité la requalification en route de la piste Maripasoula-Papaïchton-Loka. Les études doivent être engagées afin de permettre, outre une meilleure liaison pour la population, l'accès aux ressources stratégiques du territoire (mines, bois). Des modes de financement innovant, incluant le secteur privé intéressé par ces axes, devront être étudiés et mis en œuvre pour débiter les travaux avant 2022.

Développer les accès maritimes, fluviaux et aériens

1. Exploiter le potentiel de liaisons maritimes pour améliorer la desserte sur le littoral

Le développement d'un cabotage maritime entre ces différents pôles d'activité permettrait de d'une part de limiter le trafic de poids lourds sur ces axes routiers et d'autre part de réduire le coût du transport des marchandises et matières.

Cette orientation devrait s'articuler avec les transports fluviaux, permettant ainsi de garantir une offre de transports coordonnée pour la desserte de l'intérieur par les fleuves. L'exploitation de ces liaisons devrait nécessiter un accompagnement financier important.

Par ailleurs, les cofinancements européens des ports et aéroports des RUP seront modulés conformément aux engagements pris par le Président Juncker en Guyane.

2. Améliorer les liaisons fluviales pour la desserte des communes de l'intérieur

La création de cales et d'appontements, au-delà de ceux déjà programmés, doit se poursuivre tout le long des fleuves.

Le problème du transport des hydrocarbures sur le fleuve Maroni est à considérer à travers un plan d'action qui inclut les questions du stockage, du transport sécurisé et de distribution.

3. Moderniser les infrastructures du Grand Port Maritime de la Guyane (GPMG)

D'importants travaux sont prévus d'ici 2020 dans le CPER pour moderniser ces infrastructures : déroctage du quai 1, extension du quai 1, modernisation des terre-pleins et de l'outillage. De plus, la construction d'un Poste Inspection Filtrage pour permettre la labellisation des produits végétaux et animaux et le développement du cabotage devront être financés.

4. Développer les infrastructures portuaires dans l'Ouest

Un projet de nouveau port construit dans une zone adaptée doit être envisagé et sa construction commencée en 2022.

5. Renforcer le désenclavement aérien des communes de l'intérieur

Mettre en œuvre un service public économique et concurrentiel de désenclavement aérien est essentiel pour la population et constitue un facteur fort de suppression des frontières intérieures de la Guyane. Son financement devra être assuré par de nouveaux moyens.

C. Logements et foncier

Diagnostic :

La pénurie actuelle de foncier viabilisé et de logements disponibles au regard de la pression démographique ainsi que de l'immigration clandestine, favorisent l'extension de l'habitat spontané, souvent insalubre. Près de 19.000 logements de ce type sont actuellement identifiés, dans lesquels vivent plus de 30.000 personnes. De plus, 30 % des ménages guyanais de la bande littorale vivent en surpeuplement (9 % dans l'Hexagone).

Le faible niveau de ressources d'une partie importante des ménages est à l'origine d'une forte proportion importante d'habitat indigne sous toutes ses formes, d'habitat précaire ou simplement d'habitat informel (construction sur le sol d'autrui), ainsi que d'un renforcement de l'activité des marchands de sommeil.

Malgré les efforts accomplis, le nombre de logements sociaux offerts ne répond à la demande. Or, en raison de l'évolution démographique prévue, la production de logements nécessaires pour répondre à l'augmentation de près de 65 000 ménages d'ici 2030, sera annuellement de 3 680 d'ici 2020, et de 4540 de 2021 à 2030. Cela représentera un effort considérable en comparaison des 2.000 logements par an construits actuellement qui ne répondent qu'à la moitié des besoins (essentiellement dans le parc social).

En conséquence, une proportion significative de la population de la Guyane (entre 15% et 20%) n'a pas encore accès aux infrastructures élémentaires en lien avec le logement : eau potable, assainissement, électricité, internet, etc.

L'urgence se situe sur tout le territoire guyanais, en particulier dans les zones soumises à une forte croissance démographique (l'agglomération du centre littoral, la vallée du Maroni, en particulier Saint-Laurent-du-Maroni, et Kourou).

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'ANRU a défini 12 quartiers de Guyane, à Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni dans la liste des projets d'intérêt national visés par le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Enfin, la question foncière en Guyane repose ainsi sur une situation unique : dans ce territoire de 83.500 km², l'Etat dispose de 90% des terres, alors que les collectivités n'en possèdent que 0,2% et les personnes privées un peu moins de 10%. Les dispositions législatives du code général de la propriété des personnes publiques sont actuellement trop limitatives pour permettre de constituer des réserves foncières dédiées au développement du territoire.

L'Accord de Guyane prévoit la cession de 250 000 hectares de foncier aux collectivités territoriales et la cession de 400 000 hectares aux peuples autochtones à travers un établissement public placé auprès du Grand Conseil coutumier.

Ambition :

Atteindre l'objectif de 3 700 logements par an jusqu'en 2022, puis 4500 d'ici 2030.

Propositions :

1. Les moyens de l'OIN

L'Etat devra s'engager à renforcer sa contribution au financement des investissements dans le cadre de l'OIN, pour atteindre un rythme moyen estimé à 30 millions d'euros par an à l'horizon 2022.

S'ajouteront à cette contribution, les financements de l'Etat pour les logements neufs, la rénovation et l'amélioration de l'habitat, la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) et le Fonds Régional d'Aménagement du Foncier Urbain (FRAFU), ce qui nécessitera un effort annuel de l'Etat en faveur du logement à environ 100 millions d'euros par an.

2. Dynamiser la Ligne Budgétaire Unique (LBU) pour le logement social outre-mer

Au-delà des efforts réalisés à travers les dispositifs d'incitation fiscale existants et des bonifications de prêts accordées par la Caisse des dépôts et consignations, l'Etat devra participer au moyen de la LBU, au financement d'opérations d'aménagement et de construction de logements sociaux en Guyane, pour environ 40 millions d'euros par an et au moins à un niveau qui permette la production du nombre de logements nécessaires à des coûts permettant des loyers de sortie compatibles avec les ressources des futurs locataires.

3. La lutte contre la précarité dans le logement

L'Etat devra poursuivre son intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat privé guyanais dans le cadre d'une convention avec l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) et les collectivités concernées. Un financement en sus de l'enveloppe LBU devra être dédié.

4. La géographie prioritaire de la politique de la ville

L'accélération de la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs est essentielle pour l'ensemble des bénéficiaires de ces fonds (entreprises, associations, population).

5. Disposer de ressources foncières

Mettre en œuvre sans attendre les cessions foncières prévues à l'Accord de Guyane. Il s'agit d'ici fin 2018 de permettre à la CTG de disposer de ressources foncières de l'accord de Guyane et d'en définir les modalités avec les collectivités locales bénéficiaires.

Afin d'aller plus loin, un plan de cession de la totalité du foncier du domaine privé de l'Etat, à l'exception de parcelles nécessaires à son activité régaliennne, doit être mis en œuvre. Il aboutira d'ici 2022, selon une démarche concertée entre la CTG, les communes et les intercommunalités, à la cession du foncier pour permettre à chaque collectivité de disposer des moyens d'aménager son territoire. Cette rétrocession devra s'accompagner d'une dotation pour la gestion du domaine forestier actuellement réalisée par l'ONF.

D- une stratégie énergétique pour la Guyane

La première PPE – Programmation Pluriannuelle de l'Energie définitivement validée par décret n°2017-457 du 30 Mars 2017, a fixé dans le marbre les objectifs suivants :

1/ La sécurité de l'alimentation énergétique du territoire.

Les Guyanais doivent pouvoir disposer d'énergie 365 jours par an et 24 heures par jour, et ce quelques soient les conditions météo. C'est pour cette raison que la CTG a décidé le remplacement de la centrale de Dégrad des cannes, et ceci malgré la volonté de la collectivité de favoriser les ENR. Le thermique est une énergie qui ne dépend d'aucun facteurs climatiques, contrairement aux énergies du soleil et du vent. La centrale thermique est un outil nécessaire pour les quelques décennies à venir, le temps que les ENR prennent totalement le relais, notamment grâce au développement des technologies de stockage de l'énergie (qui permettront de rendre les énergies du vent et du soleil indépendantes de la météo). La production thermique est la seule, avec la production biomasse, à permettre d'ajuster au jour le jour la production d'énergie du territoire à la consommation de ses citoyens. C'est pour cela que la CTG mise sur ces deux types de production pour les années à venir.

2/ La transition énergétique du territoire.

La Guyane produit environ 60% de son électricité de manière renouvelable, notamment grâce à Petit-Saut. Avec la PPE, en couplant la maîtrise de l'énergie (isolation, chauffe-eaux solaire, éclairages LED) au développement des ENR (biomasse, petite hydraulique, solaire et éolien), on passera à 80% d'ici 2013. En tout, d'ici 2023, ce sont plus de 120 MW d'ENR qui seront installés en Guyane, avec 40 MW de biomasse, 20 MW d'éolien, 51 MW de solaire et 16 MW de petite hydraulique. C'est un effort historique qui classera la Guyane au premier rang de toutes les régions Françaises en matière de transition énergétique, tout en générant des centaines d'emplois supplémentaires dans l'énergie grâce à la biomasse (Cf. paragraphe spécifique).

3/ L'indépendance énergétique du territoire.

La Guyane doit réduire sa dépendance à l'externe. Certes le thermique améliore la sécurité d'alimentation du territoire mais il rend la Guyane dépendante d'importations pétrolières. Il faut donc dans les prochaines années réduire cette dépendance aux importations de pétrole. C'est pour cette raison que la CTG a donné la part belle aux énergies renouvelables. Ces énergies renouvelables sont toutes 100% endogènes. Par exemple, les 40 MW de biomasse programmé d'ici 2023 sont une ambition forte. La biomasse est une production électrique qui repose sur la production locale de combustible, via des agriculteurs (défriche agricole et plantations énergétiques) et via des opérateurs forestiers (exploitation des forêts guyanaises en complémentarité avec l'exploitation du bois d'œuvre). C'est donc une production totalement indépendante de l'externe et qui maximise les retombées locales en matière d'emploi. Deux projets de 5 MW chacun, accompagnés par la CTG, ont été validés par la CRE en avril, à CACAO et MONTSINERY. Un projet de 10 MW est en cours de validation à proximité de Petit Saut et un premier projet de plantation énergétique de plus de 1000 Ha et une centrale de 5 MW sont en bonne voie sur la commune de MANA. D'autres projets sont également en cours de développement.

4/ Les retombées sociales et fiscales pour le territoire

En matière d'emplois, chaque MW de production biomasse installé génère environ 10 emplois (pour les deux tiers dans les champs ou dans les forêts, et pour le tiers restant dans les usines de production électriques). Pour le thermique, c'est 1 emploi par MW, car les emplois sont majoritairement créés à l'externe (exploration, extraction, raffinage et transport du pétrole). Pour l'hydraulique, le solaire et l'éolien, c'est environ 0,2 emplois par MW, car il n'y a pas de combustible à gérer ou à transporter. Ainsi, les 40 MW de biomasse de la PPE vont générer 400 emplois directs quand les 120 MW de thermique vont en générer 100 au maximum (en réalité, comme c'est un renouvellement de la centrale de DDC, il n'y aura pas plus d'emplois qu'actuellement), et les 87 MW de petite hydraulique, de solaire et d'éolien, vont en générer environ 10.

C'est donc la biomasse qui génère la presque totalité des 500 emplois directs de la PPE liés à la production d'électricité.

En matière de fiscalité locale, c'est au travers de la Taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises que les retombées sont générées. Pour la biomasse, c'est environ 200 000 euros/MW, car les installations ont des emprises foncières importantes au regard de leur puissance (surfaces importantes de stockage en silos ou sur des plateformes) mais aussi parce que la production de combustible génère elle aussi de la fiscalité (agriculteurs et opérateurs forestiers). Ces 200 000 euros/MW sont du pour moitié par le producteur d'électricité biomasse et pour moitié par les producteurs de plaquettes (Agriculteurs ou exploitants forestiers). Pour l'hydraulique, c'est environ 100 000 euros/ MW. En effet, même si l'emprise foncière est importante, contrairement à la biomasse, il n'y a pas de fiscalité sur la production du combustible (car il est fourni directement par la nature). Pour le thermique, le solaire et l'éolien, c'est environ 20 000 euros/MW, car les emprises foncières sont plus faibles (éolien), des exonérations sont mises en place (exonération partielle de taxes pour la production solaire), la production de combustible n'existe pas car elle est faite à l'externe (thermique) ou elle est tout simplement réalisée par la nature (éolien, solaire et hydraulique) et non par des entreprises. Toutes ces taxes aboutissent directement dans les caisses des communes, des collectivités de communes et de la CTG.

Par exemple, les centrales biomasses de 5 MW MONT SINERY ou celle de MANA vont générer environ 1 000 000 d'euros de taxes locales, soit presque autant que la centrale thermique de 70 MW actuelle de Dégrad des cannes.

La biomasse génère donc deux fois plus de retombées fiscales que l'hydraulique et dix fois plus que le thermique, le solaire ou l'éolien.

5/ La réduction de la précarité énergétique.

La PPE prévoit de développer les équipements dans les communes isolées, dans les écarts de ces communes et dans les zones littorales éloignées des réseaux. Pour cela, un certain nombre de décisions sont actées dans le document, comme l'installation de moyens de productions ENR sur les communes de l'intérieur et leurs écarts (solaire avec stockage, biomasse...). De même, des mesures sont décidées concernant le financement de ces infrastructures, avec l'utilisation du FACE et du FEDER pour ces infrastructures, incluant

également le développement des réseaux de distribution vers les zones d'habitation qui n'en sont pas équipées.

6/ Une très forte ambition en matière d'économies d'énergies levier essentiel pour faciliter l'atteinte à terme de l'économie énergétique de la Guyane.

L'objectif fixé par la PPE est de générer des économies d'énergies qui permettront de limiter à 12% la hausse des consommations en électricité de la Guyane jusqu'en 2023 alors que la population, aura augmenté dans le même temps de 28%.

Pour atteindre cet objectif les priorités fixées sont :

- une meilleure isolation des logements,
- utiliser systématiquement des appareils électriques performants (A++)
- le développement des chauffe-eau solaires
- un éclairage public performant dans les communes.

Par ailleurs, le déploiement du compteur numérique avant fin 2024 doit permettre d'agir plus efficacement sur ma recherche d'économies d'énergie grâce notamment à une meilleure connaissance des consommations énergétique.

7/ L'amélioration de la situation de l'Ouest du territoire.

L'ouest est actuellement relié à l'île de Cayenne par une ligne. Aucune production n'étant réalisée sur place, il suffit qu'il y ait un incident sur cette ligne pour que les habitants soient coupés. L'épisode de l'Iguane d'il y a juste un an est la meilleure démonstration de la faiblesse d'un tel système électrique basé sur une production éloignée des consommateurs. Pour la CTG, il en va de l'électricité comme de la plupart des biens et services. La meilleure solution est de produire sur place, au plus près des habitants. C'est ce qu'il y a de mieux en matière de sécurité d'alimentation et de création d'activité locale (emplois et fiscalité). En produisant l'énergie directement sur les communes de MANA, APATOU, IRACOUBO, SAINT LAURENT ou AWALA YALIMAPO, les incidents sur la ligne seront sans effet sur les habitants de ces communes. A contrario, si l'on construit une deuxième ligne, il pourra toujours y avoir des problèmes, même si le fait d'avoir deux lignes réduit le risque. Par exemple, un éclair pourra faire sauter les deux lignes en même temps. Ou bien, un incident sur le barrage de Petit Saut engendrera le défaut d'alimentation des deux lignes. Le mieux est donc de rendre l'Ouest indépendant du reste du territoire. Pour se faire, la PPE a fait installer en urgence des groupes électrogènes de secours à SAINT LAURENT. Par ailleurs, elle a décidé de mettre en œuvre des moyens de production à hauteur de 40 MW sur l'Ouest, en privilégiant le renouvelable et spécialement la biomasse. Un premier projet est en cours de montage sur MANA, pour 5 MW, et d'autres projets un peu moins avancés sont lancés. Ces projets permettront pour l'Ouest de sécuriser son alimentation, de rendre la zone indépendante de Cayenne/Kourou, de basculer dans la transition énergétique, et de créer des emplois et de la fiscalité pour les communes. Par exemple, le premier projet de 5 MW de MANA va générer 50 emplois directs et pas loin d'un million d'euros de taxes pour les collectivités de l'Ouest et pour la CTG. En parallèle,

la PPE a validé la réalisation de l'étude du doublement de la ligne KOUROU-SAINT LAURENT, ce qui permettra de prendre une décision dès 2018 sur ce sujet.

8/ Donner aux Communes de l'intérieur l'Energie nécessaire pour leur développement, et les faire résolument entrer dans la Transition Energétique.

▪ Jusqu'à présent, les investissements dans les moyens de production et les réseaux électriques étaient globalement supportés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) pour 80% et par les Communes ou Communautés de Communes pour 20%. Depuis des années **ce modèle ne suffit plus pour faire face aux investissements nécessaires à la croissance de la consommation et aux objectifs de la transition énergétique**, notamment au regard des faibles capacités des collectivités et de la faiblesse de l'enveloppe du FACE.

▪ **la PPE est porteuse de plusieurs évolutions du cadre réglementaire afin de faciliter le développement des systèmes énergétiques des Communes de l'Intérieur et leur conversion progressive aux énergies renouvelables.** Ces évolutions sont de nature à lever les freins techniques et économiques aux investissements :

- Tout d'abord le Concessionnaire (EDF) pourra contribuer au financement des investissements sur la part non couverte par le FACE et au plus à 20% du montant total de l'opération.
- Par ailleurs afin de faciliter la mise en œuvre de cette disposition, EDF proposera aux Communes ou Communautés de Commune (qui restent Maîtres d'Ouvrages) d'assurer une mission de Maître d'Ouvrage Délégué des investissements concernés.
- Enfin, il est prévu de revoir les allocations financières du FACE à la hausse, notamment l'enveloppe allouée à l'électrification.

▪ La PPE a clairement mis l'accent sur l'objectif de **développer les énergies renouvelables dans les Communes de l'intérieur car le taux d'EnR n'y est que de 12% contre 62% pour la totalité de la Guyane.** Afin d'encourager l'émergence de nouveaux projets, EDF a identifié dans la PPE la capacité de chaque système électrique à accueillir des projets d'EnR, et développe par ailleurs des outils facilitant leur intégration, notamment :

- La mise en œuvre de stockage d'énergie afin de compenser l'intermittence de certains EnR.
- Le déploiement sur chaque système électrique d'un « Energy Management System » (EMS) permettant le pilotage et l'optimisation des moyens de production basés sur la prévision des EnR à J-1.
- Le déploiement de compteurs numériques permettant une vision fine de la consommation.

▪ Pour illustrer cette orientation, **Saint Georges de l'Oyapock sera amenée à être sous quelques années le premier système électrique 100% EnR en France** à l'échelle d'une commune grâce à :

- La mise en service d'une centrale biomasse (société ABIODIS) début 2019 d'une puissance de 3,1MW.
- Une centrale hydraulique de Saut-Maripa d'EDF rénovée et fiabilisée.
- Un programme ambitieux d'efficacité énergétique.
- La mise en service d'un Energy Management System et de capacités de stockage d'énergie (batterie)
- Le déploiement des compteurs numériques.

▪ **Concernant l'électrification de nouveaux écarts, les évolutions technologiques permettant désormais de privilégier la mise en œuvre de solutions 100% EnR** (photovoltaïque couplé avec des batteries).

L'avenir de la prochaine PPE

Au-delà des mesures rapides, il s'agit :

- de la ligne de l'Est,
- du second barrage,
- de l'alimentation des entreprises industrielles
- de l'alimentation des écarts et des exploitations agricoles.
- le transport

Par ailleurs, le Contrat de Transition Ecologique sur le bois-énergie et la biomasse sera mis en place entre l'Etat et la CTG, de même qu'un accompagnement du PNRG et des associations impliquées dans la transition énergétique.

E- Réussir la transition numérique

Diagnostic :

Outre les nécessités d'adaptation de la Guyane aux évolutions technologiques, mais aussi en raison de ses particularités démographiques et géographiques, le défi que constitue l'aménagement numérique est immense. Les technologies numériques bouleversent l'organisation de notre société en affectant progressivement tous les domaines de la vie quotidienne et tous les secteurs de l'économie, au point d'être devenu un bien de première nécessité. En Guyane, elles constituent un élément majeur de réduction des effets de l'enclavement et des inégalités territoriales.

De l'innovation médicale à la mobilité, en passant par la communication, l'industrie, la sécurité, le traitement de l'information, le développement des loisirs culturels, le numérique

révolutionne les relations sociales, les manières de produire. En ce sens il est un levier important de la croissance, de l'attractivité et de la compétitivité des territoires.

En Guyane, environ 23% des foyers ne sont pas desservis par les réseaux ADSL mais disposent de la technologie satellite. Pour le reste, moins de la moitié des foyers desservis sont éligibles à un service haut débit d'au moins 10 Mbit/s. Moins de 10% sont éligibles au Très Haut Débit (débit d'au moins 30 Mbit/s dans le sens descendant). Quant aux services et aux contenus, ils restent faibles en Guyane et les start-up peu développées. L'éloignement aux nœuds de connectivité mondiaux entraîne une hausse du coût d'acquisition du Mbit/s dont le niveau trop élevé freine le développement des communications électroniques.

Le déploiement du très haut-débit en Guyane implique des surcoûts particuliers. Dans le cas de la Guyane, ces surcoûts sont notamment liés à la nécessité d'une infrastructure adaptée de continuité territoriale (nécessité d'un deuxième câble sous-marin) et aux contraintes géographiques (très faible densité) rendant difficile le déploiement systématique du FTTH.

Les projets portés par la CTG apparaissent d'autant plus indispensables que les demandes des utilisateurs ont révélé :

- La nécessité absolue d'un renforcement de la proximité du territoire avec l'Europe, ce que permet le projet de câble sous-marin reliant la Guyane à l'Europe
- Les très fortes attentes des populations en matière de numérique au quotidien pour les usages publics et privés
- La nécessité d'accompagner par une offre numérique ambitieuse et à coût minoré les stratégies de développement économique et le rattrapage du retard en infrastructures et en équipements notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la recherche.

Le THD pour tous ne semble pas réaliste pour 2022 sur l'ensemble du territoire, il a donc été privilégié dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) un plan de montée en débits progressif et mobilisant les technologies adaptées aux caractéristiques de la Guyane. A terme, l'objectif est la mise en œuvre d'un mix technologique pour que l'ensemble des grandes villes de Guyane dispose d'une liaison en fibre optique et que parallèlement soit développée une stratégie satellitaire qui permette à chaque commune éloignée du littoral de bénéficier d'une bande passante en très haut débit.

Au-delà de la mise en place d'infrastructures adaptées, la Guyane doit pouvoir favoriser l'émergence d'une génération de développeurs d'application au service du territoire.

Propositions :

La stratégie de développement du numérique en Guyane doit viser à offrir des services de qualité à des prix compétitifs et à donner une attractivité numérique au territoire pour les entreprises. La mission France THD (Très Haut débit) poursuit un double objectif : garantir d'ici 2020 un bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit et généraliser la couverture mobile de qualité permettant l'ensemble des usages de la 4G. Et d'ici 2022, doter

tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe, en offrant des accès à très haut débit (>30 Mbit/s).

La Guyane présente l'ambition suivante en matière de niveaux de services à horizon 2022 :

- Haut Débit d'au moins 10 Mbit/s pour 45% des foyers/entreprises
- Très Haut Débit pour 55% des foyers/entreprises du territoire guyanais

Un projet de couverture (Charge utile satellitaire) pour les zones difficiles d'accès, accompagné par l'Etat et conforté par le Président de la République, devra impérativement être réalisé. Les besoins immédiats à satisfaire concernent :

- Collèges et Écoles – Centre culturel
- Administrations : mairie, mairie annexe, dispensaire
- Parc amazonien
- Forces de sécurité : gendarmerie
- Industries : Mines, Bois, Tourisme
- Grand Public – Jeunesse
- La Recherche

L'indispensable Prise en compte de la spécificité des enjeux du développement numérique intérieur de la Guyane

Indispensable pour :

- Le fonctionnement des administrations dans les bourgs
- Mairie : documents administratifs, relation avec la préfecture
- Services décentralisés de la Collectivité Territoriale de Guyane
- Bureaux du Parc Amazonien
- Dispensaires et Centres de Santé
- Poste
- École / Collège (administration et enseignement)
- Gendarmerie
- Attirer des professionnels (professeurs, médecins, infirmiers,)
- L'activité économique (tourisme, mine, exploitation forestière, dématérialisation des marchés publics)
- La jeunesse et son ouverture au monde
- Éviter le sentiment d'abandon
- Accéder aux mêmes applications / services que les jeunes du littoral

Les prérequis

Prise en compte des spécificités du territoire sous tous ses aspects :

- Conditions environnementales (météo, végétation)
- Population et à ses conditions de vie
- Conditions de transport (pirogue, avion, hélicoptère)
- Autonome, à énergie réduite, minimisant les interventions (pas ou peu de service EDF, nombreuses coupures de plusieurs jours)

Critères par ordre de priorité :

- Disponibilité du service

- Performance (débit) adaptée aux besoins de la population et des administrations dans les villages
- Couverture du service (suivi de l'évolution de l'habitat le long des fleuves et dans la forêt)

Seule une action conjointe de l'Etat et de la CTG, s'appuyant sur les financements exceptionnels, pourra permettre le développement des contenus et procédures adaptés à la Guyane en favorisant l'émergence d'une filière numérique (télé enseignement, télémédecine) et en investissant dans les formations de programmation et de gestion des outils numériques.

La mobilisation de financements privés pour assurer le déploiement du très haut débit reste une problématique importante, tant à raison des investissements très conséquents à mener (retard de déploiement, particularités géographiques), que de la situation budgétaire tendue de l'autorité déléguée.

L'Etat et la CTG doivent donc poursuivre leur partenariat en matière de transition numérique des TPE pour accroître leur compétitivité et créer des emplois. La plate-forme nationale d'accompagnement des TPE/PME mise en place par l'Etat en 2018 doit constituer un maillon de la transformation numérique des TPE (98% des entreprises de Guyane) voulu par la CTG. Dans ce cadre une action plus spécifiquement axée sur les TPE devra être engagée afin de contribuer à la performance des entreprises et à leur pérennité.

II- Relever le défi de la mise en place de modèles économiques adaptés, basés sur l'exploitation de nos ressources naturelles

La Guyane est dotée d'une profusion de ressources naturelles inexploitées, renouvelables et non renouvelables. Cette richesse ouvre des perspectives et pose des questionnements dans l'optique du développement durable du territoire. Inexorablement, l'exploitation de ces ressources doit déclencher une croissance solidaire et transformatrice.

Il est donc nécessaire de repenser la gouvernance des ressources naturelles de la Guyane notamment en adaptant, voire en créant des établissements ayant pour objectif de planifier et d'appliquer des stratégies de développement bien conçues. Ces stratégies doivent inclure des politiques qui favorisent la création de richesses partagées et encouragent le secteur privé à se développer.

1. L'agriculture guyanaise vers l'autosuffisance alimentaire

Diagnostic :

L'agriculture guyanaise, principalement tournée vers le marché local, se caractérise par une forte diversification qui constitue une richesse agronomique, culturelle et de biodiversité.

Elle est en outre composée d'un nombre très important de petites exploitations disparates, réparties sur l'ensemble du territoire, le long des routes ou des pistes notamment.

Ce manque de structuration et le déficit en représentativité nationale et européenne, comme peuvent en bénéficier les filières cannière ou bananière d'autres régions ultrapériphériques, limite les soutiens financiers du premier pilier de la PAC alors que, paradoxalement, un appui particulier est nécessaire pour exprimer les potentialités de la filière agricole guyanaise.

En effet, d'importantes marges de progression peuvent être envisagées compte tenu d'une couverture du marché par la production locale globalement faible (de l'ordre de 80% pour les productions végétales, 21% pour la viande bovine, 15% pour la production porcine) et de l'évolution démographique que connaît le territoire.

Aussi, la Guyane demeure le seul territoire national dont la Surface Agricole Utile (SAU) est en augmentation avec un objectif fixé à 75 000 hectares en 2030, soit un doublement de la SAU actuelle.

Ces perspectives de développement s'inscrivent dans le contexte particulier de problématiques fortes :

- Accès au foncier et préservation de la vocation des espaces agricoles

- Conditions d'installation particulièrement difficile sur des parcelles de forêt
- Renouveau d'une population agricole vieillissante
- Difficulté d'accès au crédit bancaire
- Agro transformation peu développée
- Marchés de la Restauration Collective difficilement accessible
- Manque de technicité de la plupart des producteurs
- Absence de structuration et déficit d'accompagnement de la petite agriculture, représentant environ 5 000 exploitations sur les 6 000 recensées.
- Inadaptation des normes au contexte local
- Dégradation rapide des voiries rurales
- Couverture par les réseaux (électrique, téléphonique) lacunaire
- Importations non maîtrisées depuis les pays voisins qui déstabilisent le marché local

Propositions :

La **création d'une SAFER** avec la mise en œuvre du droit de préemption sur les espaces agricoles représente une avancée indispensable pour la préservation des espaces agricoles. Par ailleurs, l'installation sera soutenue et facilitée par l'ouverture de nouveaux périmètres agricoles en synergie avec la filière « biomasse énergie » pour permettre aux agriculteurs d'accéder à des parcelles « clé en main ». Il conviendra également d'optimiser la consommation des espaces par la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées.

L'offre de produits financiers accessibles au secteur agricole et agroalimentaire, devrait être renforcée pour favoriser l'émergence, le développement de projets mais aussi la transmission d'exploitations agricoles.

L'aval de la production (stockage, conditionnement et transformation) doit être particulièrement soutenu pour son rôle structurant et l'ouverture sur de nouveaux marchés, dont la restauration collective, qu'il représente. Pour une meilleure organisation des filières, les démarches interprofessionnelles devront être appuyées.

L'encadrement technique et administratif doit être renforcé pour accompagner les exploitations agricoles vers la triple performance (économique, sociale et environnementale). Le soutien de l'Etat, déjà formalisé sur cette action, devrait permettre de conduire à la création et la pérennisation d'un institut technique local.

Le potentiel de production de la **petite agriculture familiale** doit par ailleurs être pris en compte par la mise en place de dispositifs d'appui suffisamment incitatifs pour structurer cette activité et amorcer la transition vers une agriculture de filières valorisant les savoir-faire et les traditions. La structuration d'une organisation collective par bassin de vie peut également s'avérer avantageuse, en ce qu'elle pourrait permettre la mutualisation du matériel agricole ainsi que des processus de ramassage, de transport, de transformation, et de commercialisation des produits.

Le cadre normatif devrait prendre en compte les conditions équatoriales du territoire et permettre des adaptations locales si les objectifs sont respectés (notamment concernant les bâtiments d'élevage).

Il conviendrait par ailleurs d'adapter le conditionnement aux exigences de la restauration collective afin de développer et favoriser la commande locale

Les crédits européens et la capacité de financement des collectivités locales sont actuellement insuffisants pour à la fois répondre à la nécessité d'ouvrir de nouveaux périmètres agricoles et entretenir les voiries sur les zones existantes. Un inventaire qualitatif des voiries agricoles devrait être réalisé à l'échelle du territoire et conduire à une planification pour l'entretien de ces pistes, financé par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. D'une manière générale, il conviendra de fluidifier l'accessibilité des aides financières (ODEADOM, fonds européens) pour aider au financement des activités agricoles

La couverture par les réseaux téléphonique et électriques devra être améliorée en zone rurale. Le réseau téléphonique constituant une priorité compte du risque posé par l'impossibilité de contacter les secours en cas d'accident.

2. Une filière bois écoresponsable

Diagnostic :

La filière bois d'œuvre est la troisième filière en termes de chiffre d'affaires, de l'économie privée guyanaise derrière les filières spatiale et aurifère. Elle compte aujourd'hui plus de 215 entreprises, dont 90% de TPE, qui emploient directement 870 personnes. Les indicateurs de développement du territoire et d'évolution du marché montrent que la filière atteindra progressivement un volume de bois extrait de la forêt de 210 000 m³ de grumes par an, à l'échéance de 10 ans.

Propositions :

Dans le cadre d'un premier plan à 2022, les actions de renforcement des investissements vers l'écoconstruction et d'insertion dans une démarche de labellisation seront encouragées. Un soutien massif de l'Etat est nécessaire pour le décollage économique de cette filière, qui n'est pas à ce jour suffisamment forte pour être une capacité d'entraînement de l'économie. De plus, la filière bois guyanaise ne s'appuie pas sur la sylviculture, et, par conséquent limite son modèle économique vers des ressources moins renouvelables. Une réflexion dans un cadre concerté s'avère nécessaire pour la mise en place de nouveaux modèles économiques qui répondent aux besoins adaptés et créateurs d'emplois. Ainsi, la sylviculture, aussi bien de bois d'œuvre que de bois énergie, devra être encouragée dans le but d'entrer dans une démarche pleinement écoresponsable.

Les centres de production doivent se rapprocher des centres de consommation et le renforcement des compétences locales doit être privilégié. C'est ainsi que dans le cadre de la

cession du foncier de l'Etat, le rôle des collectivités devra être renforcé pour faire face aux enjeux de gestion de ces forêts.

La perception du milieu forestier naturel guyanais est propre à chacun (production économique de bois, préservation de la biodiversité, subsistance, accueil du public, chasse de loisir, activité minière, protection de la ressource en eau, contribution à la lutte contre le changement climatique, etc.). Cette diversité de perceptions de la forêt entraîne inévitablement parfois des tensions entre usagers de cet espace. Garantir et organiser la multifonctionnalité de la forêt devient donc une nécessité.

L'accompagnement sous forme de subvention, défiscalisation et formation doit être maintenu.

3. Pour une pêche moderne et créatrice de valeur ajoutée.

Diagnostic :

Les ressources halieutiques des eaux guyanaises offrent des perspectives importantes de développement et de création d'emplois. En effet, avec une Zone Economique Exclusive de 126 000 km², la Guyane dispose d'une ressource halieutique abondante et de qualité. Trois pêcheries se partagent l'essentiel des débarquements en se concentrant sur les espèces suivantes : la crevette, le vivaneau et le poisson blanc côtier.

En 2017, la Guyane compte une vingtaine de navires dédiés à la pêche crevettières, 45 ligneurs vénézuéliens disposant de licence européenne pour la pêche au vivaneau et plus de 150 navires de pêche côtière. L'activité de la pêche occupe une place prépondérante dans l'économie guyanaise en générant 800 emplois directs et près de 2400 emplois indirects. De plus, les exportations de produits de la mer représentent 7.9% total des exportations en valeur. Néanmoins, les exportations de crevettes ont chuté de 21.3 % et 43.4 % sur an pour atteindre respectivement 1 465 et 180 tonnes.

Indéniablement, la Mer constitue une opportunité considérable pour créer de l'emploi et dynamiser l'économie locale : la filière de la pêche et de l'aquaculture est un secteur d'avenir. Néanmoins, les enjeux sont nombreux. Tout d'abord, les flottes de pêche sont vieillissantes et inadaptées aux exigences de vie à bord et de sécurité. De ce fait, la production ne correspond pas à l'utilisation optimale des navires. Il est donc nécessaire de procéder à une modernisation de l'appareil productif.

Mais le manque de fonds propres et l'absence d'aides au renouvellement de la flotte est préjudiciable à sa modernisation. Accroître la production nécessite le développement d'infrastructures adaptées : débarcadères, avitaillement en glace respectant les normes UE, sites de carénage...

Le seul port de pêche officiel de la zone de Cayenne est le port du Larivot. Il nécessite d'être modernisé : l'aire de carénage devra être reprise afin d'être mise en conformité avec

les normes environnementales sur la récupération et le traitement des eaux usées et effluents.

Le premier point de débarquement de poisson en Guyane reste le site du vieux port à Cayenne (1100 tonnes/an). Ce site ne répond pas aux critères réglementaires d'un point de débarquement et aux critères de qualité et d'hygiène définis par les groupes susceptibles d'acheter ce poisson.

Propositions :

Trois types d'actions doivent être poursuivies :

- moderniser les ports de pêche,
- favoriser les investissements dans la filière, des bateaux jusqu'à la transformation en passant par la formation,
- développer la pisciculture.

Le port du Larivot devra être modernisé également afin d'accompagner la production vers une exportation. Le projet de plateforme de pêche à Mana permettra de disposer dans l'ouest guyanais d'une structure favorable au développement économique de cette filière.

Dans le cadre d'un dialogue avec la Commission européenne, le Président Juncker a annoncé la possibilité de financer le renouvellement de la flotte de pêche. Cette action est actuellement en cours de réalisation.

La transformation des produits de la mer sera fortement encouragée compte tenu des perspectives d'exportation que constitue cette filière. Un accompagnement à l'investissement devra être permis par un soutien de l'Etat à la CTG. La formation doit être très fortement développée par une action en direction des pêcheurs et des jeunes, avec des moyens adaptés spécifiques.

Des mesures de facilitation de l'installation de la pisciculture d'eau douce et de simplification des normes devront être entreprises pour développer cette ressource. Les exemples ultramarins permettent d'envisager positivement la réussite de ces projets. Cette filière permettra l'embauche de main d'œuvre locale et la distribution des produits à des prix raisonnables (les coûts du carburant, de la main d'œuvre et des aléas de la pêche n'étant plus des contraintes).

4. Ressources minières et pétrolières : vers la mise en œuvre des exploitations

- a. Pour une exploitation pétrolière respectueuse du littoral guyanais, compatible avec la pêche et distributrice de richesses**

Diagnostic :

Le littoral guyanais est susceptible de receler des ressources pétrolières importantes, bien que les conditions économiques de son exploitation ne soient pas à ce jour pleinement

confirmées. Une dernière campagne de forage sera entreprise fin 2018/début 2019 pour le compte de la société Total afin d'envisager les conditions économiques d'une exploitation.

Le décret de transfert de la compétence minière off-shore a finalement été publié le 4 février 2018. Prévu par la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) du 13 décembre 2000, ce décret n'avait jamais été pris. Le Conseil d'Etat avait enjoint le Premier ministre à prendre ce décret le 17 octobre 2014. Cette victoire de la CTG doit permettre un développement de ce projet.

Propositions :

L'exploitation de cette ressource pourrait fortement contribuer au développement de la Guyane, par la perspective d'emploi et par la fiscalité favorable au territoire. L'activité pétrolière offshore devra se développer en harmonie avec les autres activités économiques maritimes, en particulier avec la pêche.

Si l'exploitation est économiquement possible, la mise en œuvre d'une action forte avec la société Total pour permettre une maximisation des retombées locales, l'embauche des jeunes guyanais formés aux métiers du pétrole et la création d'une sous-traitance forte.

b. Pour une activité minière raisonnée, créatrice d'emplois et génératrice de ressources

Diagnostic :

La Guyane dispose d'un potentiel minier indéniable, accessible sur 55% du territoire mais à valoriser. Un vaste potentiel minier qui s'étend au-delà de la filière aurifère. On évoque d'autres réserves de métaux rares et de minerais listés comme stratégiques par l'UE et qui constituent des opportunités de développement économique mais qui comportent aussi des risques forts pour l'environnement. La Guyane peut inventer un modèle unique et exemplaire de l'exploitation minière avec la plus haute qualité environnementale et un modèle de taxation adéquat et attractif.

Propositions :

La création d'un nombre limité d'unités de production de grande taille peut être envisagée à condition que toutes les garanties soient prises pour que les quantités produites n'échappent pas au contrôle de la puissance publique et que l'environnement guyanais soit le moins impacté possible par cette activité. La structuration de la gouvernance locale sera nécessaire.

Parallèlement, le développement des PME et des TPE, notamment dans la sous-traitance et dans l'exploitation de l'or alluvionnaire, devra être encouragé par la facilitation des permis de recherche et d'exploitation, par l'accompagnement à l'investissement et à la formation des entreprises locales pourvoyeuses d'emplois. Le développement d'une filière

de valorisation de l'or extrait localement permettra de développer tout un réseau, de l'extraction à l'affinage et à la joaillerie (artisanat).

Un plan d'action vers l'emploi des jeunes guyanais devra être mis en œuvre pour mettre la formation au cœur du développement. De même qu'une révision de la fiscalité minière, peu favorable aux collectivités locales guyanaises à ce jour. Elle doit également envisager la reconversion des employés des mines, à la fin de l'exploitation. De plus, l'Etat devra proposer aux acteurs un plan de filière sur le modèle du Centre National de Recherches Technologiques qui existe en Nouvelle-Calédonie sur le nickel, afin de fédérer la recherche, de développer les activités créatrices d'emplois et de valoriser les meilleures pratiques, conformes à la charte « mine responsable » (une mine construite comme un projet de territoire qui contribue à une meilleure acceptabilité sociales des activités).. Il s'agira d'imposer des règles atténuant les impacts sur l'environnement. La CTG sera pleinement associée à ces démarches compte tenu de ses compétences. La création d'un pôle de compétitivité entreprises/laboratoires/universités œuvrant principalement dans le secteur des géosciences afin d'améliorer les technicités et les spécificités de la filière permettra aussi d'y répondre.

Enfin, avec la concurrence rude de l'orpaillage illégal, la filière doit se démarquer en proposant un produit traçable et responsable de Guyane qui respecte les critères sociaux-environnementaux mais aussi qui limite le blanchiment et l'écoulement des productions illégales. Le projet « Or Traçable et Responsable de Guyane » (OTRG) qui avait pour objectif d'élaborer une certification soutenant le développement volontaire de pratiques d'exploitation aurifères exemplaires en Guyane et garantissant la traçabilité de l'or de la mine à la vitrine doit être poursuivi.

5. Pour un tourisme dynamique et fort pourvoyeur d'emplois

Diagnostic :

Le tourisme constitue un axe de développement économique fort pour la Guyane. Les fonds européens au service du territoire doivent favoriser la création d'activités afin de développer et d'améliorer l'image de la destination. Ceci passe notamment par la valorisation, l'aménagement, l'entretien et la réhabilitation des sites remarquables. L'aménagement du territoire, l'amélioration de la signalétique et le développement des accès routiers sont des éléments nécessaires au développement des activités de tourisme et de loisirs en Guyane.

Le nombre de visiteurs de 111.000 atteint en 2017 (+28% par rapport à 2015) se rapproche de l'objectif fixé de 175.000 visiteurs inscrit dans le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Leur profil est le suivant : 50% de professionnels (tourisme d'affaires), 38% d'affinitaires (visite à des proches) et 19% agréments, originaires principalement de L'Hexagone (71%), de Martinique (12%) et de Guadeloupe (10%). Le développement du tourisme patrimonial qui intéresse 82% des touristes potentiellement à fort pouvoir d'achat, les îles du Salut arrivant dans le top 3 des sites visités.

Propositions :

L'ambition qualitative est d'inscrire cette croissance touristique dans une stratégie de développement durable, pour servir une dynamique locale, fondée sur :

- la création de valeur ajoutée et d'emplois ;
- la valorisation des patrimoines, des identités et des cultures ;
- le rééquilibrage progressif des territoires en Guyane ;
- la préservation raisonnée de l'environnement et des espaces.

L'ambition est aussi de faire de la Guyane une référence « nature et découverte » avec un tourisme composé de découverte et d'immersion, d'itinérance et de rencontres avec la population. Il s'agira de poursuivre la valorisation des sites touristiques, avec en outre un effort important de rationalisation et d'innovation dans la réalisation et la modernisation d'infrastructures ainsi que sur la création de centaines de lits touristiques, essentiellement dans les territoires ruraux, indispensables pour parvenir aux objectifs fixés dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de Guyane.

La mise en œuvre de ce plan ambitieux passe par :

- l'appui en ingénierie de projet par un renforcement des moyens du Comité de Tourisme de la Guyane et des Office intercommunaux ;
- des investissements des collectivités territoriales pour mettre en valeur leurs sites remarquables, les entretenir, développer des sentiers et parcours, proposer des informations touristiques et des actions ponctuelles culturelles à forte identité ;
- la création de projets structurants (Hôtel Lodge, musée du carnaval, musée du rhum parc d'attractions etc..) ;
- la mise en place d'outils et de régimes d'aides spécifiques au tourisme.
- La structuration deux ou trois produits d'appel majeurs sur la base des suggestions des clientèles de la Guyane enquêtées durant 3 ans par l'Observatoire du Tourisme de la Guyane de 2015 à 2018 ;
- La consolidation de l'offre touristique existant par des dispositifs financiers spécifique.

Au-delà, il convient également de renforcer l'image de la Guyane à travers une forte action de marketing territorial à destination du marché international. Cette ambition doit également être accompagnée par l'Etat à travers des moyens dédiés. La réalisation d'un comité stratégique avec l'Etat, la Collectivité Territoriale et le Comité de Tourisme serait une nécessité pour une réflexion stratégique commune.

6. De l'activité spatiale à la réussite technologique

Diagnostic :

Le Centre Spatial Guyanais est un des piliers de l'économie guyanaise. Il offre des emplois à forte valeur ajoutée, des perspectives à la jeunesse et une image de savoir-faire industriel

et technologique à la Guyane. L'industrie spatiale est également le principal contributeur au PIB du territoire, par son importance et ses retombées directes et indirectes.

Propositions :

La nouvelle orientation stratégique du CNES pour le territoire va dans le sens de cette ambition. Elle doit être accompagnée de moyens adaptés. Le CNES pourrait devenir un acteur important du développement numérique du territoire, par le soutien à toute forme de création numérique, d'activités nouvelles par l'encouragement à la création d'applications numériques utiles au quotidien et par la formation de la jeunesse au codage et à la création d'outils numériques. La perspective de raccordement à un câble sous-marin français ou européen indépendant passe également par sa mobilisation. Plus que jamais, le CNES doit être un acteur essentiel du développement économique et de la diversification économique de la Guyane au service de chacun.

7. Un artisanat vivace et multiple, à l'image de la diversité guyanaise

Diagnostic :

Le savoir-faire artisanal est une chance pour la Guyane, avec plus de 5 000 établissements. Mais c'est également le lieu privilégié de l'activité dite informelle, illégale pouvant provoquer une concurrence déloyale.

Propositions :

Des actions de réhabilitation et de valorisation architecturale devront être mises en œuvre pour accroître ce mouvement et consolider les savoir-faire. Les artisans doivent bénéficier des importants fonds dédiés aux contrats de ville, au NPNRU. Il s'agit pour eux de se renforcer et d'être accompagné par les donneurs d'ordre pour leur croissance. Une réflexion pour l'annulation des dettes fiscales et sociales devra être envisagée.

Dans le domaine de la construction artisanale, l'utilisation du bois ou de la brique comme matériaux de construction sera privilégiée à travers notamment une orientation des cahiers des charges dans les marchés publics et le développement de projets pilote avec les bailleurs sociaux.

L'évolution du monde artisanal devra passer par des regroupements et des mutualisations. En effet, le principe du groupement d'employeurs permet aux artisans de répondre à marchés publics beaucoup plus simplement.

Par ailleurs, compte-tenu du nombre d'entreprises informelles qui faussent la concurrence et ne respectent pas les conditions sociales, fiscales et de sécurité, il est absolument nécessaire qu'une très forte action nationale soit menée pour favoriser la formalisation de l'activité en encourageant, en accompagnant et en formant les acteurs

Des actions devront être menées dans la formation des apprentis, qui est un vivier très prisé par les artisans.

8. Faire de la biodiversité amazonienne un levier de développement économique et social

Diagnostic :

En représentant 80% de la biodiversité européenne, la Guyane peut devenir en 2030 le territoire de référence pour la connaissance et l'exploitation raisonnée des produits issus de la biodiversité amazonienne.

Les compétences scientifiques sur la biodiversité amazonienne se sont structurées par la création, en 2011, du laboratoire d'excellence Centre d'Etude de la Biodiversité Amazonienne (CEBA) qui mobilise plus de 160 scientifiques. Le CEBA mène ses activités sur la période 2011- 2019.

La biodiversité amazonienne représente une opportunité de développement économique durable pour la Guyane et son étude peut constituer pour elle une discipline scientifique phare.

Parallèlement, la CTG souhaite s'engager avec l'AFB pour la mise en place d'une agence régionale de la biodiversité (ARB). Si la forme juridique et les missions sont à définir, il s'agirait de mettre en œuvre l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) pour valoriser la biodiversité de Guyane, la faire rayonner et coordonner les acteurs.

Enfin, il est nécessaire d'asseoir la visibilité de la Guyane sur des grands sujets internationaux autour du développement durable, de la transition énergétique et des aléas climatiques, qui sont aussi des enjeux locaux.

Propositions :

La Guyane doit se positionner au regard des grands enjeux mondiaux et du contexte spécifique qui est le sien :

- territoire développé à la pointe des infrastructures et de la technologie spatiale.
- territoire en développement pour son économie avec une forte croissance démographique dans un pays déjà industrialisé, qui abrite l'unique massif forestier tropical de la France.

Cette double appartenance nous conduit à envisager :

a.- la biodiversité de façon globale et non pas seulement dans sa dimension écologique, qui a de la biodiversité une vision réduite aux espèces et aux interactions avec les milieux.

L'Homme fait partie de la nature. Penser autrement et vouloir **opposer** l'Homme et la Nature, vouloir instaurer une domination de la Nature sur l'Homme, c'est aller dans le mur. En Guyane, l'humain a toujours préservé la nature et continue de le faire. Il y est pleinement intégré. La biodiversité doit être vue comme des infrastructures naturelles, qu'il convient de préserver et de restaurer pour mener la bataille climatique.

b.- La biodiversité comme un des leviers du développement économique et social des territoires.

➤ la filière biodiversité doit se structurer

- par la mise en place d'une cartographie – des métiers – des emplois – de la formation adaptée au territoire.
- par **l'accompagnement** d'une recherche à haut niveau sur la Biodiversité tournée vers le territoire.
- par **la protection et la valorisation des savoirs traditionnels**

Il s'agit là des cultures et des identités des populations. Il faut :

- assurer la transcription via l'Université.
- assurer leur transmission.
- assurer leur transfert dans des outils modernes via l'innovation.
- protéger juridiquement les modèles.
- créer des labels territoriaux :
 - par la mise en place de coopératives de commerces équitables.
 - par **la connaissance** et la mise en place d'outils :
 - les observatoires,
 - la technologie spatiale.
 - par la mise en place d'outils structurants :
 - AFB
 - ARB
 - Cluster Biodiversité
 - Partenariat avec la Cosmetic Valley.
 - par la **coopération**.

L'OBAG-ARB aura pour mission de participer au développement scientifique, culturel et économique du territoire sur les questions de biodiversité végétale et animales, sur leurs composantes (espèces, habitat) et sur les savoirs culturels et traditionnels associés.

L'OBAG participera également à l'attractivité et au rayonnement de la Guyane. Il relayera les politiques publiques consacrées à la préservation de la biodiversité et cherchera à améliorer la cohérence entre les stratégies et les actions visant cette préservation. Il favorisera le développement de compétences locales et mettant en place des formations adaptées, notamment sur les territoires isolés.

Il s'assurera du respect des populations détentrices de connaissances traditionnelles associées à la biodiversité par l'ensemble des acteurs de la filière, et assurera leur implication dans les différentes missions entreprises.

La pérennisation du CEBA et toutes actions des acteurs guyanais visant à l'amélioration de la connaissance des milieux naturels et à la préservation des espaces et des espèces devront être soutenues par l'Etat, notamment à travers le cluster voulu par le Président de la République afin que des déclinaisons économiques soient réalisées.

➤ Une stratégie de la préservation et de la valorisation de la Biodiversité

Cette stratégie passe nécessairement par l'évaluation des services rendus par la Biodiversité, ses écosystèmes et leur valeur économique.

➤ Les actions prioritaires à mener

- l'APA ;
- L'évolution des deux réserves naturelles nationales (l'Amana et Kaw-Roura) en réserves naturelles régionales pour répondre aux attentes des populations en vue d'une meilleure valorisation de la biodiversité et du développement de l'écotourisme en ces points du territoire ;
- l'indépendance énergétique ;
- le Carbone ;
- l'écotourisme ;
- les espaces naturels ;
- la compensation financière des services écosystémiques ;
- les projets d'opportunité ;
- la coopération régionale ;
- L'éducation et la sensibilisation des jeunes, des entreprises, et de la population dans son ensemble à la biodiversité.

c.- La nécessité que la CTG devienne l'autorité d'administration de la biodiversité

La notion de « *chef de file* » reste floue, difficile à appréhender, et au mieux la CTG est consultée sur des décisions actées sans elle.

La CTG a vocation à devenir l'autorité d'administration de l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation (APA).

L'APA, destinés à éviter le pillage de nos ressources et à obtenir un partage des bénéfices consécutifs aux découvertes et au dépôt des brevets, constituent un levier de développement potentiellement très important (vu la biodiversité exceptionnelle de la Guyane et l'exploitation des propriétés de celle-ci dans le cadre des industries pharmaceutiques, chimiques, ou cosmétiques) dont les CTG se doit de pouvoir disposer.

9. Améliorer l'insertion économique régionale

Diagnostic :

Jadis presque exclusivement tournée vers l'Europe, la Guyane doit accéder à la pleine reconnaissance de son identité sud-américaine et amazonienne.

Évoquer l'avenir de la Guyane, c'est nécessairement poser la question de son insertion régionale dans un contexte où les flux n'ont jamais été aussi importants avec l'environnement proche. Les questions de l'immigration qui transite par les frontières du Brésil et du Suriname, de la lutte contre les trafics, contre l'orpaillage ou la pêche illégales ne doivent pas masquer les aspects positifs de l'ouverture des frontières, avec notamment le renforcement progressif des échanges commerciaux.

La coopération régionale ne se limite cependant pas aux relations transfrontalières. Elle concerne aussi les dessertes maritimes, aériennes, numériques et le développement économique tant en relation avec les voisins immédiats qu'avec les pays de l'Amérique latine et de la Caraïbe.

Propositions :

Les priorités à moyen terme sont de répondre aux enjeux du désenclavement, du renforcement des échanges économiques, de la collaboration en matière universitaire et de recherche et du développement des deux bassins transfrontaliers de façon concertée et conjointe.

Les capacités juridiques de la CTG en matière de coopération devront être élargies afin de permettre d'engager un réel programme de coopération notamment les domaines de l'économie, de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En ce qui concerne l'éducation et la formation, il s'agit de développer et promouvoir les sections internationales de langue dans les établissements scolaires de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur. La CTG encouragera les établissements scolaires frontaliers à passer des accords afin d'échanger des assistants de langues étrangères. L'Etat devra apporter les moyens humains nécessaires la concrétisation de ces actions essentielles.

III- Donner à la jeunesse une instruction de qualité, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle

Le dynamisme démographique exceptionnel appelle des efforts pour offrir à la population, et en particulier à la jeunesse, les conditions de son épanouissement et de son intégration. Selon le lieu où ils vivent et leur environnement social, les jeunes Guyanais n'ont pas tous accès à une même qualité d'enseignement.

Les besoins en crèches sont estimés à 3000 places d'ici 5 ans et les constructions scolaires sur les 10 prochaines années sont évalués à 10 nouveaux lycées, 9 nouveaux collèges et 400 nouvelles classes du premier degré. Ceci représente un budget de 130 M€ pour le premier degré, 139 M€ pour les collèges et 322 M€ pour les lycées. Ces montants intègrent les besoins en internats et en équipements de restauration scolaire. Sans compter les dépenses d'entretien et de personnel pour encadrer les enfants, tout à fait considérable, avec à la clé bien souvent un échec scolaire pour environ un jeune sur deux.

La Guyane a passé les quinze dernières années à construire plusieurs centaines de classes, sans que cela soit suffisant, et parfois au détriment de la qualité et de l'aménagement urbain. Le coût pour les collectivités territoriales est considérable. Malgré ces dépenses, les savoirs de base ne sont pas toujours acquis et le nombre de jeunes qui quittent prématurément le système scolaire est estimé à 400 par an. Cette situation est illustrée par les données suivantes :

- CM2 : acquis insuffisants en français pour 46% des élèves, acquis insuffisants en mathématiques pour 51% des élèves ;
- 5^{ème} : acquis insuffisants en français pour 76,5% des élèves ;
- baccalauréat : 47,3 % de bacheliers dans une classe d'âge.

Il n'est pas acceptable de continuer à amener tant de jeunes vers l'échec. Il faut donc repenser entièrement la prise en charge des jeunes par le système éducatif en privilégiant l'instruction et l'accompagnement des jeunes au plus près des lieux de vie, la formation des personnels enseignants, de la petite enfance au premier emploi. Il s'agit aussi d'adapter les formations du personnel enseignant et les méthodes pédagogiques pour la réussite de chaque élève. L'égalité des chances à l'école passe aussi par la facilitation de l'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance pour garantir l'universalité de l'accès et la mixité.

A- Accroissement et amélioration des infrastructures

Il est proposé d'orienter de nouveaux crédits vers plusieurs actions au service de la réussite scolaire :

- Afin d'augmenter le nombre d'enfants scolarisés et dans l'attente de la construction de classes nouvelles au sein de bâtiments conformes aux normes et favorisant un enseignement de qualité, mettre en œuvre à titre expérimental à la rentrée 2019

dans les zones les plus tendues la double vacation en aménageant le calendrier scolaire, afin de soulager le rythme de construction de classes nouvelles et de privilégier la qualité des bâtiments ;

- poursuivre la création de classes et accroître le financement par l'Etat des établissements dans les zones en forte tension où aucun autre établissement n'est disponible.
- orienter des crédits nouveaux vers l'amélioration des bâtiments existants et supprimer tous les bungalows en 2022, afin d'accroître l'attractivité des lieux de connaissance et d'apprentissage ;
- flécher les crédits nouveaux pour l'augmentation du réseau de transport scolaires,
- créer une ligne budgétaire dédiée à l'accompagnement et à l'orientation des élèves, par la mise à disposition de plusieurs ETP par collège et lycée ;
- créer de nouveaux internats pour les populations des communes enclavées sur la base de l'engagement de 25 M€ de l'Etat.

B- Adapter les moyens de l'enseignement

1. Favoriser l'égalité des chances dès la naissance

Il s'agit d'accompagner voire de stimuler les initiatives privées de création de lieux d'accueil des jeunes enfants sur l'ensemble du territoire et de développer des actions d'informations à destination des familles et d'accompagnement à la parentalité.

2. Déployer les dispositifs d'éducation prioritaire :

Il est impératif de poursuivre la politique d'éducation prioritaire qui couvre la quasi-totalité du territoire tout en renforçant le dispositif des Intervenants en Langue Maternelle (ILM), pour améliorer l'accueil à l'école maternelle des élèves guyanais non francophones de naissance. Il en faudrait 80 pour la rentrée 2019, avec pour objectif 350 en 2022. A terme, il faut former des enseignants qui n'ont pas le français pour langue maternelle (ILM qui deviennent des enseignants) et qui adapteront la pédagogie à l'environnement des élèves.

3. Développer la restauration scolaire :

Moins de 1 élève sur 6 mange à la cantine, entraînant des difficultés pour des jeunes vivant parfois très loin des écoles. Un accompagnement supérieur de l'Etat et de la CAF sera nécessaire pour faire bénéficier aux élèves d'un dispositif de restauration, prioritairement en circuit court. L'objectif est que 60 000 jeunes en bénéficient en 2022. L'activité économique directe induite par cet objectif est très importante.

4. Lutter contre le décrochage scolaire notamment en renforçant les plates-formes de suivi et d'appui aux élèves en situation de décrochage scolaire :

Face aux presque 2000 jeunes recensés tous les ans qui quittent le système scolaire sans qualification, le dispositif FOFormation QUALification Emploi (FOQUALE) recense les solutions existantes et les mutualise afin d'offrir aux élèves décrocheurs de plus de seize ans des

possibilités de retour en formation initiale. Ce programme devra être renforcé.

De plus, les structures de type « micro lycées » se sont développées pour permettre à des jeunes totalement déscolarisés de revenir à l'école de la seconde à la terminale, afin d'y préparer un baccalauréat. Sur le modèle du « Lycée de la Nouvelle Chance » implanté depuis 2013 au lycée général et technologique Gaston Monnerville à Kourou, il est nécessaire de multiplier ces structures et de garantir le recrutement des équipes pédagogiques. Pour ce faire, une antenne devra être créée à Saint-Laurent-du-Maroni, une sur l'île de Cayenne et une à Maripasoula d'ici 2022.

Afin de réduire le niveau de décrochage scolaire, l'observatoire de la scolarisation et de la réussite éducative doit être créé avant la fin de l'année 2018. Il devra remettre un rapport annuel sur la situation scolaire de l'ensemble du territoire guyanais.

5. Traiter les difficultés spécifiques des jeunes vivant dans les sites isolés, en particulier dans les villages amérindiens.

La lutte contre le mal-être des élèves s'inscrit dans les actions d'éducation à la santé, de protection et de prévention. Par ailleurs, une politique de prévention des conduites addictives est intégrée dans les priorités du projet régional de santé qui se traduit en milieu scolaire par l'objectif de développer les compétences psychosociales des jeunes.

L'implantation de lieux de scolarisation de proximité permettra d'éviter l'éloignement de leurs familles des jeunes Amérindiens et Bushinengués aujourd'hui obligés de quitter leurs lieux de vie et leur environnement familial pour rejoindre des écoles situées à plusieurs heures de pirogue ou de route. Il est nécessaire d'adapter les rythmes scolaires des élèves résidant dans les écarts afin de réduire les niveaux d'épuisement constatés.

Des interventions devront être menées par l'ARS dans les villages les plus éloignés (mais également sur tout le territoire), notamment dans le cadre de groupes de travail pour la prévention des comportements suicidaires, mais aussi pour lutter contre les addictions, notamment à l'alcool, et pour soutenir des actions de prévention.

C- Développer les formations supérieures en lien avec les métiers de demain

Diagnostic :

La création en Guyane d'une université de plein exercice donne l'opportunité de réviser la carte de formation universitaire pour répondre au mieux aux besoins du territoire. Elle doit également permettre de mieux articuler activités de recherche et enseignement supérieur à l'échelle du territoire.

L'université de Guyane a exprimé clairement sa volonté de construire une offre de formation adaptée aux spécificités du territoire afin de répondre aux besoins de cadres des

différents secteurs. Sa réflexion porte sur la nécessité de développer son offre dans des secteurs de pointe (masters dits « de niche ») en s'appuyant sur les partenaires scientifiques localisés sur le territoire et adossée aux axes prioritaires de l'Ecole Doctorale créée en juillet 2015 : "Diversités, santé et développement en Amazonie".

Parmi les axes de cette école doctorale, les projets de création de filières universitaires sont les suivantes : dynamique de la biodiversité en Amazonie, dynamique des écosystèmes spontanée ou influencée par l'action de l'Homme, technologies en environnement amazonien et technologies bio-inspirées, santé et écologie de la santé en milieu tropical, dynamique et gestion durable des territoires amazoniens, dynamique des sociétés amazoniennes dans leurs environnements.

Enfin, le Président de la Commission européenne a annoncé le développement de programmes Erasmus plus et du programme gravitant autour du Corps européen de solidarité, en prenant en charge une part plus importante des frais de transport. Il s'est engagé sur un accroissement de l'enveloppe financière dédiée, comme le démontre la proposition de perspectives financières nouvelles de la Commission européenne, en doublant ces moyens.

Ambition :

L'offre de formation de l'université de Guyane sera renforcée et accrue sur le territoire, à partir d'une cartographie des besoins des métiers existants aujourd'hui et demain pour accroître les compétences des jeunes. Et également à travers la formation universitaire locale, pour une plus grande attractivité du territoire à l'international.

Afin de s'assurer des débouchés autres que la recherche, l'Université de la Guyane accentuera son travail de mise en place de partenariats avec l'ensemble des branches professionnelles pour améliorer encore davantage l'adéquation entre les besoins anticipés du territoire en termes de métiers et les formations proposées.

La recherche sera fortement accrue pour faire de l'Université un pôle d'excellence. Les échanges universitaires seront développés avec les pays voisins d'Amérique du Sud et ceux de la Caraïbe.

Propositions :

L'université de Guyane développera avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) l'expérimentation d'un master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF - M1) en alternance afin de former des enseignants locaux plus à même de s'adapter aux particularités du territoire.

De plus, il faut établir des partenariats pour créer des filiales de grandes écoles nationales et européennes qui donneraient aux étudiants locaux la possibilité de suivre les formations du 21^{ème} siècle sans s'expatrier, et qui permettraient également aux étudiants du bassin amazonien de venir en Guyane étudier, contribuant ainsi au rayonnement de la Guyane à l'international.

Au vu de l'augmentation de la démographie dans l'Ouest de la Guyane, il sera nécessaire d'y implanter un pôle universitaire si possible d'ici 2022.

Toujours dans l'optique d'un meilleur ancrage de la Guyane dans son environnement géographique, il faut permettre aux jeunes de Guyane de participer à des programmes Erasmus au Suriname, au Brésil, en Amérique et dans la Caraïbe sans se focaliser exclusivement sur le continent européen. Un objectif de 300 bénéficiaires par an doit pouvoir être atteint.

Concernant la recherche, les équipes en sciences exactes et naturelles existantes (regroupées dans le laboratoire d'excellence CEBA) doivent être stabilisées et complétées. Le financement de bourses de thèses en nombre suffisant permettra de développer un vivier de candidats locaux. Un accompagnement sera également nécessaire pour nouer des partenariats avec les grandes institutions de recherche en France et à l'étranger et pour accéder à des financements afin d'accroître le dynamisme de la recherche et de faire de l'Université de Guyane la base avancée de la recherche sur les enjeux amazoniens dans le monde.

Favoriser l'insertion économique des plus fragiles

Diagnostic :

Les conditions d'un accès aux savoirs de base pour les habitants de la Guyane ne sont pas toujours réunies de manière satisfaisante sur l'ensemble du territoire et 39 % de la population est en situation de difficulté avec l'écrit. Ce phénomène est renforcé par l'arrivée massive de personnes immigrées non francophones.

De plus, la faiblesse du nombre de diplômés du supérieur, pourtant nécessaire dans une économie qui veut renforcer sa compétitivité, est très importante. La formation et l'insertion professionnelle des adultes devront faire l'objet d'un effort particulier. Les possibilités de reprise d'études, d'alternance et d'apprentissage sont trop faibles à ce jour et mal adaptées à la réalité.

Enfin, les sources d'insertion et d'emploi de l'économie sociale et solidaire sont des gisements considérables sur le territoire, et permettent notamment une insertion des publics les plus défavorisés et une amélioration de l'accès à l'emploi des femmes.

Ambition :

Un effort importante de formation vers les 16-25 ans devra être mis en œuvre en Guyane, pour des formations adaptées et innovantes vers les publics sans emplois ou décrocheurs de Guyane. L'objectif est l'insertion professionnelle. Cela passe par le renforcement la réduction des freins à la mobilité et par des moyens humains des formateurs. Les entreprises devront être accompagnées pour permettre l'embauche des jeunes formés par des incitations. De plus, les emplois aidés doivent être considérablement

renforcés pour permettre l'insertion des jeunes de cette tranche d'âge, pas ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Il s'agit également d'encourager la structuration de filières, porteuses d'emploi sur le territoire (commerce, hôtellerie, tourisme, agriculture et forêt), en soutenant et en accompagnant la création de Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).

La professionnalisation des acteurs de l'ESS en particulier dans les territoires enclavés est nécessaire et l'accroissement des outils financiers sont essentiels pour permettre un décollage de ces activités. Le dynamisme entrepreneurial local doit être accompagné de moyens humains et financiers.

Propositions :

L'objectif est d'atteindre 1000 apprentis d'ici 2022. Cela passe par une dérogation aux règles nationales car le tutorat est difficile face à la faiblesse des diplômés des tuteurs, pourtant en capacité de réaliser cet accompagnement.

Les contrats aidés doivent être développés et leur financement assuré pour permettre aux jeunes de bénéficier d'une insertion professionnelle par l'orientation vers le secteur marchand ou l'artisanat. Un objectif de 500 jeunes par an d'ici 2022 employés doit être décidé.

Le soutien aux réseaux de l'ESS et de la CRESS est nécessaire. Il passe également par le soutien aux outils financiers (fonds d'amorçage associatif, fonds d'apport association, fonds régional d'investissement solidaire, etc.). De plus, la création d'un label ESS Guyane pour valoriser ce secteur et lui donner un caractère fédérateur serait une clé de promotion.

Les actions vers les travailleurs de l'informel sont nécessaires : ils pourraient rejoindre pour certains un réseau de l'ESS leur permettant une insertion économique et sociale, et un accompagnement et un soutien à leur activité économique.

IV- Valoriser le patrimoine culturel et identitaire de la Guyane dans toute sa diversité

Diagnostic :

La politique culturelle consiste à la fois à valoriser les expressions des identités propres à un territoire et à favoriser par la rencontre avec l'altérité une ouverture des possibles, vecteur d'émancipation indispensable. La culture doit contribuer à la construction identitaire et à la cohésion sociale, pour favoriser l'émergence de pratiques collectives.

Territoire français en Amazonie, dans lequel coexistent plusieurs cultures, amérindienne, créole, bushinengué, et une multitude de cultures originaires des quatre coins du monde, la Guyane s'interroge sur son avenir, d'autant plus que de nouvelles composantes de population prennent une place plus importante. La culture met en exergue l'identité, le bien-être et la valorisation de chaque individu. Le constat est partagé par tous : beaucoup de jeunes sont en perte de repères et d'identités. Il est essentiel pour les acteurs publics de mettre en œuvre tous les moyens pour valoriser et transmettre les cultures afin que chacun se les approprie et finisse par s'y reconnaître.

La pluralité linguistique de la Guyane est un fait incontournable. En plus du français, onze langues régionales sont pratiquées sur le territoire guyanais, d'une façon inégale mais bien réelle, car toutes sont, pour une bonne partie des populations qui les pratiquent, des langues maternelles : le créole, six langues amérindiennes et quatre langues bushinengué. Une partie importante de la population guyanaise n'est pas francophone, mais la majeure partie de la population parle deux ou plusieurs langues. Ce plurilinguisme est un des éléments soutenant l'intégration régionale de la Guyane, car bon nombre de ces langues sont aussi pratiquées dans les pays environnants.

A noter l'existence d'un Grand Conseil Coutumier des populations amérindiennes et bushinengué placé par la loi EROM auprès de la Collectivité territoriale de Guyane.

Propositions :

A- Inventaire des savoirs, acteurs et lieux culturels
--

Un inventaire général des savoirs, des acteurs et des lieux de culture doit voir le jour. Les communes n'ont pas toujours les moyens de le faire et ce n'est pas nécessairement à leur échelle. Cet inventaire général ne nécessite pas d'infrastructures mais un travail de fond sur les pratiques et les moyens. Il recenserait également les vecteurs d'identités (symboles, drapeaux, produits, animaux, etc.).

L'objectif est à terme la construction d'un dictionnaire du patrimoine et des pratiques culturelles en Guyane. Un travail sur la connaissance par tous, et notamment par les élèves

est nécessaire : davantage de projets et d'échanges entre scolaires et acteurs culturels sont nécessaires pour permettre une appropriation du patrimoine.

La priorité doit être donnée à l'ouverture du site Internet dédié à l'inventaire du patrimoine et fondé sur une application informatique en cours de déploiement : ce site permettra de valoriser les dizaines de milliers de données déjà existantes. Priorité doit être également donnée à la diffusion des données issues des recherches sous forme d'ouvrages ou d'outils numériques, et à l'extension du réseau de recherche et valorisation aux collectivités communales par le biais de conventions, mettant en avant la formation et la participation des acteurs locaux et des jeunes.

Au-delà de cet inventaire, il s'agit de protéger juridiquement ces savoirs traditionnels et de les valoriser. Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre en œuvre le plus rapidement possible un protocole APA (accès et partage des avantages) qui permettra une protection des savoirs et savoir-faire traditionnels, en coordination avec les centres de recherche publique et entreprises privées. Par la suite, une action majeure de valorisation des savoirs, notamment à travers l'OBAG, devra être mise en œuvre afin de permettre une exploitation économique profitable au territoire et aux détenteurs du savoir.

La visibilité des lieux, la visibilité des actions doivent également être renforcées en fédérant les acteurs culturels pour leur permettre une diffusion de leurs pratiques au niveau territorial au sein de structures fédératrices. Il s'agit de faire du lien entre les acteurs, institutionnels et la société civile, mais également entre les différentes « communautés » culturelles pour tisser des ponts. Un maillage culturel est essentiel et passe également par des référents culture dans chaque collectivité locale afin de permettre une diffusion de l'information.

Par ailleurs, des chantiers d'insertion multiples soutenus par des financements de l'Etat et de la CTG devraient pouvoir être mis en œuvre pour valoriser les sites et permettre une réappropriation culturelle du patrimoine. Par la suite, l'accès et la visibilité des sites doivent être renforcés en Guyane.

Enfin, la culture n'étant pas figée, la production d'œuvres doit être soutenue. Elle participe à la vitalité du territoire et à la valorisation des populations.

B- Diffuser et transmettre la culture

La diffusion de la culture par la lecture est essentielle. Compte tenu de l'étendue du territoire, le renforcement des bibliobus (ou bibli-pirogues) est fondamental.

Si le français est nécessaire pour la vie administrative, les langues régionales doivent perdurer et être enseignées, ainsi que les langues des pays voisins. Une action majeure doit être mise en œuvre avec l'Education Nationale pour faire des langues le premier acquis essentiel à la fin du collège.

En 2030, la Guyane sera encore plus fortement multiculturelle et plurilinguistique. La culture doit être décloisonnée et fédérée. Au-delà, le réseau des bibliothèques et médiathèques doit se développer sur tout le territoire, car ces structures ne sont pas seulement le réceptacle d'ouvrages mais également des lieux d'échanges. Un véritable « passeport culturel » doit pouvoir être mis en œuvre entre la CTG, la Direction de la Culture et l'Education nationale et les communes : il doit permettre à chaque élève de voyager sur le territoire à la découverte d'évènements culturels organisés.

Parmi les lieux de culture ou actions annuelles, il est proposé la construction d'un musée des patrimoines amérindiens et la mise en œuvre effective du musée des cultures et des mémoires Jean Martial. Ces actions nécessitent le soutien actif de l'Etat. Par ailleurs, une journée des langues amérindiennes et bushinengué devraient permettre de créer des événements et de diffuser des pratiques et des connaissances sur tout le territoire.

Un fonds abondé par l'Etat, la CTG et les communes doit permettre de développer la culture partout sur le territoire et de financer les formations pour les encadrants. Il convient en outre de donner une dimension artistique et culturelle à tous projets de développement économique (mur dédié à des projections, aire ouverte, petit auditorium...).

Au-delà de ces actions, les métiers du patrimoine matériel et immatériel doivent être valorisés à travers les savoirs et savoir-faire traditionnels. La chasse doit avoir toute sa place dans les pratiques culturelles, de même que l'ensemble des savoirs liés aux pratiques des plantes. Pour recenser et valoriser les savoirs, des caravanes de la culture, à l'instar de nombreux exemples hexagonaux, pourraient sillonner le territoire et valoriser les pratiques.

C- Conforter le statut des Chefs coutumier

L'accès au partage des avantages (APA) est plus que jamais nécessaire pour que la valorisation économique des savoirs et savoir-faire traditionnels devienne une source de revenus mais également une protection afin que la propriété intellectuelle des pratiques coutumières soit préservée dans un cadre nouveau.

Au-delà, la valorisation de la micro-économie des populations autochtones pourrait être diffusée au niveau territorial et serait un atout pour la croissance forte de la production locale. La CTG et les intercommunalités pourraient mettre en avant les spécificités techniques, culinaires et les pratiques des peuples autochtones, en s'appuyant notamment sur les Chefs coutumiers dont le statut et l'étendue des prérogatives font actuellement l'objet de discussions.

D- Dynamiser le tissu associatif culturel

Il s'agit de mettre en œuvre une programmation pluriannuelle de soutien aux associations sportives et culturelles afin de donner une visibilité à long terme à ces acteurs.

Il sera nécessaire de rendre obligatoire dans la construction de chaque nouvel ensemble immobilier, un lieu de vie dédié aux associations, et d'encourager ainsi les associations à jouer un rôle de palliatif là où l'intervention publique de proximité est insuffisante.

V- L'humain au cœur des politiques de développement : pour une amélioration de la qualité de vie et de l'accompagnement médicosocial de tous sur l'ensemble du territoire

Diagnostic :

Sur les problématiques de santé, de l'action sociale, de la protection sociale, la Guyane se présente comme un territoire en nette situation de précarité et affichant de fortes disparités avec les critères nationaux de réponses aux besoins. Les disparités d'accès aux droits et l'insuffisance, aggravée par leur inadaptation, des réponses aux besoins sur toutes les parties du territoire, sont manifestes.

Dans son rapport « La santé dans les outre-mer : une responsabilité de la République » paru en 2014, la Cour des Comptes, en se plaçant sur le terrain des principes constitutionnels, en l'occurrence celui de l'égalité des territoires et de l'accès aux soins, a mis en cause l'inadaptation des stratégies nationales de santé aux besoins de santé à couvrir sur les territoires français de l'outre-mer.

De plus, le secteur privé est encore trop peu présent sur le territoire, allongeant considérablement les prises en charge chez les médecins libéraux. C'est ainsi l'ensemble du secteur de la prévention et des soins qui doit être réorganisé, adapté et renforcé.

Par ailleurs, les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap sont deux secteurs où la Guyane cumule les inégalités infra-territoriales et les taux d'équipement inférieurs aux moyennes nationales. Ce public vulnérable, est, en outre, fortement dépendant du bon-vouloir des aidants (famille, voisins, amis) qui accompagnent au quotidien la personne en situation de perte d'autonomie.

Le tableau épidémiologique guyanais se caractérise par une forte prévalence des pathologies infectieuses (HIV, tuberculose, maladies vectorielles ...) et chroniques (obésité, diabète, hypertension artérielle, insuffisance rénale, drépanocytose...). Elle rend indispensable, pour l'exercice des missions de veille sanitaire et de gestion des risques épidémiques, la présence et la coopération de médecins généralistes et spécialistes, de santé publique, épidémiologistes, entomologistes, de PMI, de la santé scolaire, du travail, des ingénieurs sanitaires.

Dès la première loi de décentralisation, le Conseil Général de Guyane, par volonté politique, a exercé les compétences de démoustication et de lutte anti-vectorielle. Des antennes ont été progressivement installées sur l'ensemble du territoire. Actuellement une convention de délégation de compétences qui lie l'ARS à la CTG, conduit la CTG à exercer pour le compte de l'Etat, des compétences en matière de lutte anti-vectorielle. Les autres interventions matérielles de démoustication non comprises dans cette convention incombent à la CTG de par l'acte II de décentralisation.

L'enjeu est de créer les conditions d'une égalité réelle sur tout le champ sanitaire et social : l'accès aux soins, la prévention sanitaire, la politique familiale, la protection sociale

et juridique des mineurs en danger, la réinsertion des publics en situation de pauvreté, de précarité ou d'exclusion, l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Les objectifs sont les suivants :

- Opérer un rattrapage structurel accéléré dans les domaines sociaux, médico-sociaux, de la santé de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'autonomie;
- Modéliser les politiques familiales de la Guyane en associant la gestion des prestations familiales à l'exercice effectif de l'autorité parentale ;
- Déployer et stabiliser sur l'ensemble du territoire l'offre de soins publique et privée ;
- Développer les capacités locales de formation médicale, paramédicale, de compétences professionnelles d'intervention, d'encadrement, de gestion, d'ingénieries, d'expertises, d'évaluations.
- Favoriser un accroissement et une meilleure répartition des médecins de ville sur le territoire.

A- Action sociale auprès de la petite enfance, enfance, jeunesse

Les caractéristiques sociodémographiques ainsi que la situation géographique de la Guyane influent largement sur l'état de santé de la population guyanaise et sur les défis sociaux auxquels elle est confrontée.

Plus de 40% de la population guyanaise est âgée de moins de 20 ans. A contrario, la part des personnes de plus de 75 ans représente moins de 2%.

La population guyanaise se caractérise également par une forte croissance démographique, de l'ordre de 2,4% par an. Cette croissance démographique se poursuivra dans les années à venir : les scénarios les moins alarmistes projettent pour 2030 une population de près de 400 000 habitants.

Selon l'INSEE, le solde migratoire n'est plus aujourd'hui un facteur de croissance démographique mais les vagues successives d'immigration massive des dernières décennies façonnent encore la population guyanaise : plus d'un tiers des habitants sont étrangers.

La population guyanaise est peu diplômée et vit dans une grande précarité. Les différentes formes de précarité sont juridiques et/ou sociaux (inactivité, chômage, pauvreté, mal logement...). Un guyanais sur 5 parmi les 16-65 ans est en situation d'illettrisme, plus d'un guyanais actif sur 5 est au chômage, et 26% de la population est couverte par le revenu de solidarité active. Enfin, un logement sur 10 n'a pas accès à l'eau courante. Les freins à l'accès au droit sont récurrents : les travailleurs sociaux se trouvent dans l'obligation de pallier l'absence ou les défaillances des partenaires, pallier l'illettrisme, pallier la fracture numérique ...

En lien avec la situation géographique et sociodémographique, la mortalité est plus précoce en Guyane que dans l'Hexagone.

L'efficacité des politiques de la famille, de la petite enfance, de l'enfance en danger, de la jeunesse est fortement tributaire :

- D'une croissance démographique importante
- De caractéristiques socio-démographiques : 40% de la population a moins de 20 ans
- De la prise en compte des spécificités des familles de Guyane (monoparentalité, précarité, précocité, isolement social et/ou géographique...)
- En amont, de la régulation à opérer de flux migratoires non contrôlés ;
- De l'adaptation des dispositions législatives relatives au regroupement familial, à l'accès aux soins, aux prestations sociales et à la nationalité. Selon une enquête publiée en 2012, près de la moitié des femmes accouchant au CHOG étaient en situation irrégulière de séjour et 12 % d'entre elles résidaient au Suriname. Les femmes ayant répondu à l'enquête ont mis en avant la qualité des soins offerts pour expliquer leur recours au centre guyanais.
- De l'implication, sur la base de conventions-cadre intégrant des modalités de soutien financier et les analyses d'évaluation, des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale avec la collectivité territoriale à des fins de mutualisation et de territorialisation de l'action sociale.

Propositions :

PETITE ENFANCE

- Parvenir à une couverture suffisante des établissements d'accueil de jeunes enfants par le financement à 80% des investissements sur tout le territoire
- Revaloriser la Prestation de Service Unique en fonction du coût réel de la vie en Guyane (près de 12% de plus que dans l'hexagone)
- Parvenir à une couverture suffisante des centres d'accueil et de loisirs sur tout le territoire
- Diversifier l'offre d'accueil et adapter les règles aux réalités du territoire
- Développer l'accueil individuel
- Favoriser le passage de l'accueil informel à l'accueil formel par le contrôle et l'accompagnement.
- Faire de la petite enfance un véritable vecteur d'emploi
- Renforcer et adapter en partenariat avec l'éducation nationale et les instituts de formation des travailleurs sociaux, le parcours de formation des professionnels, du CAP à l'Université.

PREVENTION

- Mailler le territoire par des lieux d'accueil et la présence de travailleurs sociaux sur l'ensemble du territoire, ce qui implique l'augmentation des budgets de fonctionnement des collectivités ;
- Etendre la prévention spécialisée à tous les quartiers prioritaires ainsi qu'aux zones d'habitat spontané.
- Renforcer le dispositif de médiation sociale en milieu scolaire et y adjoindre le soutien à la parentalité pour cultiver le lien Famille /école
- Donner accès à la culture, au sport et à la mobilité à tous les jeunes de Guyane
- Création d'un EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi)
- Développer les actions de proximité

PROTECTION DE L'ENFANCE

- Mise en place d'actions de prévention (cellules d'écoute, espaces de médiation...),
- Création de dispositifs d'accueil et d'accompagnement en structures légères et facilement opérationnelles,
- Augmentation des possibilités d'accompagnement familial et parental,
- Création de lieux d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violences
- Création de structures d'accueil d'urgence et d'évaluation et d'orientation des situations répertoriées,
- Remise à niveau, territorialisation et diversification du placement familial
- Diversification des établissements et dispositifs d'accueil pour les mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance, les jeunes mères, les jeunes travailleurs et jeunes majeurs,
- Création de clubs de prévention (Cayenne, Est, Ouest)
- Renforcement des dispositifs de prévention (Aide Educative à Domicile...)
- Création de lieux de vie (lieux de rupture pour les jeunes en grande difficulté)
- Création d'internats et de dispositifs socio-éducatif médicalisé pour adolescents

PREVENTION DE LA DELINQUANCE JUVENILE ET ALTERNATIVE A L'INCARCERATION

- Développement d'actions de médiation sociale et familiale,
- Financement pérenne pour le recrutement d'éducateurs de rue dans les quartiers sensibles

HANDICAP

Le taux d'équipement de l'ensemble des structures guyanaises accueillant des enfants handicapés s'élevait à 5,1 places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, contre 9,4 au niveau national.

Le retard accusé par la Guyane en termes d'équipement par rapport à l'ensemble du territoire français est important : les IME avaient en décembre 2010 un taux d'équipement de 1,4 (contre 4,4 au niveau national), les ITEP de 0,1 (contre 0,9 au niveau national) et les IEM de 0,1 (contre 0,5 au niveau national). En revanche, le taux d'équipement dans les SESSAD guyanais était plus élevé qu'au niveau national (3,4 contre 2,7).

Hors CAMPS et CMPP, 488 enfants et adolescents étaient pris en charge par un établissement ou un service médico-social en décembre 2010 en Guyane, dont 345 en SESSAD, 122 en IME, 11 en ITEP et 10 en IEM. Ces enfants étaient en majorité des garçons (58 %).

Environ 47 % des enfants et adolescents souffraient principalement de déficience intellectuelle (proportion identique à celle observée au niveau national). La part des déficiences auditives, visuelles et motrices respectivement de 12, 20 et 13 % était plus élevées qu'au niveau national, où ces types de déficience principale ne représentaient respectivement que 6, 3 et 7 %.

13 % des enfants de moins de 6 ans bénéficiaires des prestations vivent dans des familles monoparentales.

En conséquence, la CTG a pour objectif de :

- Renforcer les moyens de la PMI sur la détection préscolaire des troubles et des handicaps (auditif, visuel, dyslexies, autisme...)

- En lien avec l'ARS, co-financer la création des établissements médico-sociaux en vue d'un rattrapage concerté de leur nombre, de leur diversification ainsi que du nombre des professionnels médico-sociaux
- Mettre en place un soutien spécifique et mobile en direction des parents d'enfants en situation de handicap

B- Secteur médico-social

Les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) doivent bénéficier de financement élargis pour faire face à leurs missions qui ont considérablement été développées depuis les années 1980. A cet égard, le statut des centres de PMI, à la fois partie prenante d'un service non personnalisé de la CTG (le service territorial de PMI) et reconnu comme structures de santé particulières (avec l'attribution de numéros FINESS) doit ouvrir droit à tout mode de financement en tant qu'organisme délivrant des soins de santé.

La protection de la santé de la mère et de l'enfant fait partie des domaines éligibles au financement des actions médico-sociales sur le fonds d'intervention régional (FIR) et les crédits MIG (missions d'intérêt général), tous deux gérés en délégation par l'ARS. Ce levier financier reste à optimiser.

La structuration des accueils et des hébergements pour jeunes et adultes en situation de handicap a réellement démarré en Guyane à la fin des années 1980. Ce retard d'équipement est en bonne partie imputable à une tradition de liens familiaux et de solidarités de proximité qui se délitent progressivement.

Le territoire n'est pas équipé de centres de rééducation spécialisée ni de foyer d'accueil médicalisé ou autres. Ce sous-équipement conduit des familles dont un enfant présente un handicap lourd ou sévère à s'expatrier définitivement.

L'accroissement des pathologies neuro-dégénératives et les projections démographiques à l'horizon 2030 sur la tranche d'âge des plus de 75 ans établissent la nécessité d'ajuster les interventions de maintien à domicile et les capacités d'accueils en établissement aux besoins sur les bassins principaux de population. En mode opérationnel et pour éviter la persistance des inégalités infra-territoriales, il faut envisager une démarche concertée d'appels à projets mais aussi la mise en place par les autorités compétentes d'une plateforme d'appui aux porteurs de projets, associatifs les plus souvent.

C- Un système de prévention en phase avec les réalités guyanaises

Le risque épidémique créé par les patients « présents mais jamais vus », « perdus de vue » ou évacués par exemple à partir des sites d'orpaillage clandestins, doit faire l'objet de la plus grande vigilance. Les causes sont imputées à l'étendue du territoire et à la porosité

des frontières avec les pays frontaliers du Suriname au nord-ouest et des Etats fédérés du Brésil du Sud-Est, ce qui apparaît comme un argument majeur pour une coopération internationale sur la question sanitaire. Cette dimension polyvalente de la sécurité sanitaire est à renforcer.

Dans le même ordre d'idée et pour mieux garantir le suivi en continu des parcours de santé, l'exercice de la compétence de santé scolaire trouve sa place aux côtés de la PMI sous l'autorité unique de la CTG. Cette organisation avait déjà été envisagée par le gouvernement lors de la préparation de l'acte I de la décentralisation des années 1982-1983. Devant la pression des milieux académiques de l'époque la démarche n'a pas pu aboutir.

Il est préconisé de confier la pleine compétence de la lutte anti-vectorielle (dengue, paludisme, zika, chikungunya) à la CTG en lui transférant les moyens de l'Etat.

D- Infrastructures hospitalières

L'attribution au CHAR du statut de CHU répond à un double enjeu. L'accès, réduisant les évacuations sanitaires vers les hôpitaux de Guadeloupe, Martinique et de la France hexagonale, à des soins plus spécialisés traités sur place avec le renforcement d'un plateau technique plus étoffé. Second enjeu : l'attractivité induite pour des étudiants en médecine ou des médecins chercheurs par l'engagement de programmes de recherche médicale en rapport avec l'épidémiologie tropicale établis de concert avec l'Université de Guyane, l'Institut Pasteur déjà pôle de référence des arboviroses, l'Institut Régional pour le développement (IRD) et les organismes de recherche des pays voisins de l'Amazonie ou de la zone caraïbe.

La création d'une faculté de médecine en Guyane peut être adossée à la transformation du CHAR en CHU et au développement de coopérations en matière de formation des médecins avec des Etats voisins anglophones, hispanophones du grand bassin amazonien et de la caraïbe. Cette orientation est de nature à rendre à terme plus attractive l'organisation du système de santé guyanais.

Le nouveau centre hospitalier de l'Ouest Guyanais, distant de 130 kms du centre hospitalier public de Kourou et de 230 kms du CHAR, situé en zone transfrontalière, a vocation à remplir des missions allant au-delà de la permanence des soins primaires. Doté d'un SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation), il s'inscrit dans le dispositif de veille sanitaire, la réalisation des programmes de dépistage, la coopération transfrontalière, l'utilisation de la plateforme de télé médecine, les programmes de recherche médicale, et comme terrain de stage pour des étudiants en médecine et des élèves-infirmiers.

Des implantations hospitalières projetées à Maripasoula et à Saint-Georges ont pour finalité d'assurer une couverture optimale de l'ensemble du territoire en matière de soins primaires et de permanence des soins à la condition qu'y soit adossé à chacun un SMUR en contact permanent avec une plateforme centrale du SAMU-Guyane assurant la coordination de la gestion des appels et celle des transports terrestres, hélicoptés ou aériens.

E- Formation

Il est nécessaire de mettre en œuvre un programme pluriannuel de formation aux métiers sociaux, médico-sociaux et de la santé, en accompagnement à l'amélioration des structures sanitaires et sociales. Il s'agit :

- de développer les capacités locales de formations professionnelles débouchant sur des fonctions stratégiques : accueil du public, interventions de proximité, encadrement, direction, gestion de système d'informations, ingénierie, évaluation, expertise ;
- d'apporter une réponse durable au turn-over de personnels venant, pour la grande majorité, de l'extérieur ;
- de mobiliser les financements (Etat, CNSA, ONDAM) pour la création d'un Institut guyanais de formation aux métiers médico-sociaux et de la santé,
- de garantir les moyens nécessaires à l'Université pour la tenue de formations dans les domaines de la santé et de la recherche.
- De profiter des nouveaux décrets et arrêtés du 18 juillet 2018 sur le déploiement des infirmiers de pratique avancée (IPA) comme un début de réponse au problème de démographie médicale du territoire, particulièrement dans les communes isolées.

F- Maillage et partage de l'information

Il est nécessaire de mettre en œuvre un plan pluriannuel de renforcement ou de création de centres communaux et intercommunaux d'action sociale incluant un plan de formation des personnels financé sur le fonds social européen. Il s'agit, dans le contexte d'étendue du territoire, de grande dispersion des habitats et de faible densité de population de constituer ces structures en pôle relais aussi bien pour les interventions sociales que pour les actions de santé préventives ou curatives. En sachant que le réseau des centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS) sous gestion hospitalière, les centres de PMI et les centres administratifs et d'intervention technique (CAIT) rattachés à la CTG préfigurent déjà le maillage territorial souhaité. Ce maillage intégrera la coordination de l'autonomie (population âgée et population en situation de handicap).

Enfin, l'accès aux applications de recueil et de traitement de données socio-sanitaires s'inscrit dans la préparation des décisions relevant de l'autorité politique. C'est la raison pour laquelle, dans les conditions réglementaires de sécurisation de ces données, il devient indispensable de les utiliser en mode réseau par interconnexion des services de l'Etat et de la Collectivité territoriale de Guyane.

VI- Pour une augmentation significative des moyens humains et matériels de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance

Diagnostic :

La sécurité est l'un des enjeux majeurs de la Guyane pour ces prochaines années. L'insécurité, la violence aux personnes, les homicides et les atteintes aux biens sont la cause d'une dégradation de la qualité de la vie et nuisent à l'attractivité du territoire.

Au cœur des revendications des mois de mars et avril 2017, la sécurité regroupe en réalité un grand nombre d'actions diverses. Il s'agit d'une sécurité des biens et des personnes, mais également une sécurité des frontières contre l'immigration illégale. La sécurité face au pillage des ressources minières et halieutiques. Mais également la sécurité sanitaire contre les pollutions au mercure, les décharges sauvages ou la non réalisation du cycle de l'eau.

La sécurité doit être vue dans les prochaines années comme la pierre angulaire de tout plan d'action. En effet, l'accroissement de l'activité passe par l'investissement privé extérieur au territoire : il ne sera possible que si les conditions de sécurité sont réunies.

Propositions :

La lutte contre le pillage illégal des ressources doit être renforcée : l'orpaillage illégal doit être réduit par tous les moyens possibles. La perte de ressources, la pollution, les enjeux pour les habitants et la frustration engendrée rend nécessaire une action de réelle envergure.

Les actions de lutte contre l'insécurité du quotidien (vols, cambriolages, violences envers les personnes, etc.) passent par un renforcement considérable des moyens de police, de gendarmerie et de la justice pour appréhender avec plus de certitude les délinquants, mais aussi par la lutte contre les causes de l'insécurité. Celles-ci se trouvent dans l'inactivité, l'absence de perspectives, la pauvreté, les logements insalubres, etc. Un renforcement de l'implication des moyens de l'Etat semble indispensable.

Concernant les réponses pénales, un tribunal de Grande instance sera construit à Saint-Laurent du Maroni et une cité judiciaire sera créée à Cayenne. Un établissement pénitentiaire sera également créé à Saint-Laurent du Maroni. Véritable arlésienne depuis plus de 15 ans, l'hôtel de police de Cayenne sera construit à l'emplacement de l'ancien campus Saint-Denis. Ces quatre projets ont été confirmés par le Président de la République et doivent voir le jour au plus vite. La poursuite du renforcement des moyens régaliens de l'Etat doit être en œuvre d'ici 2030 pour accompagner la croissance démographique.

VII- Permettre une autonomie financière des collectivités pour leur donner les moyens d'investir au service de la population

Diagnostic :

La Guyane ne dispose pas d'outils adaptés et de moyens juridiques suffisants pour accroître son autonomie financière et disposer de ressources adaptées à son développement et à ses besoins. Si la faiblesse de l'activité économique explique une partie de cette absence de ressources, des outils juridiques et fiscaux inadaptés privent les collectivités territoriales de ressources financières et fiscales, et créent entre les individus un sentiment d'injustice fiscale, concentrant une pression fiscale très forte sur quelques uns d'entre eux.

Les communes de Guyane présentent des caractéristiques très particulières. Elles sont pour la plupart d'une superficie exceptionnelle et sont composées de bourgs parfois distants de plusieurs dizaines de kilomètres du centre de la commune, par des voies pas toujours terrestres. Certaines composantes de la population vivent parfois de manière traditionnelle à l'écart des circuits commerciaux, financiers et administratifs classiques. Plusieurs communes ne sont pas desservies par la route et ne sont accessibles que par les voies fluviales ou aériennes. Les intercommunalités connaissent des problèmes identiques car la mise en réseaux de communes distantes de plusieurs centaines de kilomètres ne permet pas les économies d'échelles et la mutualisation. Qui plus est, les retards ou faiblesses du recensement de la population entraînent des conséquences importantes sur les ressources financières des collectivités territoriales, qui sont sous-dotées eu égard au besoin d'équipement du territoire.

Il s'agit pour les collectivités guyanaises de disposer des moyens financiers leur permettant d'assumer leurs compétences de bases, d'anticiper les développements de leurs territoires et de devenir attractives pour les investissements économiques sans oublier le soutien aux populations les plus fragiles. Cette ambition passe par la mise en œuvre d'une politique de l'Etat qui vise à renforcer ses moyens en Guyane pour assurer la légalité : recenser la population et permettre la fiscalisation des contribuables. C'est par cette autonomie financière que la Guyane peut avoir les moyens de ses ambitions.

Propositions :

A- Recenser la population, l'assiette fiscale et régulariser les situations

La première action qui permettra de mettre en œuvre une action publique de qualité est de connaître avec précision le nombre d'habitants sur le territoire. Un recensement exhaustif doit être lancé en 2018 afin d'aboutir fin 2019 à une connaissance réelle du nombre d'habitant. Les méthodes employées doivent être innovantes et les moyens alloués doivent être considérablement renforcés pour permettre la réalisation réelle de ce recensement.

Parallèlement, un recensement exhaustif des habitations sans droit ni titres doit être organisé. Il permettra d'aboutir à une proposition de régularisation, le cas échéant avec contrepartie financière.

Enfin, la fiabilisation des bases fiscales et la mise à jour du cadastre sur les zones habitées permettra d'aboutir à un élargissement de l'assiette fiscale en matière de taxes locales au 1^{er} janvier 2020. Cela permettra de dégager des ressources supplémentaires pour les collectivités sans augmenter la pression fiscale sur les contribuables actuels, répondant ainsi à la recommandation n°2 formulée par la Cour des Comptes dans son référé S.2018-0132 relatif à l'établissement, au contrôle et au recouvrement de l'impôt outre-mer.

Ces actions nécessitent un renforcement considérable des moyens humains de l'Etat en Guyane afin qu'il puisse simplement jouer son rôle et effectuer ses missions. Des mesures d'accompagnement devront également être mises en œuvre pour les collectivités territoriales qui devront toutes intervenir à leur niveau pour accompagner (transmission systématique des permis de construire, nommage de toutes les voiries, etc.) les régularisations prévues d'ici fin 2019.

Cependant, les bénéfices attendus ne seront pérennes que si sont également menées les actions structurelles permettant un accès au foncier et/ou au logement **à un coût financièrement abordable pour les populations les plus défavorisées**. A défaut de résoudre la problématique foncière, les mesures de recensement de la population et d'élargissement de l'assiette fiscale devront être renouvelées à intervalles réguliers.

B- Revoir le financement des collectivités territoriales

Cette révision du financement des collectivités territoriales devra concerner leurs dotations et leur fiscalité.

Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), pour la composante relative à la superficie par hectare, le montant en euros sera équivalent à un hectare d'une commune de montagne. Elle sera déplafonnée et les ressources nouvelles abonderont un fonds au profit de chaque intercommunalité.

De plus, les critères ordinaires de la répartition des dotations applicables à toutes les collectivités présentent des limites qui ne prennent pas en compte la situation singulière de la Guyane : territoire immense, retard important de développement, population en forte croissance. Les dotations versées par l'Etat à la CTG à la suite de l'Accord de Guyane ainsi que la rationalisation des dépenses de la Collectivité ne permettront pas à cette dernière d'assumer la totalité des charges de fonctionnement induites par son Plan Pluriannuel d'Investissements. Les dotations de la CTG devront être refondées pour intégrer ces singularités et compenser les 27M€ d'octroi de mer restitués aux communes par l'article 141 de la loi EROM, sauf à laisser l'une des collectivités les plus pauvres de France assumer seule des charges revêtant un caractère exceptionnel par rapports aux standards hexagonaux et sans communes mesures avec ses ressources propres.

Par ailleurs, pour la CTG, l'absence de contrôle exhaustif des bénéficiaires du RSA et l'importance du reste à charge pour la collectivité sont préjudiciables à sa pérennité financière. C'est la raison pour laquelle la CTG a demandé et obtenu la recentralisation du RSA dans le budget de l'Etat. A noter que selon la volonté du Président de la République, le versement du RSA sera désormais conditionné à une présence minimale de 15 années sur le territoire et fera l'objet d'une démonétisation afin de n'être utilisable que sur le territoire français.

La prise en charge de l'AME doit quant à elle être financée intégralement par l'Etat au coût réel transmis par les centres hospitaliers. Les droits d'accès devront être revus dans la loi pour éviter les effets d'opportunités par les étrangers sans droits. Un statut international pour les lieux de naissance dans les zones frontalières est par ailleurs à l'étude. Il s'agirait pour la Guyane d'expérimenter un dispositif législatif particulier.

Sur le plan fiscal, l'Etat devra accompagner la CTG dans la mise en œuvre d'une taxe sur les services qui permettra d'accroître l'assiette fiscale, l'autonomie financière et de diminuer les taux de l'octroi de mer sur les biens. Les services de la DGFIP et de la Douane transmettront à la CTG l'ensemble des informations permettant le pilotage effectif des impositions dont elle a la charge. Ce pilotage effectif se heurte actuellement aux règles de confidentialité fiscale et statistique qui ne prennent pas en compte les compétences des collectivités locales d'outre-mer en matière de taux et d'assiette sur certaines impositions notamment indirectes en empêchant l'appropriation par ces collectivités de leurs bases fiscales.

L'Etat devra également instaurer un « secret partagé » avec les collectivités locales et les EPCI. Ce « secret partagé » permettra à l'échelon local de disposer de l'ensemble des informations nécessaires au pilotage de ses politiques économiques et fiscales. Le pilotage de la politique économique nécessitera un transfert du pouvoir de taux aux collectivités locales pour qu'elles puissent moduler la fiscalité en fonction de son impact lors du cycle de production (taxation des intrants ou de la production) de l'activité considérée.

La fiscalité minière sur l'or devra être revue sur le modèle de la fiscalité pétrolière afin d'accroître la participation des entreprises industrielles au financement des services en faveur de la population. Cette révision devra permettre de corréliser davantage la pression fiscale appliquée aux activités extractives à la valeur de marché de produits (minerais ou hydrocarbures).

Enfin, une évaluation de l'atout carbone terrestre et maritime de la Guyane doit être mise en œuvre rapidement afin de permettre la création d'une disposition législative spécifique dans l'optique d'une sur-péréquation en faveur des collectivités.

VIII- Adapter les normes européennes et françaises aux spécificités de la Guyane en permettant une différenciation législative et réglementaire simplifiée dans un périmètre défini, au sein de la République

Diagnostic :

Les enjeux institutionnels sont majeurs dans le cadre de ces Etats Généraux. La clarification des compétences de l'Etat et des collectivités territoriales, au premier rang desquelles la CTG, doit apporter des réponses afin de cadrer l'action de chacun. En effet, il apparaît clair que les enjeux de la Guyane, territoire à revenu intermédiaire au Nord de l'Amazonie ne sont pas les mêmes que ceux d'une région à fort revenu au cœur de l'Union européenne. Si l'UE a le mérite de proposer un cadre unique de sécurité normative, l'application intégrale et systématique peut être un frein pour certaines activités économiques.

Les caractéristiques géographiques et humaines de la Guyane font que le droit applicable doit, dans certains domaines, être adapté et une différenciation des normes mise en place.

Les spécificités des RUP sont reconnues à l'article 349 du TFUE, qui prévoit la possibilité d'adapter l'application des normes UE dans leur rédaction et mise en œuvre lorsque nécessaire, possibilité confirmée par la Cour de Justice de l'UE dans son arrêt du 15 décembre 2015. De plus, la communication RUP du 24 octobre 2017 (« Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne ») prévoit clairement une "approche sur mesure" et un engagement de l'UE à tenir compte du contexte et des besoins spécifiques de chaque région. Le président de la Commission Européenne, Monsieur Jean-Claude Juncker, considère que cette communication permet de donner « une base solide pour un nouvel essor d'un tel partenariat ».

Propositions :

A- Renforcer les moyens humains de l'Etat et des collectivités

Les moyens humains sont au cœur de la démarche du Livre Blanc. Pour accroître les compétences et la productivité, développer les formations pour tous (en particulier pour les jeunes en situation de décrochage scolaire) et faire des jeunes la richesse de demain, la CTG doit disposer de compétences accrues. Face à la faiblesse de la formation des ressources humaines sur le territoire et dans l'attente de disposer de suffisamment de jeunes formés, la CTG doit engager avec l'Etat à la fois un plan de formation et un plan exceptionnel de mise à disposition de personnel financé par l'Etat. Il s'agit de permettre à des compétences de se mettre au service de la CTG pour accélérer les actions, les investissements, la transition de compétences.

A titre d'exemple, il pourrait être mis à disposition des agents chargés d'appuyer les collectivités dans la maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre (montage de dossier, suivi administratif ou technique...).

Les récentes évolutions de mentalité pour la prise en compte de nos spécificités conduisent également l'union européenne et/ou l'état à élargir :

- les consultations précédant la rédaction de lois ou décrets, la mise en place de stratégie...
- L'éligibilité de notre territoire aux appels à projets nationaux ou européens

De plus, l'Etat doit avoir les moyens de réaliser l'ensemble de ses tâches sur le territoire. C'est pourquoi, l'administration des services déconcentrés de l'Etat, et notamment de ses activités régaliennes (police et gendarmerie, armée, justice, éducation, santé) doit se retrouver au moins au niveau d'avant la RGPP afin de retrouver des capacités d'action, notamment dans le domaine des contrôles en mer, sur terre, de la gendarmerie, de la police, de la police de l'environnement, de la justice et des douanes.

B- Modifier le cadre juridique

Lorsqu'il s'agit de créer un corpus de règles propres à un territoire donné dans un domaine où les caractéristiques sont particulièrement éloignées de la situation nationale, les collectivités et leurs élus sont les mieux placés pour définir le droit le plus adapté.

Un régime de différenciation des normes simplifié, tel que proposé par le projet de loi constitutionnel, peut représenter une solution intéressante car il permet une adaptation totale aux besoins, qu'ils soient ponctuels ou permanents. Reste à déterminer le contenu de ces différenciations, les moyens requis, et le périmètre de leur mise en œuvre.

Au-delà de cette question institutionnelle qui fournit un cadre mais n'est qu'un moyen, il s'agit de redéfinir très concrètement les missions et les outils de l'Etat et des collectivités territoriales afin que chacun puisse assumer et jouer pleinement son rôle en matière de sécurité, de développement économique, de solidarité.

La CTG s'assurera que le projet de loi constitutionnelle permette ces adaptations aux caractéristiques et contraintes particulières de la Guyane. Il serait même nécessaire que la CTG définisse le contour des habilitations qu'elle souhaite demander. Les domaines du foncier, de la gestion de la biodiversité, de l'énergie de l'agriculture et de la pêche, des accords commerciaux ou normes d'échanges, ou encore des normes de construction sont des domaines particulièrement importants mais non exhaustifs.

La politique commerciale européenne doit également évoluer afin de prendre davantage en compte les conséquences des accords passés entre l'UE et les pays tiers sur l'économie du territoire. Des études d'impact devraient, entre autres, être systématiquement réalisées en amont de toutes négociations pouvant affecter la Guyane.

L'insertion de la Guyane dans son bassin et sa coopération avec les pays tiers doit continuer à être encouragée car elles constituent un axe stratégique de développement. En ce sens, il est indispensable que des adaptations soient mises en place pour tenir compte des réalités géopolitiques, économiques et commerciales de la zone.

Les socioprofessionnels, les collectivités et l'Etat devraient s'unir dans ce sens et faire front commun, utiliser les différents outils à dispositions pour faire valoir les exigences de Guyane : consultations publiques, consultations directes, analyses d'impact, mais aussi mise en place de task force, nouvel outil proposé par l'UE à l'échelle d'un territoire permettant de débattre d'une thématique spécifique et de trouver toute solution afin de lever les freins à la croissance, ou plateforme ad-hoc (même outil que les task force, mais sous dimension RUP).

Troisième partie : proposition d'une « Loi Guyane »

La situation économique, sociale, sanitaire et sécuritaire préoccupante de la Guyane, mise en exergue par la crise de mars et avril 2017, exige une réponse institutionnelle à la hauteur des défis.

Le passage à la collectivité unique, au 1^{er} janvier 2016, a été une première avancée significative. Aujourd'hui pleinement opérationnelle en termes de gouvernance (quoiqu'encore fragile d'un point de vue budgétaire), la Collectivité territoriale de Guyane a désormais vocation à procéder à un accroissement de ses leviers de développement du territoire.

Les possibilités sont multiples. C'est pourquoi il convient d'examiner avec sérénité et objectivité les différentes options qui s'offrent à nous et de déterminer celle qui serait le mieux à même de permettre à la Guyane d'augmenter effectivement ses marges de manœuvre.

I. La plus-value d'un changement statutaire en question

Le statut n'est pas une fin en soi. Il n'est qu'un moyen, un cadre. Il ne doit pas enfermer ou limiter l'action des collectivités ; au contraire, il doit leur permettre de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible tout en lui garantissant les moyens financiers nécessaires à son action.

Le débat article 73 / article 74 serait, selon de nombreux analystes, largement épuisé, aucun des deux statuts (DOM ou TOM/COM) n'ayant réussi, à lui seul, à apporter des réponses aux problèmes de fond dans les Outre-mer.

1° L'article 74 de la Constitution signifie moins d'engagement de l'État sans pour autant conférer systématiquement plus d'autonomie que l'article 73 :

Fondée sur le régime législatif applicable (principe d'identité législative pour les DOM, principe de spécialité législative pour les TOM/COM), la distinction article 73 / article 74 de la Constitution a signifié, à l'origine :

- un plein engagement de l'État dans les DOM (article 73) avec le développement des infrastructures et des services publics ;
- un engagement moindre dans les TOM/COM (article 74).

Contrairement à ce que l'on croit généralement, le fondement même de l'article 74 de la Constitution n'est pas de conférer plus d'autonomie aux collectivités qu'il régit mais de ne pas les soumettre au principe de l'identité législative :

- toutes les lois sont applicables de plein droit aux collectivités de l'article 73 ;

- alors que ces mêmes lois ne sont applicables aux collectivités de l'article 74 que sur mention expresse. Si elles ne le mentionnent pas, elles ne s'y appliquent pas. Les collectivités de l'article 74 sont ainsi soumises à un corpus de lois différentes :
 - tantôt les lois « générales » quand elles le mentionnent,
 - tantôt des lois « spéciales », c'est-à-dire adoptées spécialement pour elles,
 - tantôt des règles (de nature réglementaire) adoptées par la collectivité elle-même.

L'article 74 est souvent associé à l'idée de plus d'autonomie. Il faut toutefois être prudent sur ce terme polysémique : l'autonomie signifie la possibilité d'adopter ses propres règles. Mais des règles de quelle nature ?

- l'autonomie la plus poussée est la possibilité d'adopter de véritables **lois** : dans le droit français, seule la Nouvelle-Calédonie dispose d'une telle faculté (articles 76 et 77 de la Constitution). Les lois du pays de la Nouvelle-Calédonie sont de vraies lois, que ne peut défaire le législateur national et surtout soumises au seul contrôle du **Conseil constitutionnel**. A noter que le passage d'une collectivité ultramarine à un tel statut impliquerait nécessairement une révision de la constitution ;
- ailleurs qu'en Nouvelle-Calédonie, l'autonomie reconnue par le droit français est la possibilité d'adopter ses propres règles, mais ces règles auront une nature réglementaire et non législative. Ce sont des **actes administratifs**, contrôlés par le **Conseil d'État**. La Polynésie française est la collectivité à l'autonomie la plus poussée de l'article 74 : pour autant, les « lois du pays » de Polynésie française, contrairement à ce que leur nom laisse supposer, ne sont pas de véritables lois mais des actes administratifs contrôlés par le Conseil d'État.

Ainsi, que ce soit dans l'article 73 ou dans l'article 74, les règles adoptées par les collectivités restent des actes administratifs.

Les compétences des collectivités de l'article 74 sont par ailleurs très variables d'une collectivité à une autre. La Polynésie française, par exemple, dispose de compétences importantes, certaines transférées par l'État (foncier notamment), mais sur certains points, les collectivités de l'article 73 disposent de plus de compétences – et donc de marges de manœuvres – que certaines collectivités de l'article 74. Des collectivités telles que Saint-Martin ou Saint-Pierre-et-Miquelon disposent certes de compétences propres (régime douanier ou accès au travail des étrangers par exemple) mais ne disposent pas de toutes les compétences des départements et régions (collèges, lycées, voiries, SDIS...).

Enfin, parmi les cinq collectivités régies par l'article 74 de la Constitution, seule la Polynésie française est soumise au principe de spécialité législative. Les quatre autres collectivités – Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy – sont soumises au principe d'identité législative au même titre que les collectivités de l'article 73.

2° Quelles marges de manœuvre au sein de l'article 73 ?

Tel qu'il existe aujourd'hui, c'est-à-dire tel que profondément modifié par la grande réforme constitutionnelle de 2003, l'article 73 de la Constitution offre un cadre très souple. En effet,

les différentes possibilités d'adaptations prévues permettent d'assouplir largement le principe de l'identité législative affirmé à l'alinéa premier (« *les lois et règlements sont applicables de plein droit* »).

Ces possibilités d'adaptations sont :

1°) article 73, alinéa premier : l'adaptation par le législateur lui-même :

⇒ **Dans ses domaines de compétences**, l'État peut adapter ses lois et règlements à la situation particulière des collectivités.

2°) article 73, alinéa 2 : l'adaptation par la collectivité :

⇒ **Dans ses domaines de compétences**, la collectivité peut, si elle y a été habilitée, adapter des lois et règlements.

3°) article 73, alinéa 3 : la dérogation (« habilitation ») législative :

⇒ **Dans un nombre limité de domaines de compétences de l'État**, la collectivité peut être habilitée à fixer elle-même les règles applicables sur son territoire.

Les deux possibilités d'adaptations qui sont aux mains de la collectivité (2° et 3°) sont intéressantes et auraient pu constituer des pistes pour les enjeux de la Guyane. Mais elles sont enchâssées dans des procédures contraignantes qui n'apportent en réalité aucune garantie de succès en cas de silence ou de refus de l'État. En outre, la réforme de la procédure des habilitations a fait l'objet d'un travail préparatoire inclus dans le projet de réforme constitutionnelle, laquelle a été reportée *sine die*.

Par contre, dans le cadre de son alinéa 1^{er}, l'article 73 de la Constitution donne la possibilité à la CTG d'assumer les compétences qu'elle aura identifiées comme étant nécessaires à la concrétisation de son projet politique à travers l'adoption d'une loi qui serait propre au territoire.

Le 10 janvier 2010, la population guyanaise a massivement exprimé son refus de passer à l'article 74 lors de la consultation populaire organisée à cet effet (70% de « non »). Huit ans plus tard, la population doit pouvoir, sous réserve que cela soit effectivement son souhait, s'exprimer à nouveau sur cette question. Mais elle doit aussi pouvoir aller au-delà de ce choix restrictif entre deux cadres, et se prononcer sur un projet de société définissant notamment les marges de manœuvre supplémentaires qu'elle souhaiterait voir allouées à la collectivité unique qu'elle a choisie (« oui » à la consultation populaire du 24 janvier 2010), de façon à ce que celle-ci puisse disposer des moyens pleins et entiers de son action. Pour ce faire, une loi transférant à la Collectivité des compétences particulières et supplémentaires peut être envisagée.

II. Les avantages d'une grande « loi Guyane »

Sur le fondement des articles 34 et 73, alinéa premier, de la Constitution, le législateur peut adopter une loi transférant à une collectivité des compétences particulières. Cela a déjà été

le cas pour la Corse, notamment avec la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse dont le titre premier, intitulé « De l'organisation et des compétences de la collectivité territoriale de Corse », décline les secteurs de compétences (identité culturelle, aménagement et développement durable, développement économique, environnement et services de proximité)

Le titre II de cette loi traite des moyens et des ressources de la collectivité territoriale de Corse (dispositions relatives aux services et aux personnels, aux transferts de biens et de ressources, aux offices). Le titre III pour sa part évoque les mesures fiscales et sociales en faveur de l'investissement ainsi que les droits de succession.

Tout récemment, le Gouvernement vient d'annoncer, le 29 octobre dernier, la création de la « collectivité européenne d'Alsace » dont une loi viendra préciser les compétences particulières et supplémentaires qui seront transférées par l'État.

Sur le modèle de la loi relative à la Corse précitée et avec le précédent de la loi « Alsace » annoncée, il convient de proposer au Gouvernement l'adoption d'une loi relative à la Guyane. Ce pouvoir de proposition de l'Assemblée de Guyane est prévu par le code général des collectivités territoriales, à l'article L7152-1 :

« L'assemblée de Guyane peut présenter au Premier ministre des propositions de modification ou d'adaptation des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou en cours d'élaboration ainsi que **toutes propositions relatives aux conditions du développement économique, social et culturel de la collectivité territoriale de Guyane.**

Elle peut également faire au Premier ministre toutes remarques ou suggestions concernant le fonctionnement des services publics de l'Etat dans la collectivité.

Le Premier ministre accuse réception dans les quinze jours et fixe le délai dans lequel il apporte une réponse au fond. »

La procédure suivie pour la création de la « collectivité européenne d'Alsace » a été la prise en compte, par le Président de la République, des demandes des élus alsaciens suivie de la commande, par le Premier ministre, d'un rapport au Préfet de la région Grand Est. C'est sur les suggestions de ce rapport que le Gouvernement a signé, avec les élus alsaciens, une déclaration commune actant la création de la nouvelle collectivité d'Alsace et l'adoption d'une loi transférant des compétences particulières et supplémentaires à la nouvelle collectivité, qui devrait voir le jour le 1^{er} janvier 2021.

La loi relative à la Guyane pourrait ainsi comporter différents chapitres déclinant les compétences transférées. Les secteurs concernés seraient en priorité les secteurs stratégiques du territoire tels que :

- le foncier (transfert de propriété du foncier privé de l'Etat à la CTG) ;
- les mines (instruction des permis miniers terrestres, en plus de celle des permis miniers maritimes prévue au titre de la LOOM ; fiscalité minière) ;
- la biodiversité (transfert de l'autorité d'administration des espaces naturels à la CTG) ;
- la pêche (
- l'énergie, en particulier les énergies renouvelables (hydraulique, biomasse...);

- la valorisation de l'histoire, des langues et cultures guyanaises (adaptation des programmes scolaires notamment) ;
- Le versement par l'Etat de compensations financières consécutives à la non-fiscalisation des activités du spatial.

En outre, des compétences dévolues à la CTG pourraient s'en trouver renforcées :

- L'aménagement du territoire (élaboration du SDOM³ par la CTG, à l'instar du SAR⁴)
- Le développement économique (généralisation du principe de la préférence locale⁵ dans le cadre de l'attribution des marchés)

Enfin, il sera également possible d'inscrire dans cette « loi Guyane » des dispositions destinées à permettre une meilleure maîtrise des flux migratoires, en complément des dispositions prises par l'Etat relatives au droit d'asile et au RSA et destinées à rendre le territoire moins attractif vis-à-vis des candidats à l'immigration.

III. L'exemple de la Collectivité de Corse

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) a institué la « Collectivité de Corse », collectivité unique issue de la fusion des trois collectivités préexistantes à savoir, la collectivité territoriale de Corse, le département de Corse-du-Sud et le département de Haute-Corse.

Statutairement, la Collectivité de Corse est ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018 (après les élections de décembre 2017), une **collectivité à statut particulier**, au sens de l'article 72 de la Constitution.

Les dispositions relatives à la Corse font l'objet du titre II du livre IV du code général des collectivités territoriales (articles L4421-1 et suivants). Les différentes sous-parties de ce titre (chapitres et sections) renseignent utilement sur l'évolution de cette collectivité. Ainsi, le chapitre II intitulé « Organisation » évoque-t-il la question des « services et biens de l'État mis à disposition de la collectivité territoriale de Corse » ainsi que celle des « biens de l'État transférés dans le patrimoine de la collectivité territoriale de Corse ».

Mais c'est sans nul doute le chapitre IV relatif aux compétences de la collectivité qui révèle la singularité de la marge de manœuvre de la collectivité territoriale de Corse. Il est organisé selon les compétences suivantes :

- Section 1 : « De l'identité culturelle » (compétences de la collectivité territoriale de la Corse en matière d'éducation et langue corse, culture, communication, sport) ;

³ Schéma Départemental d'Orientation Minière

⁴ Schéma d'Aménagement Régional

⁵ Le « Small Business Act Outre-Mer » prévu au titre de la loi EROM

- Section 2 : « De l'aménagement et du développement » (plan d'aménagement et développement durable, transports et gestion des infrastructures, foncier, logement) ;
- Section 3 : « Du développement économique » (aide au développement, tourisme, agriculture et forêt, formation professionnelle, apprentissage, insertion professionnelle des jeunes, emploi) ;
- Section 4 : « De l'environnement et des services de proximité » (environnement, eau et assainissement, déchets, énergie).

Plus spécifiquement, le contenu de ces compétences est, à titre d'exemples :

- **Foncier** : c'est l'office foncier de la Corse, établissement public de la collectivité territoriale de Corse à caractère industriel et commercial sur lequel la collectivité exerce son pouvoir de tutelle, qui met en place les stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat et la politique régionale du foncier et de l'habitat de la collectivité territoriale de Corse.
- **Agriculture et forêt** : La collectivité territoriale de Corse détermine les grandes orientations du développement agricole, rural et forestier, de la pêche et de l'aquaculture de l'île :
 - Une convention passée entre l'État et la collectivité territoriale de Corse prévoit les conditions de mise en œuvre par la collectivité territoriale de Corse de ses orientations dans le domaine agricole ;
 - Une convention passée entre l'État et la collectivité territoriale de Corse prévoit les conditions de mise en œuvre en Corse de la politique forestière.
 - La propriété des forêts et terrains à boiser, qui font partie du domaine privé de l'État ou sur lesquels l'État a des droits de propriété indivis, est transférée à la collectivité territoriale de Corse. Les modalités de ce transfert sont réglées par une convention conclue entre l'État, la collectivité territoriale de Corse et l'office national des forêts. La compensation financière résultant du transfert des revenus, charges et obligations y afférents est calculée dans les conditions prévues à l'article L.4425-2 du code général des collectivités territoriales.
- **Energie** : la collectivité territoriale de Corse :
 - élabore et met en œuvre le programme de prospection, d'exploitation et de valorisation des ressources énergétiques locales de Corse, qui porte sur la géothermie, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et de la mer, l'énergie tirée de la biomasse, l'énergie tirée de la valorisation et de la récupération des déchets, des réseaux de chaleur, l'énergie hydraulique des ouvrages dont la

puissance est inférieure à 8 000 kilowatts et qui comporte également des mesures destinées à favoriser les économies d'énergie ;

- est préalablement consultée sur tout projet d'implantation d'un ouvrage de production utilisant les ressources locales énergétiques mentionnées au 1°. Cette consultation prend la forme d'une délibération de l'Assemblée de Corse ;
- participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan tendant à couvrir les besoins et à diversifier les ressources énergétiques de l'île en concertation avec les établissements publics nationaux.

Enfin, le chapitre V intitulé « Dispositions financières » prévoit, s'agissant des recettes, que « les charges financières résultant pour la collectivité territoriale de Corse des compétences transférées en application du présent titre font l'objet d'une attribution par l'Etat de ressources d'un montant équivalent ».

Conclusion

Ce Livre Blanc est le contraire d'un catalogue de revendications sans unité ou de satisfactions catégorielles ponctuelles. Il n'est pas un document idéologique mais purement pragmatique. Il est d'abord et avant tout la base d'un projet issu d'une large consultation citoyenne, dont la CTG s'est nourrie. Il peut permettre de partager des ambitions pour une société cohérente, forte et inclusive.

La Guyane a été profondément transformée depuis le début des années 1990. Elle le sera encore davantage par la croissance démographique actuellement à l'œuvre. Dans ce nouveau contexte, l'émergence d'une société nouvelle et d'une économie transformée est complexe, crée inévitablement des tensions et des déséquilibres. Le Livre Blanc vise à anticiper ces changements par des réponses ambitieuses aux attentes de la société. La CTG souhaite que l'Etat puisse assumer pleinement ses missions : la sécurité, la justice, la lutte contre les activités et l'immigration illégale, la défense des eaux territoriales, etc. Mais parallèlement, elle doit disposer de moyens conséquents pour accompagner, par des actions fortes et volontaristes, le développement économique, social, culturel du territoire.

Plus que jamais, la Guyane devra faire une place à chacun pour le développement harmonieux du territoire et des hommes qui l'habitent. En choisissant résolument les compétences et les talents, elle montre qu'elle est sûre de ses forces. C'est par l'accroissement des compétences humaines et par l'innovation qu'elle réussira à créer un modèle unique de développement durable fondé sur ses ressources propres.

Annexe 1 : liste des documents disponibles

Ils ont été, sauf exception mentionnée, commandités ou réalisés par ou pour la Région Guyane, le Département de la Guyane ou la Collectivité Territoriale de Guyane.

Documents transversaux :

- 1- Accords de Guyane du 21 avril 2017 (protocole « Pou la Guwiyann Dékolé »)
- 2- CPER 2015-2020 signé le 30 septembre 2015
- 3- PO FEDER-FSE 2014-2020,
- 4- PO FSE 2014-2020,
- 5- PO FEAMP 2014-2020
- 6- PO INTERREG Amazonie 2014-2020
- 7- Projet de Pacte pour l'avenir de la Guyane, version du 12 septembre 2016
- 8- Un pays sous-développé sous-peuplé, l'exemple de la Guyane, thèse de doctorat de Jean Michotte
- 9- Accès aux droits et aux services publics en Guyane, compte rendu du déplacement du Défenseur des droits, 2016

Agriculture :

- 10- PDRG 2014-2020
- 11- Etude sur les besoins en encadrement, 2014 – INTERVIG
- 12- Plan Régional d'Agriculture Durable de Guyane – 2014-2020, 2015 – DAAF
- 13- AMO pour l'élaboration de propositions pour l'encadrement technique agricole, 2015
- 14- Propositions pour l'élaboration d'une stratégie de développement de l'agriculture en Guyane, 2014

Aménagement et transports :

- 15- Schéma d'aménagement régional, 2016
- 16- Schéma départemental d'orientation minière de la Guyane, 2006
- 17- Plan global transport et déplacements, 2012

Biodiversité :

- 18- La biodiversité, un des leviers du développement économique et social en Guyane – CGEDD, 2017

Déchets :

- 19- Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Guyane – Préfecture de Guyane
- 20- Plan régional d'élimination des déchets dangereux, 2009

Eau :

- 21- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, 2016-2021 – DEAL Guyane

Economie :

- 22- Etude sur les perspectives de développement de l'économie sociale et solidaire en Guyane, 2012
- 23- Evaluation intermédiaire du SRDE, 2010
- 24- La stratégie régionale de développement de la Guyane, 2010
- 25- Schéma régional du développement du tourisme et des loisirs de Guyane, 2012

- 26- SRDEII, version provisoire de travail, 2017
- 27- Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche de Guyane, 2016
- 28- Schéma régional de développement de l'aquaculture en Guyane, 2016
- 29- Report on the management of the fishing fleets in the Outermost Regions, Parlement Européen, Ulrike Rodust, 2017
- 30- Plan stratégique de développement, à 10 ans, de l'amont de la Filière Forêt et Bois en Guyane, Interpro Bois Guyane.

Environnement et énergie :

- 31- Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, 2012
- 32- Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2016-2018 et 2019-2023, 2017
- 33- Plan Energétique Régional Pluriannuel de Prospection et d'Exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie, 2012

Finances locales :

- 34- Rapport sur les pistes de réforme des finances des collectivités locales des départements et régions d'outre-mer, G. Patient, 2014
- 35- Rapport sur la situation financière de la collectivité territoriale de Guyane, Contrôle général économique et financier, 2016
- 36- 6 Propositions pour redonner des capacités financières aux Régions et Collectivités régionales d'Outre-Mer, Assemblée des Régions de France, 2017
- 37- Rapport d'observations provisoires sur la gestion de la collectivité territoriale de Guyane, années 2011-2015, Chambre régionale des comptes, 2017

Formation :

- 38- Etude de la formation et de l'insertion professionnelle outre-mer, Monographie régionale : Guyane, DGOM, 2016

Innovation :

- 39- Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente, 2014

Logement :

- 40- Le logement en Guyane aujourd'hui et demain, DEAL et INSEE, 2014
- 41- Quelle production de logement pour la Guyane ? DEAL, 2011

Numérique :

- 42- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Région Guyane révisé, 2015

Social :

- 43- Schéma Territorial des services aux familles de la Guyane, 2016

Santé :

- 44- Projet régional de santé Guyane 2018-2027 : cadre d'orientation stratégique, ARS, 2018.
- 45- Diagnostic territorial : Bas Maroni, Haut Maroni, Est, Littoral, ARS, 2018.
- 46- Programme régional d'accès à la prévention et aux soins 2018-2022, ARS, 2018
- 47- Schéma Régional de Santé 2018-2022, ARS, 2018

Enfance – jeunesse :

- 48- Schéma Territorial des services aux familles 2016-2019 et diagnostic des besoins des familles de Guyane
- 49- Les conditions de vie des 15 – 25 ans en Guyane, CRPV pour la Région Guyane
- 50- La santé comme rapport au corps et au risque : la situation des jeunes de 15-25 ans en Guyane, CRPV pour la Région Guyane
- 51- Démarche jeunesse, rapport d'étude du CRPV, 2016

Sport :

- 52- Schéma régional des équipements sportifs de la Guyane, 2018

Université :

- 53- Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 2015
- 54- Schéma directeur de Développement de l'Université de Guyane révisé, 2015